

Vers une reprise des négociations à Thetford-Mines?

par Louis-Gilles Francoeur

THETFORD MINES — Alors que pointe la lueur d'une reprise des négociations dans le conflit de l'amiante, un incendie d'origine encore inexplicable dans un entrepôt de la compagnie Bell Asbestos, a provoqué, hier, un vif émoi dans la ville de Thetford, assoupie par la quiétude estivale, en dépit des cinq mois de grève de ses mineurs.

Le surintendant de la mine, située au bout de la rue principale de la ville, M. Octave Mousseau, n'a pas hésité à accuser les grévistes. "On a essayé de mettre

le feu à un de nos hangars", a-t-il dit, en évoquant les filets de fumée qui émanaient encore de l'entrepôt, au milieu de la matinée.

"On ne sait pas si c'est volontaire ou accidentel, a-t-il poursuivi, mais on a des doutes."

Appelé à préciser sa pensée, il a ajouté que "ce n'était pas un accident", que de toute évidence le feu avait été allumé par des "gens inexpérimentés" et qu'à la compagnie "on se doutait bien d'où venait le coup", a-t-il conclu en visant de toute évidence le Syndicat des métaux (FTQ), présent dans cette entreprise.

Le président du syndicat des 300 employés de la Bell Asbestos, M. Roger Genest, les a d'abord accueilli ces déclarations d'un air incrédule pour les qualifier ensuite de "démagogiques". "La compagnie n'a aucune preuve et si elle veut nous rendre responsables, ça va lui coûter cher. Ce sont des accusations gratuites; je me demande si son empressement à nous accuser n'est pas le signe d'un incident provoqué de toutes pièces pour nous donner mauvaise presse, à moins qu'elle veuille arriver au même résultat en utilisant une négligence d'un de ses propres gardiens."

L'incendie a, de toute façon, allumé hier plus d'esprits à Thetford, que de poutres et de sacs d'amiante. Le chef de la police et des pompiers, M. Gérard Gagné, a évalué les dommages causés à une partie de la bâtisse à moins de \$500. Le chef de police et le représentant patronal ont cependant évoqué la possibilité de pertes plus élevées si l'amiante en poudre libérée des sacs incendiés, ne pouvait être séchée rapidement après avoir été arrosée par les sapeurs. Aucun montant n'a toutefois été avancé. Selon les grévistes, par contre, la perte s'il y a lieu sera très minime, puisque l'amiante, incombustible par définition, peut être recyclée dans des produits de seconde qualité, comme des revêtements de tuyaux.

L'incendie s'est déclaré vers quatre heures, hier matin, pour être finalement sous contrôle vers neuf heures. Le feu s'est alimenté à même les sacs d'amiante, fabriques de papier et de plastique assez lents à brûler. Selon le représentant patronal, le feu a pu être allumé avec des briquette de pétrole, ou un combustible liquide. M. Mousseau n'a pu expliquer cependant comment un individu aurait pu franchir la haute clôture de fils barbelés, échapper à la surveillance des nombreux gardiens de la mine, et finalement défoncer, toujours sans être repéré, le hangar cadenasé.

La clé de l'énigme sera peut-être révélée au cours des prochains jours par les experts de la Commission des incendies du Québec, demandés hier sur les lieux. A moins, comme l'a dit le chef de police Gagné, qui loue "la conduite exemplaire" des grévistes, il se réfère ouvertement à "leurs justes revendications", qu'il ne s'agisse d'une "négligence dont le responsable n'aura pas le goût de se vanter".

Quant à eux, les leaders syndicaux de la CSN n'ont pas semble inquiétés par "l'incident", qui, à leur avis, n'aura aucune influence sur le dossier de la négociation. De ce côté, du Front commun inter-syndical, on semblait beaucoup plus intéressé, hier, aux rumeurs naissantes d'une prochaine reprise des négociations, bien qu'aucun porte-parole officiel, patronal ou syndical, n'ait voulu les confirmer.

Ces rumeurs ont pris du poids, hier, lorsque le porte-parole de la CSN et président du syndicat de l'Asbestos Corporation, M. Oliva Lemay, a confirmé avoir rencontré la veille les dirigeants de cette entreprise au ministère du Travail, à Montréal, en présence du responsable du Service de conciliation, M. Roger Pilote. C'était la première rencontre depuis deux mois.

"Il s'agissait à toutes fins utiles d'une rencontre exploratoire, a expliqué M. Lemay. La compagnie voulait avoir des informations supplémentaires sur la contre-proposition syndicale présentée la semaine dernière et nous parler de façon générale. On s'y est rendu parce que, même s'il s'agissait d'une rencontre

Les abattoirs Des petits paient pour les gros

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Un boucher du Lot Renversé, dans l'arrière-pays du lac Temiscouata, M. Jacques Bégin, était hier à Québec pour tenter de sauver son abattoir, qui ne répond plus aux normes édictées par le gouvernement à la suite du scandale de la charogne.

"Ce sont les petits innocents qui paient pour les gros, coupables du scandale de la charogne", conclut M. Bégin dans une entrevue accordée au DEVOIR, à l'occasion de son pèlerinage auprès des hautes autorités de la Vieille Capitale.

Pour répondre aux nouvelles règles gouvernementales, M. Bégin devrait en effet effectuer des transformations de l'ordre de \$200.000, opération hors de portée de la petite entreprise familiale, bâtie de peine et de misère depuis une quinzaine d'années.

"Et pourtant, ce n'est pas nous qui

avons vendu de la charogne", ajoute M. Bégin, en précisant que tous ses animaux proviennent des agriculteurs de la région, particulièrement des trois paroisses regroupées dans l'opération-dignité JAL: J pour Le Jeune, A pour Saint-Emile d'Auclair et L pour Saint-Juste du Lac.

Situé en arrière du Lac Temiscouata, à mi-chemin entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, ce pays de bûcheron était voué à la disparition comme certains coins de l'arrière-pays de la Gaspésie.

Depuis une couple d'années, les habitants de la région ont décidé de prendre leurs affaires en main. Un organisme de coordination des trois municipalités, le JAL, une coopérative de développement et un groupement forestier ont redonné un certain espoir aux quelques centaines de familles de

ces régions éloignées.

C'est d'ailleurs par le JAL, plus précisément par Mme Marcel Dubé, du Centre de main-d'oeuvre de la région, que la visite de M. Bégin à Québec était portée à notre attention.

Tout comme M. Bégin, Mme Dubé souligne l'importance du maintien de l'abattoir familial du Lot Renversé (dans la municipalité de Saint-Juste du Lac) pour le bien-être de la région.

Il s'agit d'abord d'un exemple d'auto-provisionnement, puisque M. Bégin achète tous ses animaux des cultivateurs du coin. Par ailleurs, n'ayant pas de frais intermédiaires, M. Bégin peut revendre sa viande à meilleurs prix aux consommateurs de la région.

La fermeture de l'abattoir familial de M. Bégin obligerait les cultivateurs à mener leurs bêtes à l'abattoir de

Saint-Alexandre de Kamouraska, à plus de cent milles, et les prix grimperaient automatiquement.

De plus, les consommateurs de la région risqueraient alors, peut-être pour la première fois, d'être exposés à leur tour à la viande avariée dans laquelle plusieurs grosses entreprises, qui pourront toujours s'adapter aux nouvelles normes gouvernementales, ont fait fortune.

Et M. Bégin soutient qu'il lui est impossible de se conformer aux normes du nouveau règlement, exigeant notamment trois chambres froides et des abattages cinq jours par semaine. "C'est impossible de fonctionner à ce rythme dans notre coin où les demandes sont limitées", ajoute M. Bégin.

Le boucher du Lot Renversé devait rencontrer, en fin d'après-midi, les

Voir page 6: Les abattoirs

au sommaire

■ La Gazette maintient ses allégations contre le député John Reid — page 3

■ La presse et le droit à la réputation: un éditorial de Claude Ryan

■ M. Chrétien et les fonctionnaires: un commentaire de Michel Roy

■ Une autre élection "tranquille": un commentaire de J.-C. Leclerc

■ Espoir en Rhodésie: un commentaire de Georges Vigny — page 4

■ Rhodésie: la conférence constitutionnelle aura lieu à Victoria Falls

■ Vers la partition de l'Angola en trois zones — page 7

■ Le taux de chômage se maintient à 7.2% — page 14

Bronfman: les ravisseurs exigeraient \$4.5 millions

YORKTOWN HEIGHTS, N.Y. (AP, AFP) — M. Edgar Bronfman s'est conformé hier à toutes les instructions de correspondants qui disent être les ravisseurs de son fils Samuel, disparu depuis samedi.

Il attend maintenant d'autres nouvelles des auteurs de la lettre dactylographiée parvenue lundi à l'un de ses appartements de New York. Le FBI, qui tient la lettre pour authentique, se tient à l'écart tandis que M. Bronfman traite avec les ravisseurs.

M. Jonathan Rinehart, porte-parole de la famille, n'a pas voulu divulguer les instructions contenues dans la lettre des ravisseurs. On suppose toutefois qu'il s'agit de la délivrance d'une rançon que la chaîne de télévision CBS prétend être de \$4.5 millions.

Voir page 6: Bronfman

La motion du RCM est battue mais...

Le vélo a droit de cité à Montréal

par Bernard Descôteaux

Les cyclistes auront droit de cité à Montréal: des fonctionnaires municipaux étudieront la possibilité de reconnaître la bicyclette comme moyen de transport dans les rues de la ville ainsi que l'aménagement de pistes cyclables et d'espaces de stationnement pour les bicyclettes.

Ainsi en a décidé le comité exécutif de la ville de Montréal qui, par la voix de son vice-président, M. Yvon Lamarré, annonçait aux conseillers de l'opposition médusés par cette nouvelle que ce groupe de travail avait été formé depuis la fin du

mois de mai déjà. Les conseillers de l'opposition ont d'ailleurs été encore plus surpris d'entendre M. Lamarré leur demander de retirer leur proposition soumise au mois de juin dernier et qui demandait justement la réalisation d'une étude complète sur le même sujet en établissant des principes directeurs en vue de l'adoption éventuelle d'une politique générale sur la bicyclette.

Le débat que tous les adeptes de la bicyclette attendaient déjà depuis une semaine a été ainsi complètement écarté

pour devenir un débat sur le rôle du conseil municipal face à l'établissement des politiques. D'une part, les conseillers de l'opposition et plus particulièrement le conseiller Paul Cliche, ont affirmé que les fonctionnaires n'avaient pas à établir les politiques, et que cette fonction revenait aux conseillers. D'autre part, le vice-président du comité exécutif a répliqué que la prérogative d'établir des politiques revenait au comité exécutif.

Malgré des tentatives de plusieurs conseillers pour reconcilier les deux posi-

tions, il en a résulté une situation paradoxale. Dans un premier temps, les membres de l'administration se disaient "très sensibles à la question de la bicyclette" et annonçaient la formation d'un groupe de travail sur le sujet, et dans un deuxième temps, se prononçaient contre le principe d'une politique en faveur de la bicyclette. Bref, l'administration semblait vouloir refuser le droit, ou l'occasion à l'opposition de débattre d'une politique d'ensemble et de

Voir page 6: Vélo

Les villes du nord s'enflamment

85% des effectifs militaires exigent le renvoi de Gonçalves

LISBONNE (d'après Reuter, AFP et AP) — Alors que les affrontements anti-communistes se multipliaient dans le nord du pays, où le bilan d'un mois de manifestations s'élève à cinq morts et plus de 70 blessés, un groupe d'officiers modérés du MFA a demandé hier à Lisbonne la démission d'ici la fin de la semaine du premier ministre, le général Vasco Gonçalves.

Cette initiative a été annoncée par le secrétaire du président Costa Gomes, qui a précisé que le capitaine Vaco Lourenço, mandaté par les militaires modérés, s'est rendu au palais présidentiel de Belem, porteur d'une pétition de défiance à l'égard des positions pro-communistes du général Gonçalves.

Il n'a pas été possible de savoir le nombre de signatures, mais on estime de source autorisée qu'au moins 85% des effectifs des forces armées soutiennent le

groupe Antunes qui affirme avoir l'appui du président Costa Gomes et du général Carvalho, tous deux membres, avec le général Gonçalves, du triumvirat qui détient la réalité du pouvoir.

Mais un porte-parole du premier ministre a affirmé dans la soirée que celui-ci était "inamovible." Le porte-parole a dénoncé la démarche des modérés contre le cinquième gouvernement provisoire comme un "sale coup".

En outre, le Conseil de la révolution s'est réuni hier soir pour la première fois depuis la suspension la semaine dernière des neuf officiers signataires du manifeste des modérés, par le triumvirat des généraux Francisco da Costa Gomes (président), Vasco Gonçalves et Otelo Saraiva de Carvalho (chef du Copcon).

Les neuf hommes ne participent pas à la réunion, qui serait consacrée au manifeste, à la vague d'anti-communisme dans

le nord et à la situation à Timor et en Angola.

D'autre part, des milliers de manifestants communistes et socialistes se sont fait face hier soir à Evora, dans le centre du Portugal, où les deux groupes avaient organisé des manifestations séparées. Un mince cordon de policiers militaires armés de mitraillettes est parvenu à prévenir un affrontement en barrant des rues.

Les socialistes, qui venaient de manifester devant le quartier-général de la région militaire sud en faveur des neuf officiers modérés qui ont lancé un défi au premier ministre Vasco Gonçalves, tentaient de gagner la permanence du parti communiste, lorsque 3000 sympathisants communistes, qui venaient de tenir une contre-manifestation, bloquèrent leur passage en scandant les slogans "Mort au fascisme, la réaction ne passera pas" et en tentant d'investir la permanence du parti socialiste éloignée d'une vingtaine de mètres de celle du parti communiste.

Les socialistes, qui au début étaient également environ 3000, scandaient le slogan "A bas la dictature." Ils s'étaient auparavant rassemblés devant le quartier général du général Pedro Pizarat Correia, commandant de la région militaire sud et l'un des neuf officiers dissidents, en scandant "Le peuple est avec Pizarat Correia." "Non à la cinquième division" (allusion au service d'information et de propagande des forces armées).

Dans l'incertitude portugaise, une certitude s'impose: la "révolte du nord". Après les émeutes de Braga, il y a eu Viseu (un mort), Tondela, Caramulo... Ce soir, ce sera peut-être Fafe, demain Guimarães.

Une à une, les petites villes au nord du Douro s'enflamment. Les autotafes se suivent et se ressemblent. Permanences du PCP, et du PDP ("PCP bis") mises à sac ou incendiées, coups de feu des militants du parti communiste assiégés, ou

Voir page 6: Au Portugal

La biennale: la famille est complète et sage

par Lise Bissonnette

CHICOUTIMI — "Surmontant ses petites divergences, la famille est au complet..." Et fort sage au surplus, pourrait-on ajouter à la suite du tout nouveau ministre des Communications, M. Denis Hardy, l'un des premiers à s'adresser aux participants à la première Biennale de la francophonie canadienne, ouverte hier à Chicoutimi dans la plus pure tradition de faste un peu appuyée des "séances" du dimanche dans les couvents d'autrefois.

Pas de brouille dans l'air, entre ces Franco-Terreneuvien ou ces Franco-Colombien en passant par les Fransaskois (néologisme importé de Regina), d'autant que tous les discours d'ouverture évitaient tacitement les points chauds. Certains groupes, tout de même, applaudissaient de façon un peu appuyée les quelques accents plus autonomistes de M. Hardy, "ici, c'est nous qui constituons la majorité..."

Mais le ministre ne s'est pas avancé plus loin, prenant toutefois le soin d'annoncer des denrées plus substantielles, et fort attendues, pour jeudi prochain alors que son collègue, M. Fernand Lalonde, indiquera "le cadre général de la politique que le Québec entend suivre à l'égard de la francophonie canadienne".

Depuis cette phrase énigmatique de M. Hardy, les observateurs vont et viennent en se demandant si vraiment on apprendra enfin la définition de la "souveraineté culturelle".

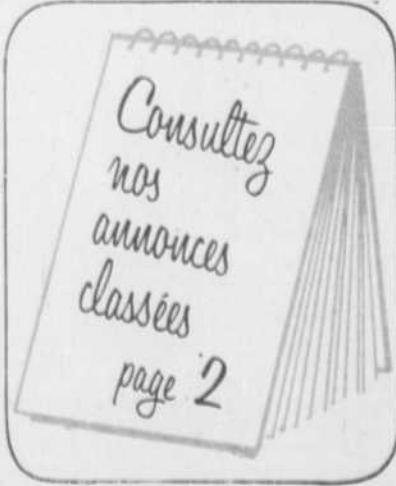
Quelque 1.200 personnes se pressaient hier dans les couloirs du cégep de Chicoutimi, qui abritera la biennale jusqu'à vendredi. Elles ont un programme chargé, même s'il a commencé par le dessert, les discours étant entrecoupés de spectacles dont un charmant concert de jeunes violonistes locaux, un récital d'artistes canadiens, suivis des réceptions d'usage.

Cinquante-trois ateliers se diviseront huit thèmes-cadre du congrès au cours des jours qui viennent. Mais on a soigneusement évité les confrontations en plénière. "Les responsables du projet ont estimé que cette formule était en contradiction avec l'objectif poursuivi lors de cette première biennale", expliquait Mme Jeanne Sauvé, ministre fédérale de l'Environnement et présidente de cette grande manifestation.

Il s'agirait simplement d'une "mise en commun d'expériences" et non de grands débats d'où sortiraient propositions et résolutions, si tant est qu'on pourrait arriver à un consensus quelconque chez des participants de provenances aussi disparates.

Non seulement viennent-ils de partout, d'un océan à l'autre, mais encore sont-ils de toutes allégeances. On retrouve aussi bien des délégués de Bell Canada ou de la Sun Life, en allant jusqu'aux Guides catholiques du Canada, en passant par la

Voir page 6: La biennale



les tribunaux

Le juge Gold confirme la légalité de la loi des petites créances

par Clément Trudel

L'Assemblée nationale du Québec a-t-elle outrepassé ses droits en niant au justiciable le "droit à l'avocat de son choix" devant la division des petites créances de la Cour provinciale? Non, répond le juge en chef Allan B. Gold dans un long jugement qui débute le chiropraticien Pierre Gravel, dans une cause où le procureur général du Québec était intervenant et où le Barreau du Québec était mis en cause.

L'on sait qu'en amendement, en 1971, le Code de procédure civil, l'Assemblée nationale institua, par sa "Loi d'accès à la justice", un tribunal permettant le recouvrement rapide de créances de \$300 ou moins. Bien que l'article 955 de ce "livre huitième" du Code permette, sous certaines conditions, à un créancier incapable d'être présent physiquement de mandater un ami ou un parent, il est stipulé que "l'avocat ou l'agent de recouvrement ne peut agir comme mandataire". M. Gravel invoquait notamment la déclaration canadienne des droits pour contester cette impossibilité de se faire représenter par avocat.

La longue décision du juge Gold (61 pages) cite intégralement les articles qu'entendait attaquer Pierre Gravel dans cette cause: 955, 956, 958, 959.1 et 985. Elle signale que le texte anglais de l'article 976 n'est pas conforme à l'original français et qu'il s'agit d'une erreur, le texte français devant prévaloir: "Le juge, qui procède lui-même à l'interrogatoire, apporte à chacun un secours équitable et impartial de façon à faire apparaître le droit et en assurer la sanction" (le texte anglais dit: "The judge, who himself cross-examines").

Dans son plaidoyer, Gravel disait ne pas vouloir contester la constitutionnalité de la Cour des petites créances, non plus que plaider au nom du Barreau. En tant que justiciable, poursuivant en vertu d'une loi fédérale (Loi sur les lettres de change) pour se faire payer des chèques non honorés, il prétendait avoir droit à un avocat de son choix.

Droit "substantif et fondamental", selon Gravel, le droit à être représenté par avocat en matières civiles est jugé par M. Gold, qui refuse de se laisser enfermer dans un concept quelque peu vague de "justice naturelle", comme étant une éma-

nation de la Loi, au même titre que le Barreau d'ailleurs (p. 20). M. Gold cite une étude parue dans la Buffalo Law Review et signée Walter S. Tarnopolsky où il est dit qu'il n'y a "no absolute right to counsel in Canada."

L'Assemblée nationale a-t-elle bien fait de nier ce droit au justiciable dans cette juridiction des petites créances? Le juge Gold se contente de signaler que le droit à l'avocat de son choix n'est pas inscrit dans la constitution canadienne, que la Déclaration canadienne des droits ne couvre pas les législations provinciales et il semble finalement opter pour la conclusion du factum présenté par le procureur général du Québec: "vu l'absence complète d'une législation fédérale prévoyant la procédure à suivre" quand la poursuite se fait en vertu de la Loi (fédérale) sur les lettres de change, la théorie du "champ inoccupé" s'appliquerait alors.

Pierre Gravel poursuivait Call-atronics Distribution Inc. et A. Deschênes et Georges M. Barrie pour deux chèques qui n'avaient pas été honorés, l'un de \$55, l'autre de \$100.

Bien qu'il reconnaisse tous les griefs de Gravel comme non fondés ou non pertinents, le juge Gold s'attarde toutefois à l'analyse de causes antérieures présentant certaines analogies avec les conclusions du requérant... Pour finalement les rejeter.

C'est le cas notamment de la contestation faite par la compagnie d'assurances Prudential pour une cause de petites

créances de San Francisco où le juge Peters donnait raison à la compagnie en citant les droits inscrits dans les amendements à la constitution américaine.

Or, rappelle le juge Gold, rien d'équivalent n'existe au Canada et il faut plutôt tenir compte d'une perspective sociale d'ensemble que le législateur québécois avait présentée à l'esprit en adoptant sa Loi d'accès à la justice.

Ce jugement constate (p. 16) que l'histoire a fait une place à part et conféré un rôle spécial à l'avocat dans la société, ici et ailleurs, ce qui ne saurait toutefois mener à conclure qu'en matière civile il faille parler du droit à l'avocat de son choix comme d'une "liberté fondamentale", comme le fait Gravel. Citant quelques commentateurs à l'appui de son interprétation, le juge Gold souligne (p. 21) qu'en Ontario, on a déjà explicitement établi des tribunaux dont le fonctionnement ne revêtait pas le caractère formaliste que l'on accorde généralement aux cours. De plus, l'on ne saurait considérer comme un cliché élimé l'adage du "Parlement souverain", souligne plus loin le juge Gold, en évoquant les situations où un Parlement déciderait de limiter ou de nier certains droits.

Les cours de petites créances, selon une brochure du service d'information du ministère québécois de la Justice, existent pour "démystifier cette image de la justice accessible seulement aux gens riches." Il reste que si un citoyen désire recouvrer une créance de \$300 ou plus, il devra s'adresser à des tribunaux où, le plus souvent, il devra avoir recours à des conseillers juridiques. Pourquoi cette somme fatidique de \$300? demandait Gravel dans sa requête déboutée "avec frais".

L'une des raisons fondamentales avancées par les parrains du projet de loi sur "l'accès à la justice" consistait précisément à offrir "à peu de frais" le recouvrement de créances minimales, tout en conservant la référence à la Loi de la preuve.

Plusieurs membres de la profession juridique ont déjà exprimé leur désaccord avec ce barrage des "petites créances" et le juge Gold lui-même avait dû doubler la longueur de ses propos parce que, prévoit le juge, la question pourrait un jour être examinée par des tribunaux supérieurs.

Matti lesté de \$1,000 et de son passeport

À leur troisième tentative, hier devant la Cour d'appel du Québec, les avocats de l'échotier Jacques Matti ont obtenu sa remise en liberté moyennant cautionnement de \$1,000 par tierce personne et remise de son passeport.

Le juge Laurent Bélanger a également donné droit à deux requêtes pour en appeler 1) de la sentence imposée par le juge Redmond Roche et 2) de la déclaration de culpabilité.

Matti aura donc séjourné six jours en prison avant d'être élargi. À la source de ses ennuis: la parution d'un article jugé libelleux par la personne impliquée, dans un journal à potins (fin novembre 1974).

Le juge Bélanger s'est déclaré insatisfait de la formulation des raisons d'appel et ne voudrait pas que l'on interprète sa décision comme un précédent. Il a de plus profité de l'audition des requêtes pour fustiger un exemple, "venu de haut" parfois, qui consiste à commenter des causes "sub judice".

Siégeant dans une salle attenante à la grande salle réservée à l'audition des appels par le plus haut tribunal québécois, le juge Bélanger n'avait devant lui que quatre avocats occupant pour la personne lésée, pour un poste radiophonique où Matti occupe l'antenne de temps en temps ou pour Matti lui-même.

Outre le greffier et l'huissier, il y avait huit personnes sur autant de chaises et l'on a dû refuser l'accès à deux curieux, faute de fauteuil disponible.

Me Danis, représentant hier devant le tribunal le procureur de Matti, Me Raymond Daoust, tandis que Me Frank Shookey occupait pour Réal Giguère, vise par un article jugé libelleux du journal Gala des Artistes.

Matti avait été incarcéré dès après le prononcé de la sentence, le 6 août. Il en appelle de la sentence: amende de \$3000 et 10 jours de prison pour "libelle diffamatoire".



Un évêque a besoin d'un million pour creuser 1,000 puits

par François Huot

Voulant soulager quelque peu la misère des six millions d'habitants de son diocèse frappé par la sécheresse et la famine, Mgr Justin Diraviam, évêque de Madurai, au sud de l'Inde, effectue actuellement une tournée au Québec afin de recueillir \$1 million, soit les fonds nécessaires au creusement de 1,000 puits.

Le district de Madurai est économiquement sous-développé. Il n'y a aucune industrie, la population vit de la culture du riz, le climat est chaud et le sol est rocailleux sur une grande partie du territoire. Cette immense région de 100 milles de diamètre reçoit habituellement 83 centimètres de pluie par année, essentiellement durant la mousson ou saison des pluies, qui dure de novembre à février.

Aucune goutte d'eau n'est tombée l'année dernière, empêchant ainsi la culture du riz et provoquant la sécheresse et la famine chez les hommes, la faune et la flore. D'après Mgr Diraviam, les gens sont réduits à manger de l'herbe et des racines de cactus. Beaucoup sont morts de faim; d'autres doivent quitter la région après avoir vendu, à vil prix, leurs quelques têtes de bétail et leur hutte à de grands propriétaires fonciers. Certains parents auraient même vendu leurs enfants parce qu'ils étaient inca-

pables de les nourrir.

Après une tournée en Europe, particulièrement fructueuse en Allemagne fédérale, Mgr Diraviam est arrivé au Québec il y a trois semaines et visité Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. Des lundi prochain, il doit se rendre dans l'Ouest canadien et aux États-Unis.

Selon l'évêque indien, le projet de 1,000 puits est un minimum, car il n'y a pas de cours d'eau dans la région. Aussi la seule façon d'obtenir et de conserver l'eau, afin de permettre à l'agriculture de redémarrer, est de multiplier les réservoirs d'eau.

Le gouvernement indien fait déjà beaucoup en construisant des routes et des canaux pour les futurs puits, mais ne peut suffire à la tâche. C'est pourquoi Mgr Diraviam a pris son bâton de pèlerin et la route des pays occidentaux, en commençant par l'Italie où il a reçu une contribution du Pape Paul VI.

La sécheresse actuelle est la pire depuis cent ans. Aussi, si rien n'est fait, de dire le visiteur indien, des milliers de personnes risquent de mourir. Les personnes intéressées à contribuer peuvent le faire en écrivant à cette adresse: Oeuvre pontificale de Saint-Pierre Apôtre, 175 est, Sherbrooke, Montréal.

L'entraînement aux frais de l'employeur

BANFF, Alb. (PC) — Le ministre de la Défense, M. James Richardson, dit qu'il aimerait que le Parlement vote une loi qui obligerait les employeurs à donner des congés payés à leurs employés pour que ceux-ci s'entraînent dans la milice.

Il a fait part de ses vœux en la matière, à Banff, au cours du dernier week-end, alors qu'il se trouvait à un camp national de cadets.

Il a dit que des travailleurs aimeraient

recevoir une formation dans la milice, mais qu'ils en sont empêchés par la crainte de perdre leur salaire.

M. Richardson a ajouté que les Olympiques de 1976 étaient une bonne raison pour accroître l'effectif de la milice. Il a précisé notamment que le ministère de la Défense projetait d'envoyer à Montréal pour les Jeux de l'an prochain une force de sécurité de 10.500 hommes.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

* Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
* Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
* L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

* Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
* L'heure de tombée est midi pour le lendemain
* Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, meubles de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél: 276-9067 J.N.).

LIQUIDATION COMPLETE d'un appartement de 6 pièces: salle à manger, pupitre-sécretaire, sofa et chaises, poêle électrique, chambre, porcelaine, etc. 1530 ouest, Bernard, app. 14, de 10 a.m. à 9 p.m. 14-8-75

ANTIQUITES DEMANDEES

Antiquités toutes sortes (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 jour 667-0774 (J.N.P.)

A BESOIN toutes sortes meubles, 40 ans et plus, aussi porcelaine, bijoux, lustres, petit piano, etc. Tél: 374-1224 6-9-75

APPARTEMENTS A LOUER

MONT-ROYAL, coin Marquette, 5½, 4½, excellente condition, eau chaude et réfrigérateur, électricité et chauffage compris dans loyer. Information: 7604 Mont-Royal est, M. Mellios 15-8-75

APPARTEMENT à sous-louer, un an, 3½, grandes pièces, près université, tranquille, chauffage, garage, taxes, \$175 par mois. Libre 1er septembre. Tél: 733-1474 14-8-75

ST-DENIS-SUR-RICHELIEU: 5½ pièces, libre 1er septembre. Tél: 1-787-2535 demandez Jacques. 16-8-75

AIDES DOMESTIQUES DEMANDEES

AIDE FAMILIALE demandée à Brosard, personne sérieuse, recommandations exigées. Tél: 672-5130 entre 4 et 8 p.m. 15-8-75

AIDE MENAGERE, famille anglaise, légers travaux, gardienne. Personne ne fumant pas. Chambre privée \$30 par semaine. Toronto 1-418-291-6695 15-8-75

ARTICLES A VENDRE

A VENDRE: Un collier de 85 perles de culture, diamètre 6.0 à 6.5 millimètres, provenant de Mikimoto du Japon. Tél: jour 392-5723, soir: 523-0769 15-8-75

AUTOS A VENDRE

RENAULT 12 TL, 1973, automatique, AM-FM stéréo, multiplex, 3 haut-parleurs, très bon état, \$1,500. Appelez M. Bernier 276-9123. À partir de midi. 15-8-75

BUREAUX A LOUER

MONT-ROYAL EST, coin Marguerite, 800 à 1,600 p.c., peut être subdivisé, bien décoré, excellent pour médecin, optométriste, dentiste, avocat, notaire. Location raisonnable. Tél: 524-2335 ou 524-1597. M. Mellios 15-8-75

BUREAUX A LOUER

7707 HOCHELAGA

(Près tunnel Lafontaine)

OCCUPATION IMMEDIATE

Climatisé, chauffé, 400 à 2,900 p.c. par plancher, idéal pour professionnels, courtiers, dessinateurs, agences, etc.

Tél: jour 351-9200
soir 655-9652

Commission assurée aux courtiers.

15-8-75

50 PLACE CREMAZIE: bureaux, aménagement luxueux, bail 1972, \$5.50 le pied carré, 11,000 p.c. Possibilité subdivision pour location. J. Guénette 388-9235 16-8-75

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.

- Bureaux très éclairés
- Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT

Tél: 844-3361

poste 238

J.N.O.

COLLECTIONS

ITALIE: collection de 427 timbres postes différents: \$115. Particulier Tél: 279-5276 18-8-75

COLLECTION REVUES: Revues d'histoire de l'Amérique française. Recherches sociographiques. Particulier. Tél: 279-5276 18-8-75

PAYS BAS: Collection de 525 timbres postes différents: \$325. Particulier Tél: 279-5276 18-8-75

CANADA Accumulation 1047 plis, 1er jour, Unites, paires, blocs, coins, Scott 453/556 \$300. Particulier. Tél: 279-5276 18-8-75

RUSSIE: Collection de 335 timbres postes différents d'avant 1947. \$175. Particulier. Tél: 279-5276 18-8-75

BELGIQUE: Collection de 660 timbres postes différents. \$220. Particulier. Tél: 279-5276 18-8-75

SCANDINAVIE: Collection 320 timbres-poste différents. \$18. Particulier. 279-5276 18-8-75

COMMERCES A VENDRE

ATELIER D'ENCADREMENT, matériel d'artiste et galerie d'art. Installation des plus modernes, grand local, bonne clientèle. Pour information jour 254-3580 et soir 259-2410 20-8-75

CHALET A LOUER

STE-AGATHE, luxueux style Bavarois près pente de ski, 5½, meubles Thibault, toit cathédrale, foyer, pierre, télévision. Location semaine et saison. Tél: 1-819-326-5836 1-9-75

MAISON CHALET, meublé avec foyer, à louer, sur les rives du petit lac Magog, pour septembre à mai. Environ 10 milles du Mont Orford. Prix: \$250 par mois, chauffage et électricité. S'adresser Léandre Mercier 819-864-4904 18-8-75

DIVERS

JEUNE HOMME cherche emploi comme chauffeur privé, avec expérience et références. Tél: après 6 hrs 473-9313 15-8-75

DEMENAGEMENTS

Hydro-Québec

Votre déménagement s'en vient...

Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?

Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

DEMANDES D'EMPLOI

PROFESSEUR SPECIALISE en art plastique cherche emploi à demi-temps. Région des Laurentides. Tél: 388-6228 14-8-75

EQUIPEMENTS DE BUREAU

AUBAINE: Dactylo électrique IBM, 18 pouces: \$235. Machine à calculer "Olivetti" électrique à ruban: \$150. Machine à chèque et signature: \$50. Tél: 731-5612 15-8-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 731-1031 soir 1-11-75

FEMMES DEMANDEES

JEUNE FILLE avec dactylo pour travail général de bureau, dans maison d'éditions. Tél: 843-4344 15-8-75

STENO-DACTYLO

Pour secrétariat de direction

- Bonne connaissance du français;
- Anglais pas nécessaire;
- Travail intéressant;
- Salaire selon compétence.

Communiquer avec: Hugette Vivier, Editions du Renouveau Pédagogique, 8955, Boul. St-Laurent, Montréal - 384-8760 14-8-75

SECRÉTAIRE

- Steno-dactylo
- Minimum 3 ans d'expérience
- Rédaction de procès-verbaux

Salaire intéressant

S'adresser à: 527-2474

16-8-75

SECRÉTAIRE BILINGUE pour être entraînée dans étude légale. Tél: 861-2812 15-8-75

ASSISTANTE DENTAIRE

Grandes possibilités pour une carrière intéressante.

- Travail d'assistante dentaire et de réceptionniste
- Expérience appréciée mais non nécessaire
- Doit être bilingue

Tél: 731-1448
lundi au vendredi
9 a.m. à 5 p.m.

18-8-75

FERMES A VENDRE

LA PRESENTATION RANG SAVAL: très bonne ferme laitière 50 vaches, "pipe line", roulement complet, 2 maisons, garage, remise. Prix raisonnable. U. Bernier 678-8060 ou 248-3792 après 19 heures. Immeubles Carboneau, courtiers 14-8-75

GARDERIES

GARDIENNE à domicile demandée, 2 enfants, rue Querbes, coin Laurier à Outremont. Tél: 271-5243 14-8-75

HOMMES DEMANDES

DISTRIBUTEURS DEMANDES

pour vendre les produits de Vintage Craft.

- Ensembles à vin complets
- Ensembles à liqueurs et accessoires à la fabrication du vin

Répondre immédiatement à

CASE 284
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal. 18-8-75

USINE D'EMBOUTEILLAGE

PERSONNE pour prendre la responsabilité de l'entretien et de la réparation de tout ce qui concerne l'embouteillage et l'équipement s'y rapportant, dans une usine de liqueur douce.

Les candidats doivent posséder des connaissances de l'équipement Meyer et des unités similaires.

Le titulaire doit faire parvenir un résumé complet de son expérience, âge et salaire demandé. Les demandes seront gardées strictement confidentielles.

S'adresser à: Mr. John Green, Pure Spring (Canada) Ltd. 869 Belfast Road, Ottawa, Canada. 16-8-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

JOURNALISTE JUNIOR spécialisé

Un journal national médical recherche un journaliste bilingue.

- Articles de fond
- Bureau à Montréal
- Quelques voyages

Contactez: M. D. A. Geekie
LE 13 ET 14 AOÛT
entre 9 a.m. et 5 p.m.

à 514-842-4212

14-8-75

La Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais

requiert les services d'un PSYCHOLOGUE

Pour clientèle méadaptée socio-affectifs graves.

SALAIRE: selon la convention collective.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse ci-dessous ou signalez

819-771-7311

Directeur des services au Personnel, Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais, 225, rue St-Rédempteur, Hull. Concours P-58 15-8-75

LOGEMENTS A LOUER

CANDIAC, grand duplex neuf, disponible 1er septembre et 1er octobre. Près parc, école et autobus. Haut 5½ avec garage \$250. Bas 5½ avec salle familiale, avec foyer et garage: \$350. Tapis, cable, cours privées individuelles. Tél: 659-2204 16-8-75

WESTMONT: 7½, 3 foyers, jardin, stationnement disponible. \$430. Tél: 932-8531 après 5 p.m. 15-8-75

PERSONNEL

Le secret budgétaire

La Gazette maintient l'allégation contre le député John Reid

par Fay La Rivière

OTTAWA (PC) — Le journal montréalais La Gazette, invité devant le Comité des privilèges et élections des Communes pour s'expliquer sur les accusations de fuite budgétaire lancées contre le député John Reid, a maintenu sa position, hier, affirmant qu'il y avait eu une erreur dans le cadre chronologique des événements, mais que le principe du secret budgétaire demeurait entier et fondamental.

"Nous avons fait une erreur de chronologie mais, à part cela, nous maintenons le fonds de l'article, a fermement déclaré M. Mark Farrell, éditeur du journal La Gazette, comparissant lors de la deuxième séance du comité qui siégera toute la semaine.

"Nous avons fait une erreur, a-t-il répété plus tard, nous nous sommes excusés au sujet de la chronologie, mais le principe du secret demeure tout aussi entier."

Un article de La Gazette, signé par M.

Un expert étudiera les limites de Verdun

Les Services de protection de l'environnement ont dépêché à Verdun un spécialiste chargé de prendre connaissance des travaux de remblayage des berges du Saint-Laurent effectués par cette municipalité, et décideront, à la lumière du rapport qui sera préparé, si des mesures doivent être prises pour empêcher Verdun de continuer à agrandir son territoire aux dépens du fleuve.

Bien que ces travaux soient effectués en vertu de droits acquis et d'un permis du ministère des Richesses naturelles, ce sont les Services de protection de l'environnement, placés sous l'autorité de M. Victor Goldbloom, qui sont chargés de faire respecter l'ensemble de la Loi sur l'environnement.

Tout en annonçant qu'une enquête était en cours, un porte-parole des Services de protection de l'environnement, le Dr Jacques Giguère, confirmait hier qu'une injonction pourrait être demandée pour mettre fin aux travaux s'il était révélé qu'il y avait eu transgression de la loi ou des autorisations déjà données. S'il y a lieu, la municipalité de Verdun pourrait être tenue de prendre les mesures pour effacer les dégâts.

Les travaux effectués par Verdun consistent à combler une cavité où dorment des eaux stagnantes et à créer une bande de terre d'environ 300 pieds. Les matériaux utilisés proviennent des travaux d'excavation du métro dans le territoire de Verdun.

En fait, la Ville de Verdun serait autorisée à faire du remblayage sur une largeur limite de 500 pieds, mais il semblerait qu'à certains endroits, cette limite aurait été dépassée. Aussi est-ce principalement sur ce point que des vérifications seront faites. Par ailleurs, on prendra en considération les désordres écologiques qui pourraient résulter des travaux de remblayage. Selon le Dr Giguère, ces désordres sont facilement analysables puisque la nature du Saint-Laurent est bien connue et que les spécialistes savent où sont situées les frayères ainsi que les marais nécessaires à la faune.

En principe, les Services de protection de l'environnement doivent émettre des permis à toute personne qui désire exercer une activité susceptible de contaminer l'environnement. Toutefois, selon un protocole d'entente intervenu entre les divers ministères impliqués, c'est le ministère des Richesses naturelles qui accordent les permis, après consultation.

M. Giguère affirme qu'en principe, aucune autorisation ne doit être donnée pour des travaux de remblayage des berges du Saint-Laurent dans la région de Montréal, à l'exception des cas où des droits acquis existaient déjà. Plusieurs demandes auraient déjà été faites, dit-il, généralement par des municipalités, mais sans succès pour les demandeurs.

Jacques Hamilton, le 24 juillet dernier, accusait M. John Reid, député de Kenora-Rainy River, ci-devant secrétaire parlementaire du leader ministériel en chambre, M. Mitchell Sharp, d'avoir eu connaissance de renseignements budgétaires avant l'annonce officielle du budget et d'avoir partagé ses connaissances avec des industriels de son comité.

Il s'agissait d'une nouvelle taxe sur les bateaux, proposée dans le budget du 8 mai 1974, reprise dans le budget du 18 novembre 1974, mais qui, finalement, ne fut pas appliquée suite à un amendement du 28 janvier à un projet de loi sur la fiscalité qui, conformément au budget, prévoyait la taxe annoncée.

En effet, chaque budget annonce un certain nombre de propositions de changements dans la fiscalité, ces changements sont ensuite incorporés dans des projets de loi qui sont enfin discutés aux Communes et peuvent, suite à ces discussions, être amendés.

L'article de La Gazette affirmait que M. Reid avait eu connaissance des dispositions budgétaires avant le discours du budget lui-même et qu'il avait partagé cette information avec des industriels qui pouvaient en tirer profit.

Le lendemain de la parution de l'article, M. John Reid, intervenant sur une question de privilège, présentait les événements dans une perspective différente.

Le secrétaire parlementaire affirmait que, premièrement, il n'avait pas eu connaissance du budget avant l'annonce officielle de celui-ci aux Communes, le 18 novembre dernier.

Cependant, avait-il ajouté, son intuition et son jugement lui avaient permis de percevoir à l'avance que la taxe sur les bateaux, prévue dans le budget ainsi que dans la loi sur la fiscalité qui avait suivi, ne serait finalement pas appliquée, ce qui fut le cas.

Se basant sur son jugement et son intuition, M. Reid a alors écrit à un industriel de son comité, le 19 décembre 1974, pour dire que "je pense qu'ils vont probablement retirer la taxe sur les bateaux".

Cette lettre intervenait donc pendant les discussions alors que, officiellement, le gouvernement maintenait cette taxe et que les Communes discutaient de ses mérites, et avant que le gouvernement n'annonce un amendement le 28 janvier renonçant à la taxe.

Pour l'éditeur de la Gazette, même s'il y a eu erreur de chronologie dans l'article de M. Hamilton, il n'en demeure pas moins qu'aucun citoyen n'a droit à une information fiscale à l'avance. Tous doivent en avoir connaissance en même temps.

Ironiquement, c'est justement de ce problème du député qui se trouve à Ottawa et peut flatter les décisions du gouvernement et en faire part à ses électeurs avant que les décisions ne soient officielles, que M. John Reid soumettait au Comité des privilèges et élections, en mars dernier, lors de la discussion sur le livre vert sur les conflits d'intérêts.

M. Reid tentait de convaincre les membres du comité qu'un député peut, en quelque sorte, avoir des informations non officielles grâce à son flair sur la situation avec laquelle il est quotidiennement en contact et peut en tirer profit ou en faire profiter d'autres.

Plusieurs autres points seront également discutés par le comité:

Qu'est-ce que les privilèges et immunités d'un député, comment et quand sont-ils enfreints, par la presse en particulier?

Le budget, les lois fiscales et les amendements à ces lois sont-ils tous aussi confidentiels les uns que les autres?

La Gazette a-t-elle enfreint les privilèges du député Reid en lançant de telles accusations de fuite et quelle sanction appliquer?

M. Reid a-t-il vraiment enfreint des lois de secret et si oui, quelle sanction appliquer?

Le dernier cas du genre au Canada remonte à 1906 lorsque M. J.E. Cinq-Mars, de La Presse, fut blâmé par les Communes pour le contenu d'un article particulièrement sévère à l'égard de Sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre du Canada.

Théoriquement, le comité des privilèges et élections a même le pouvoir de faire emprisonner, sans recours possible à l'habeas corpus, un citoyen qui empêche un député de vaquer librement à ses fonctions en enfreignant les privilèges de celui-ci.



L'ingénieur Peter Luff fait voir l'équipement qui servira à allumer d'Athènes le flambeau olympique. Conformément à la tradition olympique, le flambeau doit être amené d'Olympie au théâtre des Jeux. La première étape du voyage, d'Olympie à Athènes, et la dernière, d'Ottawa à Montréal, s'accompliront suivant le mode conventionnel, c'est-à-dire que des coureurs porteront le flambeau d'un point à l'autre. Mais d'Athènes à Ottawa, la flamme sera transférée par faisceau électronique via un satellite de communications internationales. (Téléphoto PC)

La grève des fossoyeurs

Rien à craindre avant une semaine

La fermeture des deux plus grands cimetières de la ville pour cause de grève ne suscite aucune inquiétude pour l'instant. Ni la santé ni l'hygiène publiques ne sont menacées par l'accumulation des corps chez les entrepreneurs de pompes funèbres. Les administrateurs des cimetières de l'Est et de la Côte-des-Neiges — et la presse — se sont alarmés pour rien.

"J'ai examiné la situation sous toutes ses faces et je puis vous assurer qu'il n'y a rien à craindre avant une semaine", a dit hier M. Jean Séguin, directeur du Service des affaires sociales.

Les autorités restent néanmoins sur le qui-vive. Des inspecteurs visitent à intervalles rapprochés toutes les maisons où sont entreposés des corps et vont signaler le moindre danger.

En cas d'urgence, les autorités requerraient vraisemblablement une injonction forçant les fossoyeurs grévistes à rentrer au travail.

La presse a aussi exagéré l'écart qui sépare les parties dans la dispute.

Les fossoyeurs, membres du Syndicat des employés de service (FTQ), récla-

ment la réduction de la semaine de travail de 44 à 40 heures avec pleine compensation, une augmentation d'environ \$1.80 l'heure répartie sur deux ans (environ 22% la première année et 15% la seconde) et l'indexation des salaires au coût de la vie.

La partie patronale, en l'occurrence la fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges et celle de la paroisse Saint-François-d'Assise, acquiesce à la réduction de la semaine de travail, mais sans compensation. Elle offre une augmenta-

tion de 20% la première année (équivalant à moins de 10% vu la diminution des heures de travail) et de 10% la seconde.

Les deux parties n'ont pas eu de contact depuis le début de la grève dimanche soir et aucun règlement n'est en vue.

M. Fernand Lecavalier, curé de Notre-Dame-des-Neiges, a dit hier à la presse que la partie patronale était "toujours prête à négocier", mais la partie syndicale n'a pas été invitée à reprendre les pourparlers.

L'environnement à la baie James

La SEBJ étudie les moyens d'éviter les erreurs passées

par Gilles Provost

Même si elle nie que la santé des travailleurs de la Baie James est compromise par l'insuffisance des installations sanitaires sur les chantiers, la Société d'Énergie de la Baie James a déjà commandé il y a plusieurs mois une étude de la situation afin d'y apporter des correctifs.

Selon M. Armand Couture, chargé des problèmes d'environnement au conseil d'administration de la SEBJ, de tels problèmes sont inévitables. Les conditions et l'organisation du chantier ne permettent pas toujours de remplacer des installations provisoires aussi vite qu'on le voudrait.

M. Couture a expliqué que la SEBJ vient de se donner des normes pour la protection de l'environnement mais que ces normes commencent à peine à subir l'épreuve du feu et qu'elles devront inévitablement être adaptées et raffinées au contact de la réalité. "Nous voulons des normes de plus en plus sévères, a-t-il dit, mais il faut comprendre qu'on ne peut avoir les mêmes exigences pour un petit campement provisoire établi par 40 degrés sous zéro en plein hiver par une équipe d'ouvriers déposés en hélicoptères et pour de véritables villes pratiquement permanentes comme LG-2".

M. Couture a aussi insisté sur le fait que la SEBJ a conscience d'innover en tentant d'intégrer la préoccupation de l'environnement à toutes les étapes de la construction. Il faut acquiescer de nouveaux réflexes, faire des compromis supplémentaires, modifier les procédures courantes, etc.

Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain et il est inévitable que des problèmes se posent, estime-t-il.

Aux yeux de la SEBJ, la démission récente de l'ingénieur Yvon Beland qui était chargé de la protection de l'environnement sur tous les chantiers de la Baie James provient des frustrations inévitables dans un système original encore en période de rodage.

"Il est inévitable, dit M. Couture, que le préposé à l'environnement veuille avoir plus de pouvoirs et soit frustré chaque fois qu'on néglige son point de vue. Peut-être aussi que les intéressés n'ont pas toujours été adéquatement informés des raisons pour lesquelles leurs propositions ou suggestions ne pouvaient être retenues..."

Quoi qu'il en soit, la SEBJ refuse formellement de donner à un inspecteur de l'environnement le pouvoir de faire cesser les travaux. Elle justifie ce refus comme suit: d'une part, on manque encore de personnel suffisamment expérimenté pour prendre des décisions de cette importance; d'autre part, les contraintes sont tellement nombreuses qu'il est difficile pour un seul homme de porter un jugement éclairé.

Pour sa part, le chef des chantiers d'exploration de la baie James, M. Jacques Guida, a signalé certains cas précis concernant la localisation de certains

Voir page 6 : La SEBJ

Le COJO refuse \$9.3 millions pour la télédiffusion des Jeux

Le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (COJO) a rejeté l'offre de \$9.3 millions que lui a présentée un groupe de quatre chaînes de télévision, diffusant à l'extérieur du Canada et des États-Unis, pour les droits de retransmission des Jeux.

Le président du comité de la télévision du COJO, M. Neil Asselin, a déclaré, hier, que la dernière offre avait été rejetée lors d'une réunion du comité exécutif du COJO, vendredi dernier, et que la décision de l'organisme avait été communiquée, lundi, aux chaînes de télévision. Ces chaînes sont l'Union européenne des

radiodiffuseurs, l'Organisation internationale de radiotélévision, l'Union asiatique de radiodiffusion et l'Organisation de télévision ibéro-américaine.

"Pour l'ensemble des territoires autres que le Canada et les États-Unis, on nous a offert \$9.3 millions, a déclaré M. Asselin. Nous avons rejeté cette offre parce qu'elle ne correspond pas à la valeur réelle des droits de télédiffusion et des services que nous leur offrons."

Refusant de dévoiler les montants exigés de chacune des chaînes de télévision, M. Asselin a révélé que la somme exigée correspond au double de la dernière

offre. Ainsi seuls les États-Unis, avec un débourse de \$25 millions via la chaîne ABC, et Hong Kong, qui a signé un contrat de \$250,000, ont conclu une entente avec le COJO pour les droits de télévision.

Aucune date n'a été fixée pour la reprise des négociations, mais Sir Charles Curran, président de l'Union européenne des radiodiffuseurs, soutient depuis les premières rencontres qu'un accord doit intervenir avant le mois de septembre afin de garantir un délai raisonnable pour l'installation des équipements techniques et la préparation du spectacle.

\$1,000,000 EN PRIX

SUPER LOTO

QUANTITÉ LIMITÉE

TIRAGE: 22 AOÛT

éditorial

La presse et le droit à la réputation

L'enquête qu'instruit ces jours-ci le Comité des privilèges et élections de la Chambre des Communes sur l'affaire opposant le député John Reid (Kenora Rainy River) et la "Gazette" ne semble pas devoir produire de résultats très concluants, à moins que ne surviennent des témoignages spectaculaires que l'on ne prévoit pas pour l'instant.

Cette affaire soulève néanmoins des questions éthiques dont l'intérêt rejoint non seulement les médias, mais aussi les hommes politiques et le public lecteur. Elle pose en fait tout le problème de l'équilibre à trouver entre la liberté de la presse et le droit des citoyens à leur réputation.

Parce que les libertés dont elle se réclame ne peuvent fleurir que dans un contexte où circulent abondamment l'information et les opinions, notre type de société attache à juste titre une importance considérable à la liberté de la presse. Celle-ci doit certes, comme n'importe quel citoyen, respecter le droit d'autrui à sa réputation et à sa vie privée. Hormis cette réserve, il n'est pas grand chose qu'il lui soit interdit de publier.

Lorsque l'intérêt public ou les affaires publiques sont en jeu, une présomption très grande joue en faveur de la liberté de publication. Il existe et existera toujours, chez les administrateurs publics, une tendance à cacher aux citoyens une partie plus ou moins grande de l'information qui touche leur gestion. Sous prétexte de mieux le servir et de ne pas compromettre un projet d'envergure, on cache au public des renseignements qui sont évidemment d'intérêt public. Non seulement cette tendance s'est-elle perpétuée avec la percée des méthodes technologiques, mais elle a tendu à croître. Si bien qu'à maints égards, les citoyens sont moins informés des questions vitales qui les touchent, à notre époque de communications rapides et multipliées qu'ils ne l'étaient à l'ère de la diligence et des communications orales de personne à personne.

Devant l'élargissement continu du champ réservé à la discrétion des administrateurs publics, la presse a pris l'habitude de résoudre en faveur du droit du public à l'information tous les problèmes de divulgation à propos desquels elle peut invoquer le moindre doute raisonnable à l'encontre du tort que causerait présumément une divulgation prématurée. Même si ses jugements pèchent souvent au chapitre de l'opportunité, il est sain, voire essentiel, qu'elle soit libre de prendre elle-même ces décisions, sans devoir en référer à quelque autorité extérieure que ce soit.

Les indiscretions se multipliant au sein du gouvernement fédéral, M. Trudeau eut il y a quelques années la tentation d'instituer des enquêtes policières afin d'identifier les responsables et de les soumettre au besoin à des sanctions. L'instinct libertaire du premier mi-

nistre reprit cependant vite le dessus. Après un certain temps, on n'entendit plus parler des enquêtes qu'avait promis d'instituer M. Trudeau: celui-ci avait sans doute conclu qu'en démocratie ouverte, il ne sert absolument à rien au pouvoir politique de s'emparer dans des procédures policières à propos de l'exercice par la presse de ses droits normaux qui ne sont rien d'autre, en définitive, que le prolongement des droits fondamentaux du citoyen ordinaire.

Cette liberté que s'octroie la presse fatigue les autorités politiques; elle les oblige à travailler dans un climat d'insécurité plus grand. Elle crée aussi, à certains moments, une atmosphère d'énervement et de sensationnalisme qui n'est pas nécessairement synonyme de l'intérêt public dans ce qu'il a de plus élevé. Ces maux secondaires sont cependant un prix léger à payer pour un bien infiniment supérieur qui est celui du citoyen à être renseigné le mieux possible sur la marche des affaires qui le concernent.

Au nom de ce qu'on appelle en anglais l'"investigative reporting", on a cependant pris l'habitude, dans certains journaux, de mettre en cause directement la réputation d'hommes politiques ou d'administrateurs publics. Cela soulève tout le problème du genre de preuve auquel on doit s'astreindre à ce niveau, si l'on veut non seulement être juste, mais tout simplement être pris au sérieux.

Ne serait-ce qu'au nom de l'équité la plus élémentaire, nul ne devrait s'arroger le droit de publier au sujet d'une autre personne des allégations susceptibles de nuire à sa réputation, à moins qu'il ne puisse en établir la preuve solide. Dans l'affaire Reid, par exemple, il se pourrait qu'en définitive, on soit en présence, pour toute preuve, de deux versions contradictoires d'une même conversation, soit celle du journaliste de la "Gazette" et celle du député Reid. En pareille hypothèse, le bénéfice du doute devra aller sans la moindre hésitation à la personne qui a été la cible d'une attaque, non à celle qui l'a attaquée. Le journaliste Hamilton a déposé hier devant le Comité des privilèges les notes prises au cours d'une conversation avec M. Reid, de même que l'enregistrement sonore d'un entretien entre les deux hommes. S'il n'y a pas d'autre preuve que ces deux pièces, la démonstration sera peu convaincante. Par preuve solide, dans des affaires qui peuvent mettre en jeu toute la carrière d'un homme, il faut entendre des pièces objectives qui parlent par elles-mêmes ou encore des témoignages de tierces personnes qui peuvent corroborer une version donnée. En l'absence de telles preuves, l'odieuse d'une accusation formulée en public doit retomber sur l'accusateur, non sur l'accusé.

On observe actuellement, chez les admi-

nistrateurs publics et les personnes "en vue", une tendance plus marquée à réagir contre les initiatives audacieuses de la presse en multipliant contre elle les poursuites judiciaires. Vu le "sub judice" que fait peser sur une question l'ouverture de procédures légales, cette tendance comporte un réel danger pour l'exercice efficace de la liberté de la presse. Il faut souhaiter qu'elle soit enrayée avant qu'on n'aboutisse à des abus d'un autre ordre. Pour expliquer ce phénomène, il faut tout autant évoquer l'irresponsabilité coupable de maints journalistes et journaux qui confondent la liberté avec le droit de publier n'importe quoi, que l'intolérance d'un nombre étonnant de citoyens pour qui l'idée même de divulgation, pourtant saine en soi, a quelque chose d'irremédiablement pernicieux.

Les séances tenues hier par le Comité des privilèges ont également permis de soulever une autre question importante: celle de la confidentialité des sources d'information du journaliste.

Dans l'exercice de son métier, le journaliste recueille tous les jours des informations en provenance de personnes qui ne veulent pas être identifiées publiquement. Envers ces personnes, le journaliste a sûrement un devoir de discrétion. Il doit être prêt à aller très loin pour défendre leur identité.

Ce droit à la confidentialité ne devrait cependant comporter aucune protection spéciale pour ceux qui cherchent à s'en servir en vue de salir sans preuve solide la réputation d'un administrateur public (ou de tout citoyen) ou d'une institution. Il ne doit jouer ni pour la personne lâche qui se réfugie dans l'anonymat pour faire exécuter ses besoins sales par un chroniqueur sans scrupule, ni pour le journaliste qui se prête à ce jeu honteux.

Là où un journal ou un journaliste prétend se cacher derrière des sources anonymes pour justifier des allégations dommageables à autrui qu'il ne peut autrement étayer, je ne prétends pas qu'il faudrait lui imposer une quelconque censure gouvernementale. Je soutiens simplement qu'il ne devrait bénéficier devant les tribunaux réguliers d'aucune immunité. La meilleure manière de garantir qu'il en sera ainsi, c'est probablement de ne garantir au journaliste aucune autre liberté que celles dont jouissent les citoyens ordinaires.

Quant au Parlement, il devrait se tenir le plus loin possible de ces choses et se fier surtout au fonctionnement des lois, des tribunaux et de l'opinion publique pour régler les problèmes susceptibles de surgir entre un journal et un homme public. Dans cette perspective, on doute que l'enquête entreprise par le Comité des privilèges des Communes soit le forum approprié pour disposer de litiges comme celui qui a surgi entre le député Reid et la "Gazette".

Claude RYAN

L'actualité

De quel côté logent les spéculateurs?

par PAUL-HENRI LAVOIE

Les conséquences de l'implantation de l'aéroport de Mirabel continuent à susciter des réactions. Les manifestations de la dernière fin de semaine à Ste-Scholastique ont donné lieu à toutes sortes de déclarations et commentaires. On n'en finirait plus de faire le partage entre le vrai et le faux. Entre la logique et la démagogie. De la part des principaux intéressés ou présumés victimes, cela peut se comprendre un peu. Mais lorsque nos pseudo-journalistes entrent dans la ronde en se limitant à l'utilisation de lieux communs comme "spéculateurs", multinationales, monopoles, disparition de la classe agricole, etc., etc., etc., pour tenter de tout expliquer, il y a une marge qu'une connaissance même élémentaire du dossier ne permet pas de franchir.

Qu'il se soit glissé des injustices dans les compensations offertes à la suite de l'expropriation, c'est fort probable. Qu'il se soit commis des maladroites dans les discussions et négociations, c'est sans doute possible. Qu'on ait multiplié les erreurs de part et d'autre et surtout chez les représentants des pouvoirs publics, semble indéniable. Mais de là à mettre en cause le principe même de l'expropriation d'un espace non seulement pour l'aéroport proprement dit mais aussi pour les activités qui en découleront, il y a la aussi une marge qu'un minimum d'objectivité et d'esprit civique devrait empêcher de franchir.

Depuis assez longtemps et de plus en plus, on déplore que les développements issus de travaux publics donnent lieu à une course effrénée à la spéculation à cause de l'existence de toute préoccupation, d'utilisation planifiée du sol. Ainsi des gens s'enrichissent indûment grâce à l'action de la communauté... et à ses dépens! Que sont devenus les alentours de l'aéroport de Dorval qui représentaient pourtant de magnifiques espaces verts lors de sa construction?... Et que

d'autres exemples nous tombent sous les yeux!

Qui mieux que le gouvernement, en somme nous, peut assurer des avantages pour toute la communauté d'une initiative conduite à même les fonds publics?... Pourquoi transférer à des intérêts privés les bénéfices d'un développement dont toute la population fait les frais?... Evidemment qu'il faudra surveiller et suivre de très près la disposition du terrain qui ne sera pas utilisé dans un avenir plus ou moins proche. Mais réclamer le retour des terrains "enrichis" par nos taxes à des individus dont le bien commun est loin d'être le souci principal, c'est opter pour la pagaille dans l'utilisation du sol, et démontrer son peu de sérieux lorsqu'on la dénonce à grands cris!

Un mot du "désastre" au point de vue agricole résultant du projet en question. C'est vraiment touchant de constater l'intérêt subit de certains gens pour l'avenir de notre agriculture! Mais nos nouveaux sauveurs de la race, avant d'aller plus loin dans leur croisade, devraient trouver ou exiger réponses aux deux questions suivantes: 1) Quelle est la superficie exacte de sol vraiment arable qui est irrémédiablement perdue?... 2) Quel est le pourcentage de sol vraiment arable dans l'ensemble du territoire concerné qui continuera à être utilisé pour des fins agricoles selon des formules peut-être plus avantageuses pour les principaux intéressés et surtout l'ensemble de la population?...

Pour le moment et dans ce cas des moins, les menaces dénoncées du côté des monopoles, des multinationales et autre acabit du genre, semblent faire partie de notre lot actuel de clichés, de passe-partout, d'épouvantails.

De plus et surtout, il y a lieu de se demander sérieusement dans le présent débat, où logent exactement les vrais spéculateurs?... Montréal, 11 août 1975.

lettres au DEVOIR

Monique Bégin devrait accéder au cabinet fédéral

La Fédération des femmes du Québec désire féliciter les citoyens du comté de Saint-Michel qui ont pris l'initiative de faire circuler une pétition réclamant la nomination du député Monique Bégin au Cabinet fédéral (LE DEVOIR, 7 août 1975).

La Fédération qui a eu à maintes reprises l'occasion d'apprécier l'intelligence et la qualité du travail de

Monique Bégin, croit, elle aussi, que le député de Saint-Michel pourrait être un apport précieux au cabinet fédéral.

De plus, la Fédération trouve particulièrement intéressant qu'une telle demande émane des citoyens du comté où oeuvre le député, citoyens de toutes tendances politiques satisfaits des services de leur représentant à la Chambre des

Communes. La Fédération des femmes du Québec espère donc que cette demande sera prise en considération par le gouvernement fédéral et qu'il y sera donné suite le plus rapidement possible.

Michèle JEAN pour la Fédération des femmes du Québec Montréal, le 11 août 1975.

À Mme Catherine Prince-Lachance et M. Michel Solomon

Je me surpris à sourire en constatant, au retour de mes vacances, que l'article de M. Vigny (Le Devoir du 11 juillet) et les réactions de M. Solomon et de moi-même avaient continué de susciter des commentaires.

En ce qui concerne l'analyse lucide de M. Tarab, je n'ai rien à ajouter. A. M. Solomon, j'aimerais dire seulement que le procédé qui consiste à citer de larges extraits de l'absurde "communiqué de guerre" de l'organisation palestinienne responsable de l'attentat meurtrier du réfrigérateur piégé réussit fort bien à illustrer à quel point la haine aveugle, d'où quel que vienne, est contraire à la vérité et à la recherche d'une solution juste. Il est pourtant de répondre à la question, qu'il traite au passage de "naïve", à savoir: est-ce que les palestiniens, qui n'en sont encore maintenant qu'à résister contre leur propre destruction, ont actuellement pour but de détruire le peuple juif de Palestine lorsqu'ils disent vouloir détruire l'Etat d'Israël?

C'est pourtant la contribution de Mme Catherine Prince-Lachance (Devoir du 5 août), professeur de philosophie et membre de la Société des écrivains canadiens, qui atteint dans son délire folklorique de nouveaux sommets de manque de rigueur intellectuelle et de demi-vérités présentées on ne peut plus subjectivement (fautes très graves de la part d'un écrivain et surtout d'un philosophe).

Les fonctionnaires québécois à rebours de l'histoire

Alors que dans le monde entier, tous les salariés luttent pour une diminution de leurs heures de travail, voilà que nos fonctionnaires provinciaux seraient prêts à les augmenter...

On reste bouche bée devant un tel anachronisme. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nos fonctionnaires ne ramont pas dans le même sens que les autres salariés.

"Des chercheurs américains prévoient qu'en l'an 2000 l'homme moyen ne travaillera plus que 25 heures par semaine" disait la revue Québec-Science de juillet 1975. Tous les experts nous avertissent que nous entrons dans la civilisation du

loisir, que les heures de temps libre augmentent suite à une automatisation de plus en plus envahissante. Il est temps que les fonctionnaires s'éveillent à ces réalités.

Je sais que certains brandissent l'exemple du fédéral. Mais attention à la comparaison: on sait qu'elle est souvent odieuse, surtout lorsqu'elle est partielle. Que les fonctionnaires du fédéral travaillent quelques heures de plus par semaine, cela est-il vraiment significatif? Ce n'est pas nécessairement la présence physique à un bureau qui fait l'employé modèle, mais bien plutôt sa capacité d'assumer ses res-

pensabilités et sa volonté sincère de bien servir l'employeur-contribuable.

Autre point important: le syndicat des fonctionnaires a-t-il songé que si treize fonctionnaires acceptent une augmentation de deux heures et demie par semaine, ils privent par le fait même un quatorzième fonctionnaire de son emploi? La Bible nous dit que c'est un soir de grande fatigue qu'Essau vendit son droit d'aînesse à Jacob pour un plat de lentilles. Monsieur Harguindeguy, seriez-vous déjà si fatigué?

Raymond PARADIS Saint-Léonard, le 1er août 1975

bloc-notes

M. Chrétien et les fonctionnaires

Ce n'est pas la première fois que M. Jean Chrétien, comparant l'administration fédérale à celle de Québec, affirme que la première est supérieure à la seconde. Il est vrai que beaucoup de citoyens ayant des rapports fréquents avec divers ministères et services des deux gouvernements ont constaté que la fonction publique fédérale était, dans l'ensemble, mieux disposée envers le contribuable, plus efficace et plus expéditive que celle de Québec. Mais ce ne sont là que des témoignages, souvent des impressions superficielles que ne corrobore aucune enquête sérieuse et qu'infirmement de notables exceptions qui justifieraient l'affirmation contraire: il suffit en effet de songer à la dégradation des services postaux depuis quelques années et à la qualité croissante des services offerts aujourd'hui par les ministères québécois du Revenu et des Transports.

Le président du Conseil du Trésor invoque à l'appui de son affirmation les résultats d'un sondage réalisé par CROP pour le compte de Radio-Canada en mai dernier et d'après lequel les Québécois francophones font plus confiance au gouvernement du Canada (54%) qu'à celui du Québec (40%). La question posée aux répondants ne portait pas spécifiquement sur l'efficacité des deux administrations, mais plutôt sur la confiance que suscitent les gouvernements d'Ottawa et de Québec. On ne saurait donc tirer de ce sondage la conclusion péremptoire qu'en retient M. Chrétien.

Ce qui frappe encore davantage dans la déclaration du ministre, c'est la conviction que les fonctionnaires fédéraux travaillent davantage et qu'ils sont animés d'un "sens de l'Etat" que ne possèdent pas, au même degré, leurs collègues de Québec. Sans égard à leurs allégeances politiques, dit encore M. Chrétien, les fonctionnaires fédéraux se mettent avec plus d'ardeur au service de l'Etat. Le gouvernement viendrait-il à changer que le personnel serait tout aussi dévoué.

On voit bien à quoi M. Chrétien fait ici référence. Il pense manifestement à tous les fonctionnaires québécois, petits et grands, dont la sympathie péquistes sont notoire. C'est là un fait reconnu et dont se plaignent à l'occasion les hommes politiques du régime. Mais la preuve n'est pas faite que ceux-ci sont moins empressés au travail et qu'ils sont dépourvus du "sens de l'Etat". S'ils sont d'honnêtes militants péquistes et s'ils ont la conviction que leur parti pourrait bientôt accéder au pouvoir, on voit mal en vertu de quelle logique ils auraient intérêt à saboter les institutions et les services de l'Etat. A moins qu'ils n'aient acquis la triste

conviction que l'action politique d'un fonctionnaire consiste à compromettre le fonctionnement de l'appareil, à en diminuer la qualité, dans l'espoir que les contribuables déçus se tourneront plus facilement vers le PQ lors du prochain scrutin. Le cas échéant, nous serions en présence d'une dangereuse trahison que les dirigeants du Parti québécois seraient sans doute les premiers à condamner.

M. Robert Burns, commentant hier au nom de son groupe les propos de M. Chrétien, reprochait à celui-ci de rejeter sur les fonctionnaires québécois ce qu'il appelle l'incompétence du gouvernement Bourassa. Car, à ses yeux, la qualité des services offerts par les fonctionnaires dépend directement de la compétence de la gestion gouvernementale. C'est en effet une dimension capitale: celle de la motivation qu'inspire le gouvernement à la fonction publique. Et, dans la mesure où le jugement de M. Chrétien est fondé, ce qui reste à démontrer clairement, c'est plutôt aux hommes politiques qu'il appartient de se poser des questions, ce qui n'exclut pas un examen de conscience de la part des fonctionnaires québécois.

Michel ROY

Une autre élection "tranquille"?

Si la politique suivait en Ontario le cours qu'elle a emprunté traditionnellement au Québec, le gouvernement Davis, après 32 ans de régime conservateur, risquerait d'être sérieusement ébranlé le 18 septembre prochain, malgré la majorité confortable qu'il détient sur l'Opposition libérale et le NPD réunis. Or, bien au contraire, ses chances de réélection restent bonnes, car cette province aussi n'est pas comme les autres!

Passant de Drew à Frost puis à Roberts et enfin à William Davis, le parti conservateur a su, pour ainsi dire, changer de chef à temps et présenter à la veille d'un scrutin qui aurait pu être difficile, l'image d'un nouveau chef, donnant ainsi l'impression du changement autant que de la stabilité. Pour précipiter sa chute, il eut fallu un scandale d'envergure: si les "affaires" se sont multipliées après la brillante réélection de 1971, aucune n'a pu vraiment frapper le premier ministre ou entacher son gouvernement. Dans chaque cas, il s'agit avec rapidité et netteté, écartant au besoin les ministres qui pouvaient faire peser un

doute sur son cabinet.

Sur le chemin de "l'intégrité" qu'il a emprunté dès l'annonce du scrutin, le chef libéral Robert Nixon ne pourra aller bien loin à moins de pouvoir frapper l'administration en place d'un coup plus sérieux que ce qui a été tenté jusqu'à maintenant. Lui-même a dû promettre d'écarter de son caucus un éventuel candidat libéral mêlé à Toronto à une histoire de conflit d'intérêts. Quelque vingt députés ne sollicitant plus de mandat et huit circonscriptions s'ajoutant à la carte, les candidats passeront sans doute cette fois-ci un examen plus serré de leur vie passée et de leurs relations. La campagne portera néanmoins sur la politique, non sur les moeurs des politiciens.

Fouetté par les sondages indiquant une montée libérale, le gouvernement conservateur, plusieurs mois déjà avant l'appel au peuple, multipliait les coups électoraux, attaques contre Ottawa, réductions de taxe, primes diverses, sans oublier la surenchère du "law and order". Si une telle offensive ministérielle peut quand même rencontrer des surprises dans une lutte à deux, dans une course à trois, on l'a vu la dernière fois, avec seulement 44% des suffrages, un parti peut balayer ses adversaires.

Si les conservateurs ne paraissent pas en danger, leurs deux concurrents risquent davantage. Depuis 1963, les libéraux ont eu tendance à perdre des votes et des sièges, même si les derniers sondages peuvent les reconforter: les néo-démocrates ont ajouté à leur représentation, mais sans pouvoir compter sur une montée continue de leurs suffrages. Au dernier scrutin, ces deux partis avaient autant l'un que l'autre réussi à se placer en deuxième position dans une quarantaine de comtés.

Mais autant qu'une élection provinciale le scrutin du 18 septembre sera un test de la popularité personnelle du premier ministre. Si les conservateurs remportent une brillante victoire, William Davis pourra, à son tour, céder la place à l'un des siens, et brigner la succession de Robert Stanfield à la tête des conservateurs fédéraux. On comprend, dans ce contexte, l'intérêt particulier que porte à l'électorat ontarien le premier ministre Trudeau. Un échec même "moral" du conservateur Davis reporterait le PC vers le premier ministre de l'Alberta!

Voilà qui devrait suffire à inciter électeurs et stratèges des autres provinces à suivre plus attentivement cette année cette autre "tranquille" élection ontarienne.

Jean-Claude LECLERC

Espoir en Rhodésie

A la charnière des deux Afriques à ce jour opposées, la Noire et la Blanche, sur un pont enjambant le Zambeze aux chutes Victoria, se tiendra donc d'ici au 25 août la phase initiale de la conférence constitutionnelle sur la Rhodésie. Le bon sens et la modération ont enfin repris le dessus et chacune des deux parties, le gouvernement de la minorité blanche de M. Ian Smith, et le Conseil national africain (ANC) dirigé par Mgr Abel Muzorewa, ont mis au point un compromis habile qui permet de dire que ni l'un ni l'autre n'a reculé. Ca augure peut-être mal, mais ça établit que l'heure est à la négociation.

On se souviendra que le lieu de la conférence était la pierre d'achoppement, Ian Smith insistant pour la tenir en Rhodésie et menaçant de recourir à d'autres partenaires de la majorité noire que l'ANC, alors que celui-ci insistait pour une réunion hors des frontières rhodésiennes. Tenir la fameuse conférence sur ce pont reliant la Zambie à la Rhodésie, dans un wagon fourni par l'Afrique du sud, est un séduisant compromis bourré de symboles.

Au demeurant, le rendez-vous ferroviaire n'est qu'une sorte de prologue, devant permettre aux parties de faire état publiquement de leur sincère volonté de négocier. La phase subséquente se tiendra au niveau des commissions et se déroulera en territoire rhodésien. La phase finale destinée à la ratification des formules élaborées se tiendra, elle, "dans n'importe quel lieu choisi", souligne le communiqué publié simultanément à Salisbury et à Lusaka. En d'autres termes, étant entendu que si la phase II aboutit à une impasse la phase III n'a plus de raison d'être, Lusaka, Salisbury ou peut-être Londres sera choisi d'un commun accord.

Londres, car si les parties adverses sont le gouvernement minoritaire blanc de Ian Smith et les représentants de l'écrasante majorité noire réunis dans l'ANC, la partie assumant — et souvent ayant refusé d'assumer — le leadership moral est la Grande-Bretagne.

L'objectif de la conférence constitutionnelle étant l'accession de la majorité noire au pouvoir, il n'y a pas grande marge de manœuvre. Il s'agit de déterminer au fond la durée éventuelle de la période transitoire qui,

Voir page 8: Bloc-Notes

Georges VIGNY

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT. Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25. À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

D'où vient le malaise à Sainte-Scholastique?

Les fruits amers de cinq ans de développement vertical

On peut raconter de nombreux événements qui se sont produits à Sainte-Scholastique depuis que le gouvernement fédéral y a effectué une expropriation pour fins d'un nouvel aéroport. On pourrait raconter tous ces événements sans arriver à comprendre comment des officiers du gouvernement peuvent démontrer autant de mépris pour des citoyens ordinaires. Par ailleurs, en utilisant un modèle simple pour situer ces différents événements, on peut arriver à mieux comprendre la dynamique des relations entre les officiers du gouvernement fédéral et les citoyens de la région.

Les relations entre des officiers gouvernementaux, des fonctionnaires et des citoyens engagés dans un développement socio-économique peuvent être caractérisées soit par un mode vertical, soit par un mode horizontal.

Le mode vertical désigne surtout la main-mise ou la domination d'un groupe par un autre, alors que le mode horizontal fait surtout référence à des groupes qui interagissent tout en respectant leurs compétences réciproques. Il est important de noter que ces deux modes peuvent tout aussi bien être permissifs qu'autoritaires: en effet, on peut très bien traiter

un groupe de façon non-directive tout en méprisant ses capacités. De même, on peut interagir de façon autoritaire et directive avec un groupe tout en tenant compte des ressources internes à ce groupe.

Voici immédiatement trois exemples où le gouvernement fédéral, initiateur d'un développement, a établi des relations de type vertical avec les citoyens concernés:

1) A Sainte-Scholastique, des ingénieurs sont assignés par les autorités fédérales pour prendre charge de la reconstruction des granges détruites par le feu ou la foudre. Le travail sur ces chantiers est fréquemment ralenti par des disputes entre les fonctionnaires qui imposent leurs spécifications apprises dans les grandes écoles et les fermiers dont les ancêtres ont su bâtir des granges depuis des siècles. Le savoir-faire des citoyens doit s'effacer devant l'arrogance des spécialistes instruits dans les écoles.

2) Durant le premier hiver qui a suivi l'expropriation, plusieurs fermes que leurs occupants avaient quittées ont leur système d'approvisionnement en eau détruit par le gel. Il n'y avait plus d'animaux dans les bâtiments pour garder au chaud la pompe et la tuyauterie; c'est

la chaleur dégagée par le troupeau qui constitue le système de chauffage des granges. Les planificateurs du gouvernement espéraient conserver ces fermes en opération, pour de futurs locataires qui accepteraient les contraintes imposées. Les fermiers du territoire s'attendaient à ces bris si rien n'était fait pour corriger la situation; malgré leurs compétences (!) aucune des personnes ayant autorité, pour ce qui concerne l'entretien du territoire, ne connaissait ce détail, pas plus d'ailleurs que ceux qu'ils ont jugé bon d'engager.

3) Le gouvernement fédéral a fait du développement ailleurs au Québec; à Forillon en Gaspésie, le gouvernement a évacué plusieurs villages pour y établir un parc national. On y voit se dessiner la même structure verticale qu'à Sainte-Scholastique. Après avoir combattu les citoyens durant quatre ans pour les déloger, les autorités fédérales font le plan de raviver le territoire en employant de vraies familles de pêcheurs; ces familles, si elles acceptent de retourner, devront travailler comme leurs ancêtres le faisaient dans les années 1900, pour le bénéfice des touristes. Il ne reste plus de poisson, au large de la péninsule, à cause des méthodes employées par les

par
FERNAND GAUTHIER

■ On a pu voir de nouveau, à la faveur des manifestations qui ont eu lieu en fin de semaine à Sainte-Scholastique, que le mécontentement des expropriés de la région du nouvel aéroport international, loin de s'éteindre avec l'ouverture prochaine de Mirabel, demeure toujours très vif. Pourquoi ce mécontentement? D'où vient la colère des expropriés? Fernand Gauthier, qui a agi depuis cinq ans comme conseiller technique auprès du Centre d'information et d'animation communautaire de Sainte-Scholastique, croit que l'explication tient en grande partie à la méthode de développement choisie par les autorités fédérales. Dans l'article qui suit, M. Gauthier dit en quoi cette méthode ne pouvait qu'être génératrice de frustrations. M. Gauthier est responsable des activités d'évaluation au Centre de développement en Environnement scolaire de Trois-Rivières (C.S.T.R. — U.Q.T.R.).

grandes entreprises de pêche, comme la British Columbia Packers. Personne ne s'est encore occupé de ce détail.

Les faits qui viennent d'être rapportés ne visent pas à monter un dossier simpliste où les bons citoyens sont assaillis par le méchant gouvernement; ces faits veulent illustrer ce qui se

produit quand le gouvernement responsable d'un développement et les citoyens concernés entretiennent entre eux des relations d'un type vertical. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a que les gouvernements qui peuvent instituer des relations verticales avec des citoyens; il est facile de constater que des groupes de

citoyens établissent souvent ce type de relation entre eux.

La relation verticale s'accompagne de suspicion, de relations de pouvoir, d'un manque de confiance et d'espoir dans les personnes. Ces relations sont souvent accompagnées aussi d'un mépris bienveillant et elles voient naître différentes formes de participation fondées sur l'équilibre des forces (e.g. un ingénieur fédéral pour un fermier).

Dans la région de Sainte-Scholastique, certaines relations verticales existaient avant que le gouvernement fédéral ne s'empare du territoire: il y avait des actes de domination entre villages, ou entre des groupes d'un même village (fermiers, marchands, travailleurs de l'industrie). Par ailleurs, il y avait surtout, dans chaque village, une prédominance de relations horizontales.

Les relations horizontales entre des groupes de personnes sont caractérisées par une interaction bi-directionnelle, alors que les relations verticales sont pratiquement uni-directionnelles. Les relations horizontales sont accompagnées par la confiance, par le dialogue et par le respect de la compétence réciproque de chacun des groupes. Il n'est pas nécessaire

d'avoir recours à certaines méthodes de représentation: sur le territoire, les fermiers ne voyaient pas l'utilité d'être représentés dans le groupe de marchands, pas plus que dans le bureau du médecin qui donnait son diagnostic. La représentation est cohérente avec un système vertical ou pyramidal de relations où chacun se méfie de tous les autres.

Après l'expropriation, les agents du fédéral amènent avec eux ce qu'ils connaissent le mieux: des relations de pouvoir, des relations de possédants à non-possédants, des relations d'acquéreurs à acquis. Ainsi, une directive au bureau local du gouvernement fédéral pouvait se lire comme suit:

"The objective of the team is to assist the department in maintaining a smooth take-over of land required for the new airport by working (in sociological matters) with and amongst the many people effected by the expropriation" (Director, Real Estate, Department of Transport, 9 juil. 1969).

Les hauts fonctionnaires, pour leur part, arrivent avec ce qu'ils avaient acquis de l'université, un mépris bienveillant pour ceux qui ne savent pas ce qu'ils savent et pour ceux qui n'ont pas sacrifié le même nombre d'années qu'eux dans les mêmes institutions. Les résidents du territoire réagissent d'abord en augmentant leurs relations verticales avec les citoyens des autres villages.

Par contre, le premier groupe local qui naquit après l'expropriation se donna comme horizon d'aider les groupes de chaque village à oublier leurs querelles et à prendre en main le développement qui les concernait sur le territoire: c'était le Comité des expropriés qui devint plus tard le Centre d'Information et d'Animation Communautaire.

Pourquoi donc ce Comité, malgré ses intentions des plus nettes, a-t-il dû concentrer presque toutes ses énergies, depuis 1969, à défendre les citoyens contre le gouvernement fédéral?

Le problème avec lequel les citoyens de la région sont encore pris n'est pas dû au fait qu'il y a, à Ottawa, des personnes dont l'intention est d'acheter le territoire le moins cher possible. Le problème de la querelle sur les prix payés tire son origine du type de relations que les autorités fédérales ont voulu établir avec les citoyens de la région. En 1968, avant l'expropriation, des hauts fonctionnaires du ministère des Transports ont fait une erreur dans l'estime globale des coûts de l'expropriation; ces hauts fonctionnaires furent assez puissants pour qu'ils n'aient pas à reconnaître leur erreur.

En 1969, on savait, dans le milieu des firmes privées d'évaluations engagées par le ministère des Transports, qu'elles seraient bien considérées dans l'avenir si elles réussissaient à garder le coût global de leur estimation le plus près possible de l'estime originale, même si celui-ci s'avérait fautif; on craignait alors au plus haut point le Conseil du Trésor et son ministre. Les citoyens lésés n'avaient pas alors le pouvoir de combattre

leurs agresseurs; leur principale ressource, dans ce genre de calamité, est leur patience; elle tient encore.

Le premier ministre Trudeau vint lui-même, en personne, à Sainte-Scholastique, à l'été 1969, pour déclarer ouvert le bureau local d'informations: il souligna combien son geste démontrait qu'il se préoccupait davantage des personnes que de la construction de l'aéroport. Les personnes responsables de ce bureau étaient des amis politiques qui savaient comment traiter amicalement avec des citoyens nerveux. A partir de ce moment, toutes les décisions importantes qui concernaient le développement socio-économique de la région furent prises soit à Ottawa, soit au Bureau d'Aménagement situé à Montréal.

Lorsque le Comité des Expropriés parvint à se faire entendre et à démontrer que les citoyens de la région avaient le bon vouloir et les ressources pour prendre en main les aspects du développement qui les concernaient immédiatement, on fait une offre au directeur du Comité des Expropriés. C'était un poste bien rémunéré; l'accepta. Le comité se trouva un autre directeur. A part cet épisode plutôt grotesque, aucun geste ne fut posé par les autorités fédérales pour intégrer les ressources locales des citoyens à la planification de leur avenir.

Si l'on revient au cadre de référence bidimensionnel esquissé plus haut, il est important de souligner qu'il n'est nul besoin de méchanceté pour établir des relations verticales. Le diable ne vit pas à Ottawa. Pour créer les contraintes aliénantes caractéristiques de la relation verticale entre deux humains, il suffit que quelqu'un accepte d'imposer à d'autres des contraintes qui originent de sa propre crainte de l'imprévisible, plutôt que des contraintes qui découlent du processus de développement lui-même.

Durant ces dernières années, il y a eu quelques hauts fonctionnaires qui ont essayé de corriger l'erreur de trajectoire à Sainte-Scholastique en devenant plus démocratiques et moins autoritaires. Ils ont fait la mesure de considérer l'aspect autoritaire des décisions prises comme cause des effets aliénants constatés; ils n'ont pas vu que c'était la crainte de l'imprévisible présente dans les décisions qui engendrait le non-respect des personnes; rien n'a donc changé.

Un développement socio-économique d'une certaine amplitude doit être directif et autoritaire, mais il n'a pas à être aliénant. Il n'est pas aliénant si les politiciens deviennent conscients qu'il est nécessaire d'engager les gens dans une telle entreprise; ils ont à faire des efforts précis pour engager les ressources locales tout en étant capables de s'adapter à des nouvelles situations et de développer de nouvelles habiletés si suffisamment de confiance imprègne les structures de communication entre le gouvernement et eux.

La négociation dans le secteur public

Québec a-t-il les moyens de payer les salaires que réclame la CSN?

par le Conseil du Patronat

La CSN a dévoilé en mai dernier, à l'occasion du Conseil fédéral de la Fédération des affaires sociales, les grands principes qui serviraient de base à ses demandes salariales lors de la prochaine négociation dans le secteur public.

Compte tenu de l'importance de l'enjeu des négociations qui viennent de commencer — près de \$4 milliards selon l'évaluation du ministre des Finances — le Conseil du Patronat tient à rappeler:

- la position patronale québécoise face à la politique salariale du gouvernement du Québec;
- ses propres commentaires sur les demandes actuelles de la CSN;
- ses recommandations au gouvernement sur la façon dont il devrait négocier avec ses employés.

La politique salariale dans le secteur public

Le C.P.Q. tient à rappeler les grands principes qui devraient selon lui orienter les négociations dans le secteur public.

tions dans le secteur public, principes déjà exprimés en mai 1971 mais qui restent toujours d'actualité puisque l'Etat n'a rien changé, ou presque, aux diverses structures administratives chargées de le supporter dans les négociations avec ses 280.000 employés.

1) Il incombe au gouvernement seul de déterminer la masse salariale à l'intérieur du budget. Seule la répartition même de cette masse peut être négociée.

2) La rémunération dans le secteur public doit se situer à un niveau comparable à celui du secteur privé. Ce niveau doit être calculé à partir des rapports d'impôt, par comparaison avec les revenus annuels du travail pour l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise.

3) L'Etat n'a pas à jouer un rôle de leader en matière de rémunération.

4) L'Etat ne doit pas fonder sa politique salariale à partir du principe de la rémunération sociale mais sur des critères économiques rigoureux.

5) Le patronat québécois souscrit à l'objectif d'égalité des salaires entre hommes et femmes, pour un travail égal, de même qu'à l'objectif d'harmonisation des traitements dans l'ensemble des corps publics et para-publics.

6) Enfin le patronat recommande au gouvernement de reconnaître la spécialisation et la qualification de ses employés, ce qui implique l'existence d'écartes souvent importants dans la rémunération entre salariés.

Les demandes de la CSN

Même si à ce jour nous ne connaissons avec précision que les grandes lignes d'orientation suggérées par la fédération des affaires sociales CSN, compte tenu de l'importance relative du groupe de travailleurs qu'elle représente, ces orientations constituent certainement un reflet assez fidèle des exigences syndicales auxquelles il faut s'attendre lors de la prochaine négociation dans le secteur public.

Sans même préjuger de l'importance qu'attacheront les syndicats à chacune de ces demandes, le patronat québécois s'inquiète du sérieux de certaines d'entre elles et surtout des répercussions qu'entraînerait leur satisfaction, non seulement sur le secteur privé mais sur l'ensemble de l'économie québécoise.

Rappelons que la Fédération des affaires sociales (CSN) réclame:

- 1) un rattrapage immédiat de 25,9% de toutes les échelles de salaire à titre de compensation pour la perte de pouvoir d'achat depuis 1972;
- 2) un salaire minimum de \$165,00 par semaine à compter du 30 juin 1975;
- 3) l'indexation automatique et trimestrielle des échelles de salaire, en partie en pourcentage et en partie en montants uniformes;
- 4) un enrichissement annuel de 5% du salaire moyen de l'ensemble du secteur afin de bénéficier de l'accroissement de la richesse nationale;
- 5) une réduction des heures de travail;
- 6) un réajustement de l'écart entre les hauts et les bas salaires.

Compte tenu des principes patronaux sur la politique salariale dans le secteur public, tel que déjà énoncés, le Conseil du Patronat ne peut que s'inquiéter face à ces exigences de la CSN. Il interroge en conséquence la philosophie de la rémunération sous-jacente à de telles exigences et le caractère exagéré et le coût excessif de telles demandes.

La philosophie de la rémunération de la CSN

Les réclamations salariales de la CSN constituent une curiosité dans la mesure où, lorsqu'il s'agit de bas salaires, elles se fondent sur les besoins des individus et visent au nivellement de la rémunération dans le secteur public. Mais lorsqu'il s'agit de revenus élevés, elles oublient complètement ces mêmes principes. Par delà cette contradiction, trois principes sous-jacents aux revendications de la CSN sont inacceptables pour le patronat québécois:

- 1 Le principe d'une rémunération sociale, à savoir que le salaire des individus soit basé sur leurs besoins plutôt que sur leur production, est inacceptable dans les faits et n'a été mis en vigueur dans aucun pays. Cette confusion, entre politique de revenu et politique salariale, en plus d'être excessivement coûteuse et de donner lieu à une foule d'injustices, (sans oublier d'ailleurs que la CSN ne saurait elle-même proposer un "salaire social" différent pour une personne avec charge de famille de celui d'un célibataire) aurait des effets désastreux sur le secteur privé. Si ce dernier devait en effet adopter un tel principe, comment fixerait-il les prix?

Le coût des demandes salariales de la CSN

Pour des semaines variant de 32 à 35 heures la CSN demande une rémunération minimale de \$165,00. Alors que le salaire minimum est fixé, sur recommandation de la Commission Castonguay, à \$2,60 l'heure dans le secteur privé, le salaire horaire minimum du secteur public varierait de \$4,57 à \$5,00.

A cela il faut ajouter que les employés du gouvernement bénéficient de la sécurité d'emploi et d'un certain nombre d'avantages marginaux financés à même l'impôt.

L'enrichissement annuel de 5% que réclame la CSN pour "participer" à l'accroissement de la richesse nationale équivaudrait à transférer aux employés des secteurs public et para-public une part accrue du revenu national, tout en réduisant la part normalement réservée aux autres catégories des travailleurs. En effet l'augmentation de la productivité ne peut, sauf dans des cas exceptionnels, atteindre 5%. Il est certain que le PNB par capita ne pourra progresser de 5% en termes réels durant les prochaines années, et que, de toute façon, cette progression du PNB dans les secteurs public et para-public sera à peu près nulle. La CSN réclame donc beaucoup plus qu'une "participation", mais un enrichissement pur et simple, enrichissement qui ne peut se faire qu'aux dépens du reste de cette population qui assume seule toute progression du PNB réel.

Le type d'indexation salariale réclame par la CSN s'explique très bien dans le contexte inflationniste que nous vivons aujourd'hui. Mais nous savons

aussi que le mécanisme de l'indexation:

- est particulièrement coûteux;
- qu'il ne résoud pas le problème de l'inflation mais au contraire tend à le prolonger.

Les responsabilités de l'Etat employeur

Lors de la négociation de 1972, certaines insuffisances graves au niveau de l'information, de la négociation et des services essentiels sont apparues.

Ces insuffisances ont conduit le gouvernement à opter pour un règlement politique, plutôt que professionnel, de l'imposée dans laquelle son manque évident d'expertise l'a conduit. Le patronat québécois est très inquiet de voir que le gouvernement entame aujourd'hui ses négociations presque dans les mêmes conditions qu'en 1972.

a) Le gouvernement doit savoir à quoi il s'engage, et donc avoir une connaissance précise du nombre de ses employés et de la masse salariale qu'ils représentent. Cette information de base est indispensable à toute négociation sérieuse. Ce serait en même temps l'occasion pour le gouvernement de faire connaître enfin avec précision le coût de la dernière convention collective, coût qu'il ne semble pas encore connaître avec exactitude aujourd'hui.

b) Le gouvernement doit se donner une véritable politique salariale. Le patronat souhaite que l'Etat employeur revienne en 1975 à une véritable négociation professionnelle avec ses 280.000 employés. La politique salariale du gouvernement, tout en tenant compte de son statut d'employeur particulier, devrait être cohérente et cohérente et le ministère de la Fonction publique devrait, comme cela semble d'ailleurs être la volonté de son titulaire M. Oswald Parent, présider l'ensemble des négociations.

En définitive, une politique salariale globale devrait tenir compte de la condition relative du contribuable à l'emploi du secteur privé. Cette politique devrait enfin être basée sur des critères économiques et non sur les besoins sociaux à satisfaire, lesquels doivent l'être, s'il y a lieu, par toute autre politique de supplément du revenu.

lettres au DEVOIR

Tournesols aux pieds agiles

Ce 3 août 1975, de 20h00 à 22h30, l'équipe folklorique "Tournesols", de Ville LaSalle avait l'honneur d'animer le spectacle au kiosque international, à Terre des Hommes. Ce spectacle dans lequel j'ai eu le plaisir d'admirer le patrimoine culturel québécois, est le 250^{ème} de la série que l'équipe a présentée depuis sa fondation en 1970. Les différents spectacles, m'a confié la direction de l'équipe, a été présenté à travers la Belle Province de Québec, à l'occasion des festivals régionaux et des fêtes paroissiales. Et pour répondre à son rôle social, plus d'un spectacle ont été présentés dans les résidences des personnes âgées et handicapées physiques.

Ce 3 août, la soirée était chaude et humide. Cependant malgré le poids de chaleur humide supportée depuis trois jours sur l'île de Montréal, nous nous sommes entassés, serrés à l'intérieur du kiosque international où dansaient les Tournesols.

Lorsque l'on joue à qui perd gagne

On sait que tout Canadien gagnant \$50.000 par année doit verser au moins \$10.000 en impôts à Ottawa et autant à Québec. Mais la ne s'arrêtent pas les montants perçus par ces deux gouvernements puisque, avec le \$30.000 restant il faudra encore payer la taxe fédérale sur tous les objets manufacturés, la taxe de vente provinciale, celle sur le tabac, sur les boissons alcooliques, sur le carburant, etc. De sorte qu'un autre \$10.000 sera ainsi soustrait par les gouvernements supérieurs. De là à conclure que ceux-ci souhaitent et favorisent l'inflation il n'y a qu'un pas, puis-

Au son de la musique, les jeunes héros de la soirée firent leur apparition majestueuse sur la scène, éclairée par de grands faisceaux de lumières multicolores.

Toute la salle les accueillit avec des applaudissements nourris de sifflements et des cris d'enthousiasme. Tout fierement, ils ouvrent la piste par la "Gigue de la famille Grenier". Tout au long du spectacle qui a duré plus de deux heures, les Tournesols nous firent découvrir l'âme québécoise à travers le folklore et la tradition de chaque région du Québec. Ils ont joué et dansé le métier de leurs ancêtres marins et pêcheurs.

Par la même occasion, ils nous ont présenté un patrimoine culturel inestimable à travers les costumes qu'ils portaient, le rythme qu'ils exécutaient gracieusement, et les accords mélodieux d'accordéon et de violon qui entretenaient la cadence des pieds.

Eh bien, les Tournesols ont fait

vibrer les coeurs sensibles des personnes âgées présentes au spectacle de ce jour-là, en leur rappelant "leur beau-vieux-temps". O tempora!

Ils ont secoué les tendres coeurs des jeunes, insensibles aux valeurs ancestrales. Oh, admirandum est, sed non imitandum. Admirable spectacle et pas à reproduire! Nous contemplons avec admiration cette grande richesse ancestrale tombant — au Québec comme partout ailleurs — en désuétude, faute d'héritier consciencieux capable d'en garder un spécimen.

Les Tournesols, héritiers consciencieux du patrimoine culturel, ces jeunes gens, filles et garçons âgés de 15 à 20 ans, ont ébloui toute la salle. Ils ont accéléré la palpitation de nos coeurs et notre corps se mettait en mouvement au rythme de leurs pieds agiles. Ils nous ont fait passer agréablement la soirée, ces jeunes gens, petit groupe au nombre de trente-sept en tout. Des applaudissements prolongés, des sifflements, des cris... exprimaient la satisfaction de l'assistance.

Oui, le langage qu'ils nous tenaient était plus fort que la chaleur solaire. Ils nous ont, en effet, interprété fidèlement le langage des ancêtres — la danse — capable de transporter les hommes au pays des dieux. Elle est vraie cette réflexion: "La danse adoucit les mœurs".

O Tournesols aux pieds agiles, espoir de LaSalle au Québec, à vous interprètes fidèles du "patrimoine de rythme et de vie", à toi, Richard Gingras, directeur et chorégraphe, à toi, Mme Jacqueline Gingras, animatrice et directrice de l'équipe, à toi, Jacques David, animateur des Tournesols; à vous tous Tournesols, félicitations et bonne chance. Votre initiative vaut la peine. Proficit.

Luishie TSHITALA, LaSalle, août, 1975

Roger BOURGAULT, Montréal, le 6 août 1975.

Cahiers du Québec

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA

et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations

dans le monde entier

Tél.: 861-3906

Historiographie de la philosophie au Québec (1853-1971)

En collaboration

éditions

hurtubise hhm

800 rue Craig

Montréal

SESSION AUTOMNE 1975

il ne reste que

5

JOURS

pour vous inscrire

376-6310

SESSION AUTOMNE 1975 - 2 septembre au 23 décembre



Éducation aux Adultes
CEGEP Rosemont
6400 - 16^e Avenue
Montréal

LE CEGEP, ÇA VOUS APPARTIENT AUSSI...

Mme Plumptre suggère une enquête

Le Canadien consomme-t-il trop de sucre?

OTTAWA (PC) — Les Canadiens doivent accepter l'instabilité du prix du sucre, qui leur vaut toutefois des prix moyens plus faibles à long terme, les options possibles pour résoudre ce problème s'avérant soit trop coûteuses, soit insatisfaisantes.

Le gouvernement fédéral devrait, pour sa part, intensifier les recherches sur les dangers que représente la consommation

annuelle au Canada, soit 100 livres par capita, trouver les moyens de réduire ce niveau de consommation actuel s'il s'avère néfaste.

Telles sont les principales recommandations du second rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur les prix du sucre, qui a été publié, hier, à Ottawa.

Afin d'assurer la rentabilité à long

terme de l'industrie de raffinage du sucre, la commission recommande la suppression ou la réduction des tarifs et primes sur le sucre brut et des droits sur le sucre raffiné, mais rejette toute réglementation gouvernementale sur les prix, l'importance du bénéfice net des sociétés ne justifiant pas la bureaucratie et les dépenses publiques nécessaires.

La commission estime que le bénéfice

net après impôt de l'industrie se chiffre par moins d'un cent la livre et que, bien que les taux de rendement des sociétés de raffinage ont été généralement assez élevés depuis le début des années 1960, leurs profits ont diminué durant la récente flambée des prix, l'année dernière, en raison de la difficulté de réaliser des opérations d'arbitrage sur le marché mondial très instable.

En novembre 1974, le prix du sucre brut a atteint un sommet de 65 cents la livre, mais a diminué considérablement depuis pour se situer à 15 cents la livre au milieu de 1975.

On note toutefois un léger redressement ces dernières semaines, alors que le prix atteignait 20 cents la livre.

Pour la commission Plumptre, les augmentations de prix traduisent des facteurs internationaux, l'augmentation de 1974 résultant par exemple de mauvaises récoltes dans les pays producteurs, ainsi que des achats massifs de la part de l'URSS et des pays arabes.

Au chapitre des approvisionnements, le rapport de la commission estime que la stimulation de la production intérieure de la betterave à sucre serait "un moyen très coûteux" pour essayer d'éviter les hauts et les bas du marché international en réduisant la dépendance du Canada face aux approvisionnements étrangers.

La Commission se montre fort sceptique face à une plus grande participation gouvernementale au niveau des approvisionnements étrangers puisqu'elle impliquerait "plus de participants dans la procédure de négociation, plus de bureaucratie et, à ce compte-là, des coûts additionnels".

Quant à la négociation d'accords commerciaux à long terme entre le gouvernement fédéral et les pays producteurs, le rapport note que le problème de tels accords est de déterminer un prix à long terme "raisonnable".

Selon Mme Sauvé

Les instruments d'une certaine souveraineté culturelle existent

CHICOUTIMI (par Lise Bissonnette) — Le Québec possède tous les instruments pour atteindre la souveraineté culturelle si on la définit comme "la maîtrise et la responsabilité ultimes en tout ce qui touche l'épanouissement et l'évolution de son identité collective", a indiqué hier à Chicoutimi Mme Jeanne Sauvé, ministre fédéral de l'Environnement et présidente de la première biennale de la francophonie canadienne.

Cette définition de la souveraineté culturelle publiée hier par le DEVOIR, est extraite du discours que M. Fernand Lalonde, solliciteur général du Québec, devrait prononcer demain devant les biennalistes, si l'on en croit les fuites.

Pour Mme Sauvé, elle ne fait pas problème et ne semble pas destinée à mettre en question le statut du Québec à l'intérieur de la Confédération. La présidente de la biennale a d'ailleurs profité de la discussion pour souligner que le Québec, en matière d'art et de culture, était grandement redevable à Ottawa. "La province du Québec a largement profité de la Confédération pour son développement culturel, et les subventions d'Ottawa aux artistes sont infiniment plus substan-

tielles que celles du gouvernement du Québec", a-t-elle affirmé après avoir rappelé la contribution culturelle de Radio-Canada.

Commentant l'intervention toujours croissante du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Sauvé a aussi réclame qu'on rende à Ottawa ce qui lui revient, puisqu'il "a pris l'initiative de ces subventions, et il n'a certes pas l'intention de se retirer".

Dans l'ensemble, Mme Sauvé se dit plutôt d'accord avec la loi 22 et déplore seulement qu'elle ne soit pas assortie de suffisamment de garanties quant à l'apprentissage de l'anglais par les francophones.

"Et je pense certainement qu'il faudrait une loi dans les autres provinces pour assurer aux minorités francophones un enseignement dans leur langue", devait-elle ajouter.

Le principal reproche qu'elle fait au Québec, c'est de ne s'être pas suffisamment intéressé à l'enseignement du français. Elle s'en est même dite scandalisée, se demandant comment "les jeunes vont faire pour communiquer avec d'autres membres de la communauté francophone à l'avenir".

Les fonctionnaires provinciaux prévoient une entente en septembre

Seules les clauses monétaires (salaires, heures de travail, vacances, frais de voyage, etc) restent encore en litige dans les négociations entre le gouvernement du Québec et ses fonctionnaires, si bien que les négociateurs syndicaux espèrent pouvoir soumettre à leurs mandataires une entente de principe au cours du mois de septembre.

Au moment de mettre sous presse notre dernière édition, les participants à l'assemblée d'information convoquée par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec au Centre Paul-Sauvé n'avaient eux-mêmes guère plus d'information parce qu'ils avaient passé toute la soirée à reprocher à leurs représentants d'avoir paraphé un si grand nombre de clauses "inacceptables".

Le président, M. Jean-Louis Harguindeguy, a semblé tout à fait insensible à ces reproches et il a répondu plusieurs fois aux membres montrealais de son syndicat qu'ils n'auront qu'à refuser l'ensemble de l'entente de principe en septembre prochain s'ils ne sont pas satisfaits d'une clause en particulier.

Il a aussi répété à plusieurs occasions qu'il n'est aucunement question de solliciter un vote sur certains articles particuliers du contrat. Il s'agit d'un "package deal" qui sera à prendre ou à laisser, a-t-il dit.

Cette attitude parfois arrogante, alliée à l'atmosphère chaude et irrespirable qui régnait dans la salle, explique sûrement pourquoi au moins les deux-tiers de l'assistance de 700 personnes avaient quitté les lieux avant qu'on aborde l'énumération des points encore en litige, vers 23h30.

Le gouvernement veut porter la semaine de travail à 35 heures alors qu'elle n'est que de 32 h et demie présentement. Le syndicat ne semble pas s'opposer formellement à cette demande mais il voudrait que l'on prévoit aussi la possibilité d'une semaine de 4 jours ou d'un horaire flexible.

Sur le plan de l'échelle de salaire elle-même, le syndicat exige au départ une hausse de 31,8% parce qu'il estime que telle est la hausse du coût de la vie; on

réclame aussi des hausses supplémentaires pour obtenir la parité avec la moyenne des salaires payés pour des fonctions similaires dans les autres provinces riches, à la ville de Montréal et au fédéral.

Parmi les clauses paraphées, une a particulièrement retenu l'attention de l'assemblée d'hier qui l'a contestée pendant près d'une heure. Cette clause acceptée par les négociateurs syndicaux prévoit que si un fonctionnaire est rétrogradé et qu'il ne loge pas un grief dans les 21 jours, on considérera qu'il a remis sa démission.

Les fonctionnaires accepteraient de ne plus pouvoir contester une rétrogradation après un certain délai, mais de là à perdre son emploi parce qu'on ne conteste pas, il y a une marge: selon le président du syndicat, cette clause ne fait qu'obliger le fonctionnaire lésé à voir à ses affaires...

Plusieurs intervenants ont aussi semblé extrêmement déçus des faibles gains réalisés dans les clauses paraphées.

suites de la première page

BRONFMAN

M. Bronfman s'est déplacé en hélicoptère de sa résidence d'Yorktown Heights à New York. Il a, pense-t-on, rassemblé la somme en question.

Le fils Bronfman, âgé de 21 ans, n'a pas été vu depuis qu'il a quitté la résidence de son père, tard, vendredi soir. Il a téléphoné à son père aux petites heures du matin, samedi pour lui dire que trois hommes l'avaient enlevé tandis qu'il se rendait en voiture chez sa mère à Purchase, une autre banlieue de New York.

Le père et la mère — Ann Margret Loeb, fille de l'un des plus gros courtiers en valeurs au monde — sont divorcés depuis 1973.

Samuel vit chez sa mère depuis qu'il a terminé ses études au Williams College du Massachusetts en juin. Il doit occuper un emploi au magazine Sports Illustrated au début de septembre.

L'hypothèse d'un enlèvement simulé a été écartée. Samuel, disent les amis de la famille, est un garçon loyal et intelligent et il serait incapable d'une telle mise en scène.

La police a retrouvé l'automobile BMW 1973 que conduisait Samuel pour se rendre chez sa mère. Elle n'a relevé aucun indice permettant de supposer que le jeune homme s'est débattu contre ses ravisseurs. Les clés étaient dans la voiture.

La famille Bronfman soutient activement les causes juives et israéliennes, mais elle ne croit pas que les ravisseurs aient pu être inspirés par des motifs politiques. Le FBI cependant n'écarte pas cette hypothèse.

Samuel est l'aîné de cinq enfants. Les quatre autres, Edgar, Matthew, Adam et Holly, sont à la maison avec leurs parents. La famille n'a jamais pris de pré-

cautions particulières pour assurer la sécurité des enfants bien qu'ils soient héritiers d'une fortune milliardaire.

La distillerie Seagram, propriété de la famille dont M. Edgar Bronfman est le principal actionnaire, vaut plus d'un milliard et ses ventes dans le monde se sont élevées à \$1,8 milliard l'an dernier.

LES ABATTOIRS

fonctionnaires du ministère de l'Agriculture afin d'obtenir, tout au moins, un délai permettant de liquider après le 5 septembre, date fatidique pour les abattoirs ne répondant plus aux normes gouvernementales, les quelque 35 bêtes déjà achetées des cultivateurs de la région.

Le drame du petit abattoir familial du JAL se répète à plusieurs exemplaires dans les régions rurales du Québec où les gens ne pourront plus savourer les excellents crotons, tête fromagée, galantine des petites entreprises locales.

Ils mangeront alors les produits importés de l'étranger ou fabriqués à Montréal par de grandes firmes.

Telle est en effet la curieuse et cruelle logique de nos sociétés complexes, qui étouffent les petites entreprises en multipliant les contrôles.

THETFORD-MINES

exploratoire, la dernière initiative de ce genre a ouvert la porte à des négociations qui ont abouti à une entente sur la majeure partie des clauses normatives".

M. Lemay a toutefois précisé qu'il n'avait reçu aucune invitation de l'employeur en vue d'une reprise des négociations. "L'Asbestos, a-t-il dit, étudie sans doute nos contre-propositions mais il ne serait pas possible de rencontrer ses représentants avant la semaine prochaine en présence du conciliateur, ce dernier n'étant pas disponible pour l'instant".

Une reprise directe des négociations serait toutefois possible, mais pas avant vendredi, à cause des nombreux dossiers actuellement confiés au négociateur syndical, M. Maurice Sauvé.

Pour sa part, un des négociateurs de l'Asbestos Corporation, M. Gilles Dostie, s'est contenté de dire qu'il n'avait pas été avisé "de quelque reprise que ce soit", par la direction. Il a cependant ajouté, énigmatique: "Ca se peut".

La CSN décidait, la semaine dernière, de réduire de 25 cents les exigences formulées en mars dernier par le Front commun inter-syndical à propos du salaire horaire. Cette contre-proposition, qui n'a pas recueilli l'accord automatique de ses cinq affiliées de la région, a provoqué un vif ressentiment chez les métallos de la FTQ qui, toutefois, ne l'ont pas formellement dénoncé. Les métallos se sont abstenus de faire les mêmes offres aux deux entreprises où ils sont installés, la Bell et la Lake Asbestos. Ils regroupent 1,000 des 3,500 grévistes.

VÉLO

garder l'initiative en ce domaine.

Il n'en reste pas moins qu'en fin de compte, des efforts seront faits pour l'aménagement de pistes cyclables. Le groupe de travail formé par le comité exécutif aurait déjà recommandé, selon les indications données par M. Lamarre hier soir, l'aménagement d'une première piste de sept milles dans le district de Mercier. Il s'agirait d'un projet pilote, mais M. Lamarre n'a pas précisé à quel moment elle serait aménagée.

Il a en outre assuré que ce groupe de travail, formé de fonctionnaires issus de divers services dont les Sports et Loisirs, la Circulation, l'Urbanisme, la Police, continuerait. Il viserait plus particulièrement à réaliser une étude reconnaissant la bicyclette comme moyen de transport, et à voir à l'aménagement de pistes et d'espaces de stationnement réservés aux vélos. Toutefois, la déclaration faite par M. Lamarre n'a pas permis d'établir à quel moment le groupe de travail, qui sera présidé par M. René Bélisle, mettra son rapport.

La bicyclette ne fut pas la seule occa-

sion pour les conseillers du RCM de subir une défaite au conseil municipal. Apparaissant, les conseillers du Parti civique s'étaient opposés unanimement à une proposition qui aurait contraint l'administration Drapeau à inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal la question des Jeux olympiques. L'intention du RCM était de forcer l'administration à discuter publiquement du cheminement des travaux des installations olympiques et aussi du financement des jeux et de toute autre question relative à ce dossier.

Là encore, le vice-président du comité exécutif a tenté de prendre les devants en annonçant que dorénavant un rapport écrit sur le cheminement des travaux serait remis aux conseillers avant chacune des assemblées du conseil, de telle sorte qu'à la période des questions, l'administration pourrait être interrogée sur le sujet. Cette façon de faire, selon le RCM, équivalait à limiter encore une fois les débats puisque la période de questions ne dure que 30 minutes et que l'administration a toujours le privilège de refuser de répondre. A ce sujet, le conseiller Cliche devait déclarer qu'ainsi l'administration perpétue sa politique du silence alors que l'intention de son groupe était de "sauver la crédibilité des Jeux olympiques".

Le même sort attendait aussi la tentative ultime que faisait l'Opposition, hier soir, pour empêcher la démolition d'une quarantaine de logements de la rue Saint-Norbert occupés par leurs anciens locataires depuis une dizaine de jours.

Au moment de mettre sous presse notre dernière édition, le débat sur ce sujet se poursuivait toujours et aucun vote n'était encore pris. Toutefois, la décision prise par l'administration de démolir ces logements pour y aménager une cour de voirie semblait irréversible. M. Lamarre, qui a défendu ce dossier depuis le début, a d'ailleurs déposé les commentaires de plusieurs fonctionnaires municipaux qui, tous, concluent unanimement à l'inutilité de conserver le groupe de logements.

AU PORTUGAL

des troupes du Copcon appelées en renfort, des morts et des blessés, tout cela est devenu quotidien. Les garnisons du nord ne bougent pas, et si les militaires cantonnés dans la région interviennent parfois, ce n'est que mollement, comme pour canaliser les foules, plutôt que pour les affronter.

Les quelque 250 soldats du Copcon qui opèrent à partir de Porto ne peuvent pas tenir le pays. La plupart de leurs interventions se soldent par des morts, comme à Famalicão, où des blessés comme à Braga. Elles ne font qu'alimenter les passions.

A Viseu, les militants communistes ont fait feu la nuit dernière sur leurs assaillants, tuant un homme. C'est le deuxième en moins d'une semaine.

Progressivement éliminés du nord, les communistes dénoncent quotidiennement les agissements de ces "éléments fascistes", mais ils se retirent abandonnant le terrain aux électeurs du PPD et du PS. Cette situation, ainsi que les pri-

ses de position de plus en plus tranchées de l'Eglise contre le communisme, commencent à faire peur à certains modérés.

Déjà plusieurs catholiques se sont élevés contre le discours militant de Mgr Francisco Maria da Silva, archevêque de Braga, dans lequel ils voient la cause des violences qui se sont déroulées dimanche et lundi dans cette ville. Mais à moins d'une répression systématique, on voit mal comment ce mécontentement pourrait être étouffé. Il n'est pas certain d'ailleurs que le Copcon en ait le désir ou les moyens, au moment où la ligne "modérée" du commandant Melo Antunes continue à gagner du terrain dans les casernes.

Le débat est ouvert et dans toutes les casernes du pays on discute ferme pour savoir de quel côté on va se placer.

Première réaction, celle des services d'information et de propagande militaires, connus sous le nom de cinquième division, de tendance pro-communiste, qui ont publié hier un communiqué dans lequel ils réclament une sanction exemplaire à l'encontre de tous les officiers dissidents. La cinquième division demande au président Francisco da Costa Gomes d'ouvrir une enquête pour établir les liens entre les officiers modérés et le parti socialiste, qui les soutient.

Un autre militaire de premier plan que l'on croit être dans le camp de modérés a accru, hier, l'incertitude politique, en démissionnant de son poste de commandant de l'Académie militaire de Lisbonne et aussi de son siège au Conseil de la révolution.

Autre complication pour les dirigeants: la situation à Timor, où l'Union démocratique de Timor (UDT), — une organisation considérée comme modérée — après avoir affirmé lundi qu'elle avait prononcé un coup d'Etat, a lancé hier un ultimatum pour exiger l'indépendance immédiate et l'arrestation de tous les membres de la principale formation rivale, le Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor oriental.

L'UDT tient en otage le chef de la police de la colonie portugaise et contrôlerait l'aéroport et le centre de communications.

Les autorités portugaises locales ont rejeté l'ultimatum de l'UDT et, à Lisbonne, le Conseil de la révolution s'est réuni pour faire le point sur la situation à Timor.

On se perd en conjectures sur la situation dans l'île, sur les motifs de l'UDT, et sur le soutien dont disposent les partis politiques dans un pays où la majorité des habitants sont des villageois aux mœurs simples.

LA BIENNALE

plupart des ministères et agences fédérales ou encore par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

La "Commission permanente" de la biennale servira de point de rencontre en recevant les communications écrites que voudront bien lui faire parvenir les organismes participants; les délégués en recevront lecture seulement, et réserveront les confrontations aux sessions en ateliers.

Les organisateurs de la biennale, qui est sous la responsabilité de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) ont démenti hier les rumeurs de boycottage de la manifestation par des groupes nationalistes. Il est cependant vrai, admettent-ils, que certains groupes "nous ont signifié qu'ils ne participeraient pas". Ce sont le Mouvement national des Québécois (MNQ), le Mouvement Québec français (MQF) et l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF).

Le Parti québécois est cependant présent, au moins par le député du lieu, M. Marc-André Bedard et, jusqu'à maintenant, tout se déroule dans l'harmonie. Les discours exaltent bien sûr la "francophonie canadienne", avec une fleur supplémentaire pour le Québec auquel nul ne conteste un rôle de tête de pont.

Mme Sauvé, tout en reprenant pour l'essentiel les thèses de M. Trudeau sur la "dualité linguistique du pays" a affirmé que "grâce à un effort soutenu de prise de conscience, le Québec s'est désormais mérité une reconnaissance certaine comme province vigoureusement francophone". Mais elle l'a, du même souffle, invité d'autant plus à "rayonner par delà les frontières".

Les co-présidents de la Biennale, présentés hier aux participants, sont M. Clément Cormier, chancelier de l'Université de Moncton, Mme Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la CECM, Mgr Felix-Antoine Savard, écrivain "chanteur de la francophonie", M. Florian Carrière, président du Conseil de la vie française en Amérique, et M. Alfred Monnin, juge à la Cour d'appel du Manitoba.

La Biennale, estime-t-on, coûtera près de \$200,000 dont \$75,000 proviendront du gouvernement du Québec, lequel a également fourni les services techniques. Le gouvernement fédéral a accordé \$30,000 pour subventionner les voyages des biennalistes, et \$20,000 pour l'organisation. L'ACELF paie \$18,000 et chaque participant s'inscrit au coût de \$30.

On ne compte pas dans ce budget les réceptions et manifestations locales à l'occasion de la Biennale. Chicoutimi est pavoisé de banderoles de bienvenue à l'intention de toutes les sortes de francophones, et les pentes du centre-ville encombrées de biennalistes à la recherche de curiosités locales ou de la route du cégep.

A quoi veut servir cet immense rassemblement? A une simple confrontation d'expériences, ou à faire surgir "les bases, les clés, les principes et les directions d'un nouveau départ de notre collectivité, solidaire, vers le 21ème siècle", comme le lançait plus solennellement M. Hardy?

On le verra mieux aujourd'hui alors que le gros des troupes sera présent dans les ateliers où on attend les militants de toutes factions. Jusqu'à maintenant, le folklore est roi au "Royaume du Saguenay" dont on entend beaucoup vanter la couleur et le génie, de même que le petit caribou qui, paraît-il, commence déjà à égayer la compagnie.

LA SEBJ Suite de la page 3

campements.

Sur le plan de l'environnement, par exemple, il arrive qu'un emplacement soit particulièrement favorable mais qu'il soit trop loin des voies d'accès, trop éloigné du campement provisoire ou que les gens de la construction prévoient justement prendre leur matériaux de remplissage à cet endroit.

Pour faire un choix éclairé, il faut tenir compte de tout cela, et, au bout du compte, il pourra arriver qu'on s'installe dans un endroit moins favorable sur le plan de l'environnement mais plus pratique à d'autres égards.

M. Guida a aussi cité certains cas où des ouvriers ont dû faire une véritable course contre la montre pour transporter 1,5 million de gallons de carburant, par avion, sur des pistes de glace, par des conditions sibériennes. "Dans ce cas-là, il est bien évident que l'entassement des réservoirs ne répondait pas à toutes les normes provinciales concernant les dépôts d'essence permanents, a-t-il dit, c'est plutôt le contraire qui serait anormal".

Par contre, M. Guida reconnaît que ces situations d'urgence doivent être corrigées le plus tôt possible et que les installations permanentes doivent être adéquates.

Toujours dans la même veine, M. Guida a signalé l'indignation de certains étudiants en écologie qui trouvaient de véritables montagnes de bidons d'essence abandonnés en plein bois. "Ces étudiants ne savaient pas que la route doit passer justement à cet endroit dans deux ans et que tous ces bidons seront récupérés".

M. Couture a aussi invoqué le même genre "d'erreur de perspectives" pour expliquer le rapport dramatique dressé par l'ingénieur Abbas Moussawi à l'issue d'une tournée effectuée dans plusieurs campements au cours du mois de juillet.

Techniquement, toutes les constatations de ce rapport sont vraies, a dit M. Couture. Cependant il faut replacer les choses dans leur contexte, tenir compte des projets en cours, des difficultés passées, etc. Tout compte fait, cela n'est pas si grave que cela...

En fin de compte, les dirigeants de la SEJB rappellent que notre société commence à peine à s'éveiller à l'environnement et que les ouvriers de la baie James font partie de la même société que les autres québécois. On ne change pas des comportements en un mois simplement parce qu'on a modifié des plans et des vis...

Comme dit M. Guida, "allez donc faire comprendre à un vieil employé de l'Hydro-Québec qui a toujours construit un campement en commençant par tout raser sur une surface de 200 pieds par 200 pieds que, dorénavant, il devra préserver les lichens, les fleurs et les plus beaux arbres..."

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

passant par une participation de l'ANC au gouvernement, aboutira à l'avènement de la majorité au pouvoir, autant dire à l'indépendance politique. Le mot est à dessein là: le moment précis de cette accession est appelé à coïncider avec l'octroi officiel de l'indépendance à la Rhodésie par Londres, mettant fin à un coup de force qui déchire depuis le continent africain tout entier.

Il y a lieu de noter qu'effectivement, l'autre partenaire en coulisse, Pretoria, n'a pas fait que fournir un wagon pour le pont sur le Zambeze. Si Ian Smith a accepté le compromis, c'est grâce au rôle joué par le premier ministre sud-africain, John Vorster. Il y a beaucoup à dire sur cette timide ouverture promue par Pretoria et à laquelle le dernier sommet de l'Afrique australe a donné suite, quoique sans enthousiasme. Il est éloquent de souligner que d'ores et déjà, la Tanzanie, la Zambie, le Mozambique et le Botswana, s'engagent à faire respecter l'accord qui naîtra de la conférence du 25 août. Si la Rhodésie est pacifiée et rentre dans le concert des nations, ce sera en particulier grâce à la Zambie et à l'Afrique du sud. Cette évidence atteint sa pleine mesure quand on la met dans la perspective de la prochaine assemblée générale des Nations-unies, à la lumière de la demi-exclusion de Pretoria à la dernière session. Ce dernier développement rhodésien indique que l'Afrique du sud remonte la côte par Salisbury interposée, mais prouve aussi que les résultats les plus concluants ne passent pas par les stériles exclusions mais par le dialogue. L'exclusion étant une mesure extrême tenant du défi, elle ne pourra jamais être génératrice de solution négociée. On l'a compris en Afrique australe, il reste à le faire admettre ailleurs et partout.

DÉCÈS

GIROUX Joseph Edouard à Montréal, le 12 août 1975 à l'âge de 84 ans, est décédé. Joseph Edouard Giroux, époux en première épouse de feu Florida Blanche Girard et en deuxième épouse de Nancy Bussières. Outre son épouse, il laisse dans le deuil quatre fils: Roland, Paul-Emile, Gaetan et Robert, une fille Thérèse, un grand, quatre belles-filles ainsi que plusieurs petits-enfants.

Les funérailles auront lieu vendredi le 15 août. Le convoi funéraire partira de la Société Coopérative No 4848 rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Pierre Claver où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleur. A la demande de la famille salon fermé de 5 à 7 p.m.

HENAULT Eva Mlle à Montréal, le 9 août 1975 à l'âge de 93 ans, est décédée Mlle Eva Hénault, fille de feu Narcisse Hénault et de feu Marie Carrier. Elle laisse dans le deuil son beau-frère Réal Garneau, sa nièce Mlle Laurette Laliberté et son neveu Marc Garneau. Les funérailles ont eu lieu lundi le 11 août à l'église Ste-Odile où le service a été célébré à 2 heures. P.M. Inhumation au cimetière de l'Est.

DÉCÈS

Rév. Père Charles Garneau, C.F.S. Le Père Bruno Hamel, Supérieur général et les religieux de la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale et les membres de la famille Garneau ont la douleur de faire part du décès du Père Charles Garneau, Conseiller général et Procureur auprès du Saint-Siège, décédé subitement dimanche, le 10 août 1975, à l'âge de 58 ans. Il était le frère de Lise (Mme Bourget), Aline, Pierre, Raymond, Louis-Gabriel, et Benoit, O.F.M. Le Père Charles Garneau était promoteur de la justice et défenseur du bien au tribunal régional de l'archidiocèse d'Ottawa, en même temps que professeur de la faculté de droit canonique de l'Université St-Paul d'Ottawa. La dépouille mortelle est exposée à la Maison Générale de la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale, 523 chemin du Lac St-Louis, à Ville de Lery, Québec, près de Châteauguay, jusqu'à jeudi 2 heures p.m. La dépouille mortelle sera ensuite transportée à la Fraternité Sacerdotale de Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières, où elle sera exposée jeudi soir et vendredi matin. Les funérailles auront lieu en l'église paroissiale de Pointe-du-Lac, vendredi le 15 août à 2 heures p.m. Les prêtres sont invités à concelebrer. Prière d'apporter aube et étole. Inhumation au cimetière de la Communauté du même endroit.



Pinhas Sapir terrassé par une attaque cardiaque

TEL AVIV, (AFP) — M. Pinhas Sapir, président de l'Agence juive et de l'Organisation sioniste mondiale, est mort hier après-midi d'une attaque cardiaque.

Terrassé alors qu'il participait à l'inauguration d'une synagogue, il est mort pendant son transport à l'hôpital de Beercheva, dans le Néguev.

Pinhas Sapir, demeurant dans l'histoire d'Israël surtout pour le rôle qu'il joua en tant que ministre des Finances et homme fort du parti travailliste.

Né en Pologne en 1909, Pinhas Sapir (à l'époque Koslowsky) émigra en Israël en 1929. Le jeune Pinhas se lança immédiatement dans la vie politique du pays, et fut successivement membre du comité central du parti travailliste, directeur général du ministère de la Défense, directeur général de la compagnie nationale des eaux Mekoroth, ministre sans portefeuille, puis secrétaire général du parti.

Il abandonna ses dernières fonctions pour devenir ministre des Finances, portefeuille qu'il conserva jusqu'à la formation du gouvernement Rabin, en juin 1974.

En fait il aurait pu, s'il avait voulu, succéder à Mme Golda Meir à la présidence du conseil. Mais il refusa ce poste, et c'est lui qui, pratiquement, fit nommer M. Yitzhak Rabin. Quant à lui, il déclara vouloir se consacrer désormais à l'immigration réalisant ainsi un "ancien désir". Son vœu le plus cher, déclara-t-il lorsqu'il fut élu président de l'Agence juive, était de voir venir en Israël cent mille immigrants par an.

M. Pinhas Sapir était réputé dans la communauté juive mondiale, pour son aptitude à "mobiliser les ressources juives du monde" pour l'intégration des immigrants et le développement d'Israël. Ses méthodes étaient cependant parfois critiquées, bien qu'il n'ait jamais été personnellement mêlé à aucun scandale financier.

Nixon refuse de témoigner devant la commission sénatoriale Church

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — L'ancien président Richard Nixon, a refusé une invitation à témoigner devant la commission sénatoriale d'enquête sur les activités de la CIA, a déclaré hier aux journalistes le sénateur Frank Church, président de la commission.

Celui-ci a dit ne pas exclure toutefois la possibilité que M. Nixon change finalement d'avis. L'avocat de l'ancien chef de la Maison Blanche, Me Herbert Miller, a laissé entendre que son client était préoccupé du précédent que pourrait créer un ancien président des États-Unis en se présentant devant une commission d'enquête, a ajouté M. Church.

La commission n'essayera pas de forcer M. Nixon par des moyens juridiques à se présenter. On peut encore plus tard

envisager la possibilité que M. Nixon se décide de le faire volontairement, a dit le sénateur. La commission a invité M. Nixon à déposer non pas parce que son témoignage est essentiel mais parce qu'elle veut ne rien laisser dans l'ombre dans son enquête, a indiqué le sénateur Church.

En outre, la commission a décidé à l'unanimité d'exiger que lui soient fournis certains documents et bandes magnétiques appartenant à l'ancien président Nixon.

La commission a pris cette décision peu de temps après que le secrétaire d'État, M. Henry Kissinger, qui venait de témoigner devant elle, eut affirmé devant des journalistes que les administrations Nixon et Ford n'avaient jamais participé à des projets visant à assassiner des chefs d'État étrangers.

Le président de la commission, le sénateur Frank Church affirme que la Maison-Blanche a refusé de lui communiquer les bandes et documents concernant la position du gouvernement au sujet des activités clandestines de la CIA au Chili.

Les bandes et documents de M. Nixon sont actuellement sous séquestre à la suite d'une décision judiciaire. Selon M. Church, la commission et la Maison-Blanche ne sont pas d'accord sur le point de savoir qui a le droit de les consulter.

"Il n'y a eu aucune politique d'assassinat de fonctionnaires ou de dirigeants étrangers. Il n'y a eu aucun complot en vue de l'assassinat d'un quelconque fonctionnaire ou dirigeant étranger", a déclaré M. Kissinger à l'issue d'une déposition

devant la commission sénatoriale.

A une question lui demandant spécifiquement si les États-Unis portaient une part de responsabilité dans les morts du général Rene Schneider, chef d'état-major de l'armée chilienne, et du président Salvador Allende, le secrétaire d'État a répondu: "A mon avis, non". "Mais ce sont des questions que la commission examinera", a-t-il ajouté.

Le théâtre québécois, Le roman, Roman québécois, Essai, Éléments de linguistique, Français écrit, Littérature fantastique, policière, humoristique et science fiction, Le conte, la légende et la chanson folklorique au Québec.

L'Éducation Permanente du Cégep de St-Laurent offre à toute personne désireuse de parfaire sa culture ou d'obtenir un diplôme d'études collégiales, des cours dans les domaines suivants:

A) Secteur Général
1- Arts et lettres

a) Arts plastiques: Organisation picturale I, Organisation spatiale I, Physique et chimie de la couleur, Dessin technique.

b) Histoire de l'Art: Panorama des arts, L'Art du XVIIIème au XIXème siècle, L'Art de 1860 à nos jours, L'Art des Amériques.

c) Cinéma: Critique cinématographique, Les genres cinématographiques, Le cinéma québécois.

d) Espagnol: Espagnol élémentaire 1 et 2, Espagnol intermédiaire 1.

e) Anglais: Traduction, L'Anglais des affaires.

f) Français: Poésie, La poésie québécoise, Théâtre.

Le théâtre québécois, Le roman, Roman québécois, Essai, Éléments de linguistique, Français écrit, Littérature fantastique, policière, humoristique et science fiction, Le conte, la légende et la chanson folklorique au Québec.

Le théâtre québécois, Le roman, Roman québécois, Essai, Éléments de linguistique, Français écrit, Littérature fantastique, policière, humoristique et science fiction, Le conte, la légende et la chanson folklorique au Québec.

Le théâtre québécois, Le roman, Roman québécois, Essai, Éléments de linguistique, Français écrit, Littérature fantastique, policière, humoristique et science fiction, Le conte, la légende et la chanson folklorique au Québec.

Le théâtre québécois, Le roman, Roman québécois, Essai, Éléments de linguistique, Français écrit, Littérature fantastique, policière, humoristique et science fiction, Le conte, la légende et la chanson folklorique au Québec.

Victoria Falls abritera la conférence rhodésienne

SALISBURY (d'après AFP et Reuter) — Une conférence constitutionnelle entre le gouvernement rhodésien et le Conseil national africain (ANC) s'ouvrira dans deux semaines sur un pont reliant la Zambie à la Rhodésie au-dessus des chutes de Victoria.

Aux termes d'un communiqué publié simultanément à Salisbury et à Lusaka, aucune condition préalable ne sera posée à l'ouverture de cette conférence qui pourrait avoir lieu le 25 août et donnera aux deux parties "l'occasion d'exprimer publiquement leur désir sincère de négocier un règlement acceptable". Après cette étape initiale, ajoute-t-il, la conférence sera ajournée pour permettre à des

commissions d'étudier les propositions qui auront été présentées. Les discussions de ces commissions doivent se dérouler en Rhodésie. La conférence reprendra ensuite "dans n'importe quel lieu choisi", afin de ratifier les propositions acceptées par les commissions.

Le communiqué précise que la conférence initiale se tiendra dans un wagon de chemin de fer fourni par l'Afrique du Sud. Le pont qui chevauche les chutes Victoria sur le Zambèze constitue une espèce de "no man's land" entre l'Afrique noire et l'Afrique "blanche", autrement dit les pays où une minorité européenne est au pouvoir. Cette solution de compromis a permis de convoquer cette conférence.

L'impasse était totale depuis plusieurs semaines du fait de l'insistance de l'ANC pour que la conférence ait lieu à l'étranger, alors que le gouvernement rhodésien tenait à ce qu'elle se déroule en territoire rhodésien.

Le communiqué précise que les gouvernements du Botswana, du Mozambique, de Tanzanie et de Zambie s'engagent à veiller au respect de l'accord auquel seront parvenues les deux parties. La formule de compromis qui consiste à réunir la conférence à bord d'un wagon en stationnement sur le pont qui sépare les territoires zambien et rhodésien a été élaborée le week-end dernier à Pretoria lors des entretiens que M. Ian Smith a eus

avec son homologue sud-africain M. John Vorster.

M. Smith, tout comme les nationalistes africains, semble avoir fait d'importantes concessions pour permettre à la conférence de démarrer après une impasse de plusieurs mois. La formule à laquelle on est parvenu permettra en effet aux délégués de l'ANC de résider dans la ville frontalière zambienne de Livingstone, en tout cas dans la phase initiale de la conférence. L'ANC craignait en effet que si certains de ses dirigeants, comme le révérend Ndabaningi Sithole, qui vivent en exil, pénétraient en territoire rhodésien, ils risquaient d'être arrêtés.

La conférence ne devrait réunir en

principe que des délégués du gouvernement Smith et de l'ANC. Bien qu'on n'écarte pas la possibilité que des représentants du gouvernement de Pretoria y assistent à titre d'observateurs.

Les nationalistes réclameront sans doute à nouveau la transmission du pouvoir à la majorité africaine. On estime toutefois qu'ils sont disposés à accepter une période transitoire qui verrait la formation d'un gouvernement mixte. Celui-ci assumerait le pouvoir jusqu'à ce que la Grande-Bretagne accorde officiellement l'indépendance à la Rhodésie.

Pour sa part, M. Smith suggérera sans doute la formation d'un gouvernement qui comprendra certes des représentants de l'ANC mais n'en continuera pas moins à représenter les intérêts de la minorité européenne. Il espère convaincre les nationalistes que cette solution conduira à terme, la majorité africaine au pouvoir.

La délégation du Conseil national africain à la conférence sera dirigée par son président, l'évêque Abel Muzorewa. Elle comprendra MM. Ndabaningi Sithole, Joshua Nkomo et Elliot Gabbalah.

Le gouvernement britannique a exprimé sa satisfaction à la suite de l'annonce que des "discussions constitutionnelles" allaient avoir lieu à Victoria Falls entre le Conseil national africain et "le régime rhodésien".

Le gouvernement britannique, a déclaré le porte-parole du Foreign Office, s'est efforcé de promouvoir de telles discussions et a été en contact étroit avec les parties intéressées.

Il a ajouté que les modalités de la rencontre qui se tiendra dans une voiture des chemins de fer sud-africains sur le pont reliant la Rhodésie à la Zambie — figureraient parmi les options évoquées dans les conversations que M. David Ennals, ministre d'Etat au Foreign Office, avait eues à Salisbury à la fin du mois de juin avec les dirigeants rhodésiens, ainsi qu'au cours des entretiens que l'évêque Abel Muzorewa avait eus la semaine dernière à Londres.

Le MPLA contrôle totalement Luanda

Angola: vers une partition en trois zones

LUANDA (d'après Reuter et AFP) — Le dernier bastion du FNLA à Luanda, le fort Sao Pedro, qui domine la baie et où étaient retranchés quelque 450 soldats, a été évacué hier matin, ce qui devrait mettre un terme à la pénurie de carburant et de denrées alimentaires dont souffre la capitale.

L'évacuation est le résultat d'un accord entre le FNLA, le MPLA et les autorités portugaises. On estimait généralement le nombre des soldats du FNLA retranchés dans le fort à quelque 600. En fait, ils ne seraient que 450. Ils s'y sont retranchés à la suite des violents combats du mois de juillet qui ont fait un millier de morts.

En échange de cette évacuation, le MPLA s'engage à retirer ses forces de Nova Lisboa, dans le sud-est du pays, région contrôlée par la troisième organisation nationaliste angolaise, l'Unita. Deux Boeing 707 de la TAP sont arrivés à Nova Lisboa lundi soir pour évacuer quelque 30 000 personnes qui y ont trouvé refuge à la suite d'accrochages entre le FNLA et le MPLA au sud de la ville.

Selon un porte-parole militaire portugais, environ 450 autres éléments du FNLA doivent quitter dans les prochains jours diverses casernes de la région de Luanda pour être évacués vers le nord, qui est sous le contrôle de cette organisation.

Des troupes des trois mouvements occupaient Luanda aux termes d'un accord avec les autorités portugaises qui prévoyait la création graduelle d'une armée unique. Les soldats de l'Unita ont quitté la capitale il y a quelques jours à la suite d'une attaque du MPLA sur leur quartier-général.

On ignore encore les raisons qui ont poussé le FNLA à accepter d'évacuer ses troupes du fort de Sao Pedro et de quelques endroits stratégiques disséminés autour de la capitale. Les troupes du FNLA paraissent en effet en mesure de tenir indéfiniment, elles avaient de plus menacé de bombarder la raffinerie de pétrole proche de la forteresse, ainsi que des navires dans le port si elles étaient attaquées. La menace ayant disparu, le tra-

vail pourrait reprendre prochainement à la raffinerie.

On estimait au cours du week-end que les stocks de pétrole de la capitale ne dureraient pas plus de dix jours. L'entrée du port ayant cessé d'être une zone dangereuse, des denrées alimentaires pourraient à nouveau être débarquées, ce qui améliorerait la situation dans la capitale où aucune nourriture n'arrive de l'intérieur du pays depuis plusieurs jours.

La capitale est donc totalement aux mains du mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA). Ces mouvements, politiquement proche de l'URSS et des pays de l'Est, occupent maintenant la plupart des grands ports du pays: Cabinda au nord, Luanda au centre, Benguela et Lobito au sud. Seule la ville de Mocimedeiros sur la côte extrême-sud, est encore le théâtre d'affrontements entre les deux armées rivales.

La stratégie militaire du MPLA consiste semble-t-il, à s'assurer la maîtrise de la mer pour éviter la balkanisation du pays. C'est par là, estiment-on qu'arri-

vent les renforts d'armes et de munitions du MPLA.

Côté Unita et FNLA, qui font chaque jour davantage cause commune, la tactique paraît être l'asphyxie à moyen terme de la capitale. La plupart des denrées alimentaires, dont la viande et les légumes, proviennent essentiellement des régions méridionales de l'intérieur, largement contrôlées par l'Unita.

Il semble bien en tout cas que l'acceptation par le FNLA d'évacuer ses troupes de ses derniers retranchements dans la capitale entraînera une partition de facto du pays en trois zones d'influence: le nord contrôlé par le FNLA, le sud par l'UNITA et la région de Luanda par le MPLA.

Pourtant de toutes les théories émises, celle de la partition semblait à ce jour la moins acceptable, ne serait-ce que par l'opposition à une telle solution des trois mouvements de libération.

Renforts de troupes dans les usines de Chekiang

HONG KONG (par l'AFP) — Les troubles qui ont éclaté dans les usines de la province du Chekiang et notamment dans celles de la ville de Hangchow paraissent avoir pris une nouvelle extension d'après les informations de Radio-Chekiang faisant état de l'envoi de nouvelles unités militaires dans les industries de la région.

Une écoute systématique de la radio provinciale du Chekiang captée à Hong Kong, indique que l'armée est entrée au total dans 22 usines de la région. Les dernières informations de Radio-Chekiang font état de l'intervention de contingents de la marine et de l'aviation militaires.

Il y a quelques jours, l'écoute de Radio-Chekiang avait permis d'établir que 15 usines étaient occupées par l'armée et que les unités militaires envoyées dans les usines représentaient déjà dix mille cinq cents hommes de troupes.

Depuis ce premier bilan les indications de la radio montrent que des unités de l'armée de l'air et de la marine sont entrées dans sept nouvelles usines, sans que ces nouveaux contingents puissent être chiffrés.

Toutes les troupes envoyées dans des usines appartiennent à des unités "locales". L'arrivée de ces troupes s'est produite les 19 et 22 juillet, puis dans un troisième temps, le 28 juillet.

Les troubles qui agitent la province du Chekiang et Hangchow paraissent avoir débuté il y a plusieurs mois et être dus à des questions salariales. En mai dernier, des voyageurs autorisés à se rendre à Hangchow avaient remarqué qu'une campagne d'affiches était en cours et ils devaient rapporter que selon un responsable du comité révolutionnaire, cette campagne était consacrée à la question du paiement de "stimulants matériels".

Le foyer principal des troubles serait l'industrie de teinture et d'impression de la soie, l'une des principales activités de Hangchow.

Cependant, selon la radio du Chekiang,

les unités militaires qui ont été envoyées dans les usines ont pour rôle de "participer à la production" et d'"aider au travail industriel".

Par ailleurs, le Quotidien du Peuple a indirectement confirmé au cours du dernier week-end que de sérieux problèmes ont compromis, au début de cette année, l'exploitation du réseau de chemin de fer des provinces méridionales du Chekiang et du Kiangsi.

Dans un article daté de Hangchow, la capitale du Chekiang, et intitulé "S'unir dans la lutte et mener à bien les transports ferroviaires", le Quotidien du Peuple a indiqué que la valeur des marchandises transportées sur ce réseau pendant le second trimestre de cette année avait été le double de celle transportée pendant le premier trimestre.

Un tel accroissement ne peut se concevoir que si l'exploitation des chemins de fer dans cette région s'est heurtée à de graves problèmes pendant les trois premiers mois de l'année.

Dans ce même article, le Quotidien du Peuple écrit d'ailleurs que désormais, "sous la direction puissante du comité du parti, les cadres et les ouvriers des chemins de fer de la région font extrêmement attention de s'abstenir de parler de tout ce qui pourrait être nuisible à l'unité".

On rappelle que des informations avaient circulé à Pékin au début de l'année faisant état de grèves de cheminots dans la province du Chekiang, et dans certains cas d'arrestations de grévistes.

Hangchow, un site touristique habituellement accessible aux étrangers, avait été fermé pendant l'hiver dernier et jusqu'à la fin du premier trimestre de cette année.

Même des agents consulaires d'ambassades étrangères à Pékin, qui ont coutume de se rendre régulièrement à Hangchow pour y remplir leurs fonctions, s'étaient vu à l'époque refuser leur permis de voyage pour cette ville.



CEGEP DE ST-LAURENT ÉDUCATION PERMANENTE SESSION A-75

L'Éducation Permanente du Cégep de St-Laurent offre à toute personne désireuse de parfaire sa culture ou d'obtenir un diplôme d'études collégiales, des cours dans les domaines suivants:

A) Secteur Général

1- Arts et lettres

a) Arts plastiques: Organisation picturale I, Organisation spatiale I, Physique et chimie de la couleur, Dessin technique.

b) Histoire de l'Art: Panorama des arts, L'Art du XVIIIème au XIXème siècle, L'Art de 1860 à nos jours, L'Art des Amériques.

c) Cinéma: Critique cinématographique, Les genres cinématographiques, Le cinéma québécois.

d) Espagnol: Espagnol élémentaire 1 et 2, Espagnol intermédiaire 1.

e) Anglais: Traduction, L'Anglais des affaires.

f) Français: Poésie, La poésie québécoise, Théâtre.

Le théâtre québécois, Le roman, Roman québécois, Essai, Éléments de linguistique, Français écrit, Littérature fantastique, policière, humoristique et science fiction, Le conte, la légende et la chanson folklorique au Québec.

2- Sciences Humaines

a) Anthropologie: Origine et évolution de l'homme, Origine et évolution de la culture, Introduction à l'anthropologie sociale et culturelle.

b) Économie: Introduction à l'économie 1 et 2, Économie du Québec.

c) Géographie: Le Québec, Géographie et tourisme.

d) Histoire: Histoire du Québec de 1867 à nos jours, Histoire des sciences et des techniques, Histoire des relations internationales de 1914 à nos jours, Histoire de la décolonisation et du tiers-monde.

e) Philosophie: Initiation au projet philosophique, Les visions du monde, La condition humaine, La conduite humaine, Philo-

sophie de la culture, Philosophie de l'éducation.

f) Psychologie: Fondements scientifiques de la psychologie 1 et 2, Le comportement humain, Le développement de la personne, Psychologie sociale, Relations humaines.

g) Politique: Introduction à la vie politique, Les idées politiques modernes.

h) Sociologie: Initiation à la sociologie 1, Introduction à la société, Sociologie de la société québécoise.

sophie de la culture, Philosophie de l'éducation.

3- Sciences Pures

a) Biologie: Biologie humaine 1 et 2.

b) Chimie: Chimie générale, Chimie des solutions, Chimie organique 1 et 2, La chimie et le monde moderne.

c) Géologie: Géologie générale.

d) Mathématiques: Mathématiques d'appoint, Initiation aux mathématiques appliquées, Calcul différentiel et intégral 1 et 2, Initiation à l'algèbre linéaire, Statistiques.

e) Physique: Mécanique, Mesure et analyse, Elec-

tricité et magnétisme, Ondes et structure de la matière, Astronomie, Grandes réalisations de la technologie physique, Notions d'astronautique.

B) Secteur Professionnel

1- Architecture: Rendu architectural 1, Rendu architectural avancé, Techniques de planification, Rédaction de devis avancé 1.

C) Éducation Physique

2- Fabrication Mécanique: Métrologie dimensionnelle 1, Matériaux industriels, Introduction aux techniques des machines-outils, Introduction aux techniques des procédés de fabrication.

D) Culture Générale

3- Informatique: Introduction à l'informatique, Introduction aux ordinateurs, Introduction à la programmation, Introduction au langage Fortran, Introduction au langage GAP (RPG), Introduction au langage Basic.

E) Loisirs

4- Loisirs: Récréologie 1, Introduction à la Physiologie de la cinésiologie, Organisation sportive 1.

F) Sciences Graphiques

5- Sciences Graphiques: Sciences graphiques 1 et 2, Géométrie descriptive.

6- Techniques administratives: Comptabilité 1 et 2, Structure de l'entreprise, Droit des affaires, Marketing 1 et 2, Publicité, Administration.

7- Traitement des eaux:

Hydrologie, Hygiène publique, Microbiologie sanitaire, Traitement avancé.

Conditionnement physique

1 et 2, Danse et mouvement expressif 1 et 2, Golf 1 et 2, Ski de randonnée 1 et 2, Danse-Yoga.

Tous les cours annoncés ci-haut, peuvent être suivis à titre de culture générale.

En plus, nous offrons les cours suivants: La chimie et le monde moderne, Astronomie, Grandes réalisations de la technologie physique et Notions d'astronautique.

Pour des prospectus détaillés et des renseignements supplémentaires, veuillez contacter:

Service de l'Éducation Permanente Cégep de St-Laurent 625 boul. Ste-Croix St-Laurent

Tél.: 747-6521 poste 281

La date limite d'inscription: le 5 septembre 1975 à 5:00 P.M.

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00
ÉTATS-UNIS \$4.00
À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR
CHACQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

*S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: _____

Adresse actuelle: _____

Moyen-Orient et course aux armements inquiètent M. Waldheim

NATIONS UNIES (par Reuter) — M. Kurt Waldheim est très préoccupé par l'avenir de la paix au Proche-Orient. Il craint que les lenteurs de la recherche d'un règlement ne créent dans "cette région vitale du monde" un nouveau conflit aux conséquences imprévisibles et désastreuses. Dans une introduction en vingt-deux pages, rendue publique hier, au rapport annuel qu'il doit présenter à l'assemblée générale des Nations unies, dont la trentième session s'ouvre le 16 septembre, le secrétaire général de l'ONU

estime que de nouvelles crises s'y produiront dans les mois à venir, si les négociations actuellement en cours n'aboutissent, grâce à la volonté et à l'esprit du conciliation des parties intéressées, à une conclusion fructueuse. En ce cas, ajoute-t-il, la porte serait ouverte à de nouvelles étapes pour parvenir à un règlement global comportant une solution satisfaisante du problème palestinien.

Il n'est pas fait allusion dans

ce document aux efforts actuellement déployés pour suspendre le mandat de la délégation israélienne à la prochaine session de l'Assemblée générale. De source habituellement digne de foi, on précise que le secrétaire général pourrait faire une déclaration à ce sujet après l'examen de la question par la conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non-alignés, qui se tient à Lima le 25 août.

Pour l'Afrique M. Waldheim

dit: "Le refus du régime minoiritaire de Rhodesie d'accepter la règle de la majorité a jusqu'à présent empêché les aspirations légitimes du peuple de Zimbabwe (Rhodesie) d'être satisfaites". Le secrétaire général souligne l'importance de la poursuite des efforts en vue de tenir une conférence constitutionnelle qui pourrait déboucher sur une transition négociée et ordonnée vers la règle de la majorité.

De la situation en Namibie

(Sud-Ouest africain), M. Waldheim dit qu'elle est inacceptable et que le rôle des Nations unies y est crucial. Il faut espérer "qu'en dépit de l'incapacité du conseil de sécurité à agir, des formules acceptables pourront être trouvées qui permettront aux Nations unies d'y relever de manière satisfaisante le défi".

Le secrétaire général se dit inquiet de la persistance d'une course aux armements, dont le commerce mondial s'élève à

vingt milliards de dollars par an et les dépenses globales approchent les trois cent milliards de dollars par an. Il constate notamment que les négociations sur le désarmement évoluent très lentement en comparaison des graves dangers que cette course fait peser sur la sécurité mondiale et estime que le rôle de l'ONU en cette matière est loin d'être satisfaisant.

Devant l'énormité des armements et des institutions mili-

taires existant actuellement, le monde a peut-être eu beaucoup de chances en parvenant à échapper au pire pendant les trente dernières années, mais il ne peut tolérer que cette situation incertaine et périlleuse se prolonge. "Si nous échouons, nous devons continuer à vivre dans l'ombre d'une troisième guerre mondiale qui verrait s'affronter des moyens de destruction de masse sans garantie sûre que le désastre ne s'abattra pas à tout instant sur nous", conclut-il.

Voir autres Carrières et Professions en page 9

Carrières et Professions

HÔPITAL ST-CHARLES DE JOLIETTE

Centre hospitalier de soins psychiatriques de 900 lits, comprend aussi un centre hospitalier de soins physiques de longue durée de 116 lits (Hôpital De Lanaudière). En voie de transformation majeure (agrandissement et rénovation) en un centre hospitalier intégré de soins courants, cliniques et psychiatriques de 1050 lits.

DIRECTEUR DES SERVICES AUXILIAIRES

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services auxiliaires planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à l'hébergement des bénéficiaires. Notamment, il organise, maintient et dirige les services suivants: entretien des installations, fonctionnement des installations, entretien ménager, buanderie-lingerie, couture, communication, sécurité et transport des malades.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en administration, ou un premier cycle en génie (civil, mécanique ou industriel); ou l'équivalent.

TRAITEMENT:

Selon la politique de rémunération des cadres du secteur para-public du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de leurs attestations de scolarité, sous enveloppe scellée portant la mention: "Candidature, D.S.A." à:

Monsieur J.-Maurice CREPEAU
Directeur général
HÔPITAL ST-CHARLES DE JOLIETTE
1000, Boul. Ste-Anne
JOLIETTE, Québec

Les candidatures seront reçues jusqu'au vendredi 22 août 1975 à 17h00.

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU PLEIN-AIR INC.

DIRECTEUR ADJOINT:

A) Responsabilité générale

Assister le directeur général dans ses fonctions administratives et par délégation, agir sur des mandats qui lui seront confiés par celui-ci.

B) Responsabilités particulières

1. Assister le directeur général en matière d'organisation administrative et de procédure de gestion relativement aux structures et au fonctionnement de la FQPA;
2. Assurer la responsabilité de la fonction animation de la FQPA, en définir les orientations, en concevoir les moyens et en coordonner les effets, dans le cadre des politiques de la FQPA;
3. Assurer une liaison permanente avec les organismes membres de la FQPA et concevoir des liens de communication avec les milieux de Plein Air;
4. Conseiller (sur demande), les organismes membres de la FQPA au niveau de leurs besoins et des ressources humaines, matérielles et financières, afin de leur permettre d'augmenter leur efficacité de fonctionnement.

C) Critères d'admissibilité

1. Diplôme universitaire de premier cycle.
2. Cinq (5) années d'expérience avec le milieu communautaire, les organismes et associations à but non lucratif, les administrations municipales ou scolaires.
3. Connaissance du monde du Plein Air Québécois.
4. Connaissances éprouvées en organisation administrative.
5. Une expérience pertinente et une compétence reconnue peuvent servir d'équivalent à une absence de diplôme.

D) Traitement: \$15,000.00

Les candidatures écrites accompagnées de curriculum vitae doivent parvenir avant 17h00 hres, le 18 août 1975 à:

La Fédération Québécoise du Plein Air
455 rue St-Jean
Montréal (Québec)
H2Y 2R5



La Fédération
de Québec
des Caisses populaires
Desjardins

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins opère à Montréal un vaste centre de traitement informatique comprenant deux ordinateurs IBM de grande puissance reliés à plus de 1,400 terminaux bancaires desservant au-delà de 400 caisses populaires. Le réseau de télécommunications existant permet l'accès à une banque de données centralisée gérée par un système de traitement unique par son importance et ses fonctions.

Dans le cadre d'un projet d'amélioration des services offerts, consistant à introduire de nouveaux terminaux modulaires et programmables, nous sommes à la recherche de candidats dynamiques, compétents et qualifiés dans les expertises suivantes:

CHARGÉ DE PROJET:

- développe et recommande des normes de documentation et de contrôle d'activités.
- développe et recommande des planifications de tests de système et d'implantation de réseau de télécommunications.
- effectue des contrôles de progrès des activités du projet.

Le candidat recherché possède une formation universitaire et une expérience d'analyse et de programmation de plus de trois ans en ASSEMBLER D'IBM.

ANALYSTE D'APPLICATION:

- effectue la conception de modifications et nouvelles fonctions à incorporer dans le système de traitement bancaire en direct.
- mène le développement de la programmation et conduit les tests unitaires.

Le candidat recherché possède une formation universitaire et une connaissance approfondie de L'ASSEMBLER D'IBM.

Les candidatures pour chaque poste doivent parvenir avant le 20 août à:

M. JULES COMTOIS
SUITE 870
1253, MCGILL COLLEGE
MONTRÉAL H3B 2Y5
TÉLÉPHONE: 871-2232

VENDEUR EN GRAPHISME

Doit être responsable et connaissant pour représenter un important studio de dessin et d'art graphique de Montréal avec plans d'expansion à Ottawa. Bilingue; expérimenté.

Prière d'écrire à:

Dossier 2552
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal.

PROFESSEUR DEMANDÉ

à temps partiel pour l'enseignement des **Sciences physiques** en sec. II.

S'adresser au:

Directeur général,
Collège Champagneur,
Rawdon, Qué.
Tél. (514) 834-2651

PROFESSEURS

- Spécialisés en enfance inadaptée
- Expérience pertinente

TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

Pour travail de rééducation auprès d'enfants perturbés affectifs graves à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

Envoyer curriculum vitae à:

Dossier 2554
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal.

CENTRE DE RÉADAPTATION

demande

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Exigences:

- Détenir un B.A. en sciences administratives.
- Expérience pertinente dans le domaine des affaires sociales.

Salaire: À discuter.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Foyer Daise,
5186, rue Paré,
Montréal, Qué.

John Abbott College FACULTÉ DE SCIENCES POLITIQUES

Recherche un instructeur à temps partiel pour donner un cours d'introduction aux Sciences Politiques et de Politique Canadienne.

Qualifications:

Maîtrise en sciences politiques minimum.

Salaire:

Selon les échelles du Gouvernement, présentement sous étude.

Les candidats qualifiés sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, accompagné de certificats et des noms et adresses de vos références au:

Directeur du personnel
JOHN ABBOTT COLLEGE
C.P. 2000
Ste. Anne de Bellevue, Québec
H9X 3L9

La Commission scolaire régionale Salaberry

requiert les services d'un

PRINCIPAL (2e CONCOURS)

Ecole: Polyvalente Baie St-François.
Nombre d'élèves: 1,800.

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, il assume la responsabilité de son école. Il organise celle-ci du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel, et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école conformément aux politiques et aux règlements de la commission. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.

Qualifications requises:

- A — Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
- B — Une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité.
- C — Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
- D — La préférence sera donnée aux personnes qui possèdent une expérience de trois (3) ans au niveau 1 ou au niveau 2, à l'élémentaire ou au secondaire, directement reliée aux fonctions à remplir. Toutefois toute autre expérience de travail sera étudiée selon sa valeur.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation (document no 1).

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, devront parvenir avant le 22 août 1975 à:

Service du personnel,
115, rue St-Charles,
Valleyfield, Qué.

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

ARCHIVISTE

Service d'anatomie - pathologie

Nous sommes à la recherche d'un(e) archiviste médical(e) diplômé(e) d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation de la province de Québec.

Exigence:

Le ou la candidat(e) devra être familier(e) avec le système "S.N.O.P."

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à:

Mme France Marcotte,
Bureau du personnel,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

OFFRE D'EMPLOI PSYCHOLOGUE

Poste:

Endroit:

Service de psychologie, Hôpital St-Charles de Joliette

Fonctions:

Travail au sein d'une équipe multidisciplinaire. Évaluation, thérapie individuelle et de groupe. Prévention primaire.

Qualifications:

Maîtrise, licence ou doctorat en psychologie
Membre de la C.p.p.Q.
Expérience et/ou formation avec les enfants et/ou les adolescents sera considérée.

Traitement:

Selon les échelles en vigueur
Bénéfices marginaux usuels.

S'adresser au:

Directeur du personnel
Hôpital St-Charles
1000, boul. Ste-Anne,
Joliette, P.Q.

SURINTENDANT DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Un important organisme de Montréal, comptant plus de 6,000 employés, est à la recherche d'un candidat expert en Prévention des Accidents industriels et en Sécurité routière.

Le candidat choisi sera bilingue; il possèdera une vaste expérience dans tous les domaines de la sécurité industrielle, en même temps qu'il aura une bonne connaissance de la sécurité routière. Il possèdera une formation technique plus une spécialisation en sécurité industrielle et prévention des accidents. Il sera en mesure d'organiser des cours sur la Prévention des Accidents d'après les méthodes reconnues. Le candidat devra être habile à rédiger des procédures, analyser des statistiques et administrer de tels systèmes.

Traitement à partir de \$19,000 par année et bénéfices marginaux très intéressants.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

CASE POSTALE 1334
PLACE D'ARMES
MONTRÉAL, QUÉ.

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMTÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

requiert les services d'un

COORDONNATEUR EN ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE

qui agira comme personne-ressource auprès de la communauté desservie par ce Conseil d'éducation.

Description des tâches:

- 1 — Évaluer les besoins et intérêts des communautés dans les Trois Comtés Unis;
- 2 — Rencontrer les divers groupes et agences qui, de temps à autre, expriment le désir de s'impliquer dans les programmes et activités reliés aux installations et locaux scolaires;
- 3 — Collaborer, en tout temps, avec les principaux et le personnel scolaire afin de promouvoir et développer les programmes communautaires ou activités se rapportant à ces écoles;
- 4 — Donner des informations et des idées à tout groupe ou agence, les aider et les guider dans le développement des programmes ou activités reliés aux communautés scolaires;
- 5 — Développer, en collaboration avec les principaux, diverses méthodes permettant aux écoles de s'entendre aux communautés;
- 6 — Aider les écoles à utiliser les divers services et ressources disponibles dans les diverses communautés.
- 7 — Évaluer, de façon régulière, le développement de l'éducation communautaire et en faire rapport au Conseil par l'intermédiaire du Directeur de l'éducation;

SALAIRE ANNUEL: \$14,000.

Faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae et du nom de deux personnes pouvant fournir des références à votre sujet, au plus tard le 22 août 1975, à:

M. J.M. Beveridge
Adjoint administratif au Directeur de l'Éducation
305, avenue Baldwin, Cornwall, Ontario.

Le Directeur, Le Président,
T.R. Léger S.W. Libbey.

COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche d'un

DIRECTEUR ADJOINT À L'ÉLÉMENTAIRE

Entrée en fonction:

Le 18 août 1975

Faire parvenir curriculum vitae AVANT LE 15 AOÛT à:

M. Germain Hotte
Directeur de la Section Française
7, rue Ste-Anne
Pointe-Claire, Québec.

hôpital de Chicoutimi inc.

recherche

BIBLIOTHÉCAIRE CHEF

- Diplôme universitaire en bibliothéconomie, maîtrise de préférence, baccalauréat accepté.

- Devra prendre charge de la bibliothèque de l'hôpital.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 19 août à:

M. Claude Gendron,
Chef de l'embauchage,
Direction du personnel,
Hôpital de Chicoutimi,
C.P. 1006,
Chicoutimi, Qué.
Tél. (418) 549-2195 poste 281

Bureau de comptables agréés

À Sherbrooke, dans les Cantons-de-l'Est. Occasion exceptionnelle pour un C.A. ayant plusieurs années d'expérience en vérification comptable d'entreprises et d'institutions.

Le candidat choisi devra posséder une excellente formation professionnelle.

Son rôle premier sera d'assumer la direction du contrôle de la qualité et de voir à la formation et au perfectionnement du personnel. Son expérience devra lui permettre de surveiller l'exécution de travaux spéciaux.

Rémunération et possibilité d'association excellentes.

Faire parvenir son curriculum à:

BASTIEN, MÉNARD, NORMANDIN,
SÉGUIN, ROY & ASSOCIÉS

225, rue Notre-Dame ouest
Bureau 230
Montréal (Québec) H2Y 1T4

Toute demande sera traitée confidentiellement.

TRADUCTEUR ou TRADUCTRICE

Le poste:

Les fonctions de ce poste englobent la traduction et l'adaptation de l'anglais au français, de textes de nature administrative, principalement dans les domaines des relations de travail, de l'administration du personnel et de certains produits de consommation. Le titulaire aura également l'occasion de se spécialiser dans la traduction technique générale et de faire de la terminologie.

Le candidat:

Le candidat que nous recherchons possède un diplôme universitaire en traduction et de 1 à 2 années d'expérience dans le secteur industriel ou le commerce. Il aime le travail bien fait, sait s'organiser, se documenter, aller aux sources. Intégré à notre service de traduction et linguistique, le titulaire relèvera du directeur du service et sera appelé à travailler seul ou en équipe.

Conditions:

Traitement selon les qualifications et l'expérience. Bon programme d'avantages sociaux. Poste à Montréal. Discretion assurée.

Veuillez adresser votre curriculum vitae en rappelant le dossier no. M5/94 à:

Services d'emploi
DOMTAR LIMITÉE

B.P. 7210
Montréal, P.Q. H3C 3M1

DOMTAR

sciences et technique

L'énigme de l'éblouissant quasar

par Gilles Provost

Comment est-il possible d'allumer, en un mois à peine, une fantastique "lumière" qui éclaire autant que des milliers de galaxies géantes, et de l'éteindre tout aussi rapidement quelques mois plus tard?

Telle est la dernière énigme sur laquelle les astronomes américains viennent de se casser les dents en étudiant pour la première fois une photographie du ciel qui avait été prise en

avril... 1937 par le Harvard College Observatory. Cette énigme est d'autant plus fascinante que jamais on a encore observé de corps célestes qui soit aussi brillant.

L'annonce de cette découverte a été faite par des astronomes de l'université Harvard qui avaient décidé d'étudier l'aspect passé des corps célestes récemment découverts avec l'aide des radio-télescopes (no-

tamment les quasars). Pour étudier l'histoire passée des quasars (dont les émissions d'énergie sont phénoménales), ces chercheurs ont entrepris l'examen systématique des archives photographiques de leur université.

Ces recherches ont montré que les radio-sources quasars (quasars) ont souvent un comportement fort capricieux marqué d'éclats subits et

imprévisibles. Aucun autre quasar examiné jusqu'à maintenant n'a pourtant manifesté des éclats de l'ampleur de ceux de 3C279.

Si le décalage vers le rouge du spectre lumineux de ce quasar indique bien la vitesse à laquelle il s'éloigne de nous, on pense qu'il est situé à environ cinq milliards d'années-lumière de distance.

Sa taille exacte est inconnue mais elle est certainement beaucoup plus petite qu'une galaxie puisque l'embrasement inexplicable dont il a fait l'objet s'est manifesté en moins d'un mois. En d'autres termes, il a fallu quelques semaines à peine pour que l'embrasement se propage sur toute la grandeur de ce corps céleste. Comme aucun phénomène matériel ne peut se déplacer à une vitesse supérieure à celle de la lumière, on peut certainement en conclure que ce corps céleste a des dimensions inférieures à la distance que parcourt la lumière en un mois.

C'est en ces termes que le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a nié la nouvelle annoncée, au début de la semaine par un poste de télévision local, voulant qu'il quitte prochainement son poste pour briguer les suffrages dans la circonscription fédérale de Langelier et devenir éventuellement ministre des Affaires urbaines.

Quant à l'actuel député de Langelier, le ministre des Transports, M. Jean Marchand, il abandonnerait son siège aux Communes pour être nommé au Sénat.

Le CPQ inquiet des conclusions du rapport Nadeau sur les cégeps

Dans une réaction préliminaire au rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur "L'Etat et les besoins de l'enseignement collégial", le Conseil du patronat estime que les entreprises se montreront finalement perplexes face aux orientations du Comité Nadeau.

D'une part, en effet le patronat québécois voit dans les objectifs de décentralisation et de formation par programmes l'occasion de regrouper enfin des options professionnelles et de

leur accorder toute l'autonomie dont elles ont besoin.

D'autre part, cependant, le rapport Nadeau fait preuve d'un intellectualisme parfois outrancier et d'un irréalisme tel que le patronat s'interroge sur son avenir politique.

A titre d'exemple de cet intellectualisme, le vice-président exécutif de la Confédération patronale souligne que ce n'est pas en faisant des professeurs des "facilitateurs des démarches d'apprentissage" ou

des "explicitateurs des objectifs à poursuivre" qu'on mettra fin au malaise bien réel qui existe actuellement parmi les enseignants du secteur professionnel.

M. Dufour rappelle que le CPQ a présenté deux mémoires et rencontré plusieurs fois le Comité Nadeau pour lui signifier les problèmes concrets de l'entreprise et ses besoins en personnel technique d'encadrement. "Sans vouloir tout bouleverser, a insisté M. Dufour,

nous suggérons que plus d'autonomie de l'enseignement professionnel lui permettrait enfin de s'affirmer comme une entité propre, avec ses objectifs, ses priorités, ses hommes et le milieu particulier de l'entreprise qu'il doit servir".

Or, le patronat s'interroge sur ce qui semble être une remise en cause de tout le système québécois d'éducation professionnelle: le cégep lui-même, mais aussi l'enseignement professionnel au secondaire. M. Dufour a rappelé que l'entreprise, quant à elle, a su faire une place aux diplômés venant d'un niveau intermédiaire entre le secondaire et l'université. Reprenant au Comité Nadeau, le vice-président exécutif du CPQ s'interroge: "Si le cégep ne s'est pas encore imposé, n'est-ce pas plutôt parce qu'il n'a pas su donner à l'enseignement professionnel la place que le rapport Parent lui assignait?"

"Plus généralement, conclut, le vice-président du CPQ, s'il y a un profond malaise dans l'école aujourd'hui, aussi bien au niveau secondaire que collégial, n'est-ce pas parce que l'enseignement professionnel n'y a pas la place qui devrait lui revenir, compte tenu de l'importance du marché du travail dans la vie d'un adulte?"

Dix fois plus que le soleil

LONDRES (Reuter) — Des astrophysiciens britanniques ont décelé la présence d'une source de rayons X environ dix mille fois plus puissante que le soleil.

Cette source mystérieuse se trouve dans la voie lactée à une distance située entre un et deux milliards d'années lumières. Elle s'est manifestée la semaine dernière sous la forme de faibles signaux captés par le satellite britannique "ariel cinq" mais l'intensité de ces signaux croît rapidement (de dix pour cent environ toutes les cent minutes), ce qui suscite un vif intérêt dans le monde scientifique.

Cette source de rayons-X est deux fois plus puissante que la source sco-X-1 qui fut jusqu'à

lors la plus puissante. Il est possible qu'elle affecte les transmissions-radio à ondes courtes à des altitudes supérieures à 110.000 mètres.

Les savants pensent qu'il s'agit d'un système binaire composé de deux étoiles en rotation. L'une d'entre elles est d'une densité telle qu'elle attire les poussières et les gaz de l'autre, processus qui entraîne un réchauffement du deuxième astre suffisant au rayonnement de rayons-X.

L'étoile dense pourrait être une étoile neutro-nique ou un "trou noir", étoile effondrée dont la pesanteur est telle qu'elle garde captive la lumière qu'elle "émet".

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 8

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une commission scolaire bien établie de la rive-sud de Montréal recherche un administrateur chevronné pour maintenir son excellente position financière et diriger efficacement ses services. Ce professionnel jouera un rôle important sur le plan des services éducatifs, de l'opération, des finances, et des relations humaines. Le candidat choisi dirigera un nombre important de personnes, et ses responsabilités engloberont: la recherche, la planification, l'organisation, la coordination, le contrôle et l'évaluation des divers secteurs organisationnels.

Bilingue, le candidat aura une formation universitaire en administration, particulièrement dans le domaine scolaire ou hospitalier. Énergique et habile à prendre de bonnes décisions, il résoudra des problèmes complexes d'ordre administratif, pédagogique, et technique.

Une excellente rémunération et un programme complet d'avantages sociaux sont offerts.

Prière de s'adresser en toute confiance, référant au numéro H5-345, à: Chambre 911 - 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal - 514/879-1444. Notre bureau à Toronto: Chambre 710 - 65 ouest, rue Queen, Toronto - 416/364-2306.

STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

Stethem-Gareau MSL était, depuis janvier 1975, chargée de la gestion intérimaire de la Commission de l'Industrie de la Construction qui, avec le Comité des Avantages Sociaux de la Construction, forme depuis juin 1975 l'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

L'Office est chargé de nombreux mandats importants, tels l'interprétation et l'application du décret de la construction et compte plus de 700 employés dans la Province.

Dans le cadre de la réorganisation subséquente à la création de l'Office nous sommes chargés de conduire le recrutement pour les postes de cadres suivants:

DIRECTEUR DU PERSONNEL:

\$20,929 à \$21,393, selon qualifications

Le poste: Le Directeur du Personnel est responsable à la haute direction de l'élaboration et de l'application des politiques de personnel de l'Office. Il prépare et conduit l'évaluation des employés, propose des politiques de rémunération et les programmes nécessaires de main-d'œuvre. Il est chargé des relations avec le syndicat et des négociations collectives en plus de l'administration de la convention existante. Il devra prioritairement élaborer et mettre en marche de nombreux programmes de formation.

Le candidat: Diplômé universitaire, jeune et dynamique, le candidat doit s'adapter à des circonstances parfois difficiles et connaît à fond les problèmes associés avec une vaste et complexe organisation de services. Imaginatif et soucieux des problèmes de formation et d'entraînement, il aura l'expérience requise pour assumer d'importantes responsabilités dans un contexte particulier. B5-338.

Directeur - Informatique:

\$23,440 - \$35,160 selon qualifications

Le poste: Le Directeur de l'Informatique est responsable à la haute direction du fonctionnement du département de l'Informatique de l'Office. Il est responsable des opérations, de l'élaboration de nouveaux programmes et de la mise à jour des systèmes existants. Le département de l'Informatique de l'Office est l'un des plus importants de cette organisation et compte plus de 50 employés, analystes, programmeurs etc... L'équipement utilisé est l'IBM 370/145 DOS et système CICS.

Le candidat: Préférentiellement ingénieur avec spécialisation en administration des affaires ou toute autre combinaison adéquate, il sait motiver et bâtir une équipe solide qui devra dans les prochains mois fournir un travail intense par suite des nouveaux mandats confiés à l'Office. L'expérience préalable de la direction est essentielle. Référence: B5-347.

Prière de s'adresser en toute confiance se référant aux nos. B5-338 et B5-347 à: Suite 911, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal H3B 1H9-514-879-1444. Notre bureau à Toronto: Suite 710, 65 ouest, rue Queen, Toronto M5H 2M5, Ontario - 364-2306.

STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

Lamontagne dans Langelier: une rumeur "sans fondement"

QUEBEC (PC) — "La rumeur ne repose sur aucun fondement pour le moment. Il n'est pas question que j'aie à quelque gouvernement supérieur que ce soit, provincial ou fédéral".

C'est en ces termes que le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a nié la nouvelle annoncée, au début de la semaine par un poste de télévision local, voulant qu'il quitte prochainement son poste pour briguer les suffrages dans la circonscription fédérale de Langelier et devenir éventuellement ministre des Affaires urbaines.

Quant à l'actuel député de Langelier, le ministre des Transports, M. Jean Marchand, il abandonnerait son siège aux Communes pour être nommé

au Sénat.

La station Télé-Capitale précisait que le départ éventuel de M. Lamontagne avait fait l'objet de discussions lors d'une récente réunion du Progrès civique, groupe dirigé par le maire de Québec.

Ce dernier a admis qu'à l'approche de la fin d'un troisième mandat, il pouvait toujours être question des moyens à prendre pour renouveler une équipe.

Il a toutefois qualifié de purement hypothétique la nouvelle voulant qu'il quitte son poste, rappelant que des rumeurs en ce sens ont circulé fréquemment au cours des dernières années, notamment à la veille des diverses campagnes électorales tant provinciales que fédérales.

Par ailleurs, le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a également exprimé sa surprise au sujet d'une éventuelle nomination au Sénat.

Rejoint à sa résidence, près de Québec, le ministre a déclaré que les nominations à la Chambre haute sont la prérogative du premier ministre et a précisé que cette question n'avait jamais été abordée entre lui et M. Trudeau.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

LISEZ

ET FAITES LIRE

LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A.

2345 est. Bélanger

Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618

866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques

Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lucien Viau, C.A. Raymond H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Jacques Robit, C.A.

H. Lucien Robin, C.A. Jean. Jacques. Lussier, C.A. Raymond H. Gervais, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Jacques Robit, C.A.

4928 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3

7708 rue Edouard, LaSalle, H9P 1T9

55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4

769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL

samson, belair

& ASSOCIÉS

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —

Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8

861-5741

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

w.h.perron

RAPID-GRO

FERTILISANT

100% SOLUBLE

POUR TOUTES LES PLANTES

- Propre — sans odeur
- Facile à employer
- Nourrit le feuillage et les racines
- Satisfaction garantie

Formule concentrée

(23-19-17)

Employez de 2 à 4 cuillères à thé par gallon d'eau

w.h.perron

515, boul. LABELLE, LAVAL

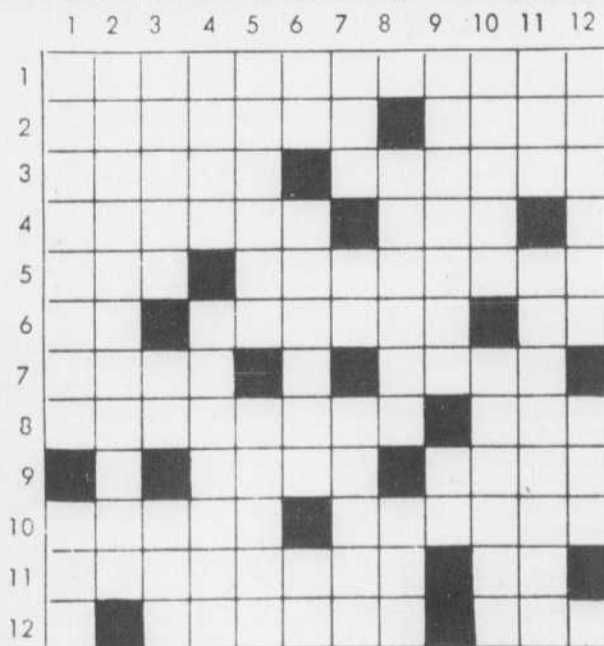
(1^{er} mille au nord du pont de Cartierville)

• Ouvert du lundi au samedi de 8:30 a.m. à 5 p.m.

• Vaste terrain de stationnement

* 332-3610

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Travail du charpentier.
- 2—Personne qui lave. — Unité de mesure de force électromotrice.
- 3—En forme d'oeuf. — Toucher légèrement en passant.
- 4—Peu que l'on ôte à certains fruits. — Bière anglaise.
- 5—Colère. — Adhère fortement à une surface.
- 6—Notre-Seigneur. — Grande quantité. — Métal précieux.
- 7—Irlande. — Allure du cheval.
- 8—Célébrité. — Partie tombante et flottante d'un vêtement.
- 9—Combat entre deux adversaires. — Kilogramme.
- 10—Vente à l'enchère. — Plante à graines toxiques, commune dans les prés et les cultures.
- 11—Relative aux meules à moudre. — Caesium.
- 12—Garnir de lest un bâtiment. — Pluie.

Verticalement

- 1—Marcher avec peine, en boitant un peu. — Troublé.
- 2—Relative au système de Havers.
- 3—Boit. — Radon. — Fond de certaines choses.
- 4—Lu de nouveau. — Qui concerne les fiefs, la féodalité.
- 5—Propre à l'enfance. — Pourvus.
- 6—En les. — Qui dépasse toute mesure. — Sert à lier.
- 7—Partie d'une église. — Canadien Pacifique. — Choisir.
- 8—Pénurie. — Animal mou.
- 9—Exécuteur des évolutions. — Krypton.
- 10—Listes, catalogues. — Qui contient de l'opium.
- 11—Terre entourée d'eau. — Réunit au total.
- 12—Le cavalier y appuie le pied. — Patriarche biblique.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
 DON OPIACE A
 EBOURIFFEREZ
 TSETSE F GLU
 RELIEUSE I R
 OC LI SERAGE
 IR ELEVEUR G
 TAU L ENGOBE
 T MEURTRIER
 SIRE SILENTA
 COUTE T ANAN
 INERTIE UNIT
 E REAL VEULE



AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

par Yves Taschereau

théâtre

par Adrien Gruslin

variétés

La Chant'août III: Rock et statistiques

QUEBEC — Vers deux heures du matin, mardi au pavillon de l'Enregistrement, on pouvait voir un jeune chanteur de la Relève enregistrer nerveusement le "démô" d'une de ses compositions, une chanson d'amour qui envahissait tranquillement le silence des alentours. Il semble bien que cette image reflète déjà un peu ce que sera cette semaine dont lundi était la première pleine journée. On a lancé, lundi, une plaquette importante sur "La chanson: un art, une industrie", on a lancé un disque, il se donnait un concert rock à la Petite Bastille: de quoi faire courir les journalistes tout la journée durant. Mais, au début de l'après-midi, sous une pluie fine, beaucoup de spectateurs écoutaient le folklore très joli mais encore un peu froid des sept musiciens et deux chanteurs du groupe "Le Ciel bleu". Un peu plus tard, sur une autre scène mais sous la même pluie, Robert Paradis chantait seul, avec une présence étonnante et beaucoup d'humour ses compositions, avant de céder la place au duo Desjardins-Renaud dont les compositions peuvent faire regretter qu'ils donnent tellement de place au folklore dans leur répertoire. Je reparlerai au jour le jour de ces chanteurs de la Relève dont un concert, donné en même temps que le

concert rock de la Petite Bastille, aurait attiré un public plus nombreux que pour ce dernier.

Tout comme il faudra parler des pavillons du Village de la chanson dont les visiteurs font ce qu'ils veulent: une visite rapide qui n'apporte pas grand chose, ou prendre le temps de s'informer, de discuter avec les gens qui sont à leur service pour donner des renseignements ou organiser des ateliers de travail, comme le parolier Luc Plamondon qui a discuté et

répondu aux questions d'une petite assemblée pendant trois heures au pavillon de la Création. Mais, lancée en même temps que le disque peu intéressant (si l'on en juge par le concert donné au lancement) d'un nommé Vaillancourt, c'est la plaquette publiée par le ministère des Affaires culturelles qui a un peu volé la vedette à tout le monde dans la journée de lundi. Touchant surtout les aspects économiques de l'industrie de la chanson, cette publication, analysée hier par

LE DEVOIR, apporte des statistiques précises sur certaines réalités pressenties par tout le monde et enfin confirmées. On a pu apprendre ainsi que 46% des auteurs et compositeurs du Canada sont québécois, que ceux-ci sont jeunes dans le métier (78% d'entre eux ont moins de douze ans d'expérience et 26,5% moins de trois ans) et que plus de la moitié des 1761 artistes étaient inactifs en 1972. Là où les choses sont plus inquiétantes, c'est qu'en 1973 sur 5,2 millions de dollars

perçus en droits de création et d'édition, 3,7 millions de dollars partent pour l'étranger, ne laissant que 1,5 million au Québec. Dans le domaine du disque, un marché de 60 millions de dollars au Québec en 1973, 55% des disques vendus étaient de langue anglaise, 18% étaient de langue française mais produits à l'étranger et 27%, seulement, étaient produits en langue française au Québec. On aura beau dire que la même chose se produit un peu partout dans le monde, il est évident que la situation reste inquiétante. Surtout si on se rappelle le succès sans précédent des spectacles des chanteurs français de la dernière saison, succès de même qui a nécessairement entraîné un succès de disque. Demain, le ministère dévoilera une étude des possibilités du marché pour les disques québécois en France, ce qui pourrait peut-être apporter un débouché nouveau pour ce produit, mais qui ne devrait pas faire oublier, qu'ici, le marché pourrait certainement dépasser les 27% dont il doit se contenter actuellement.

Après s'être égarés de statistiques, les invités de la Chant'août ont pu s'égarer de rythmes au concert rock qui réunissait Jacques Blais, le groupe "Aut'Chose", Michel Pagliaro et "Offenbach". La musique souvent évanescence de Jacques Blais a permis aux spectateurs d'apprécier sa virtuosité de guitariste, mais la soirée rock a vraiment commencée avec "Aut'Chose". Personnellement, je n'aime pas ce groupe. L'image des durs du rock, des "toffes" du roll que produit Francoeur avec ses mots, ses gestes (dont une masturbation du micro) et les rythmes lourds des musiciens, cette image est valable comme n'importe quelle autre. On n'avait pas encore chanté les "Bar-B-Q Ladies" du Québec où on peut en trouver comme partout ailleurs. L'hommage fait au chanteur des "Houlois", mort saoul dans une discothèque de Granby ("ça vaut bien le mythe de Joplin") n'a semblé émouvant et ainsi de suite. Mais toute cette idée d'ensemble manque de quelque chose, de spontanéité sans doute. L'art vraiment "pop" n'est pas tellement porté à l'autoanalyse et à la définition de soi, alors que l'on peut sentir une volonté constante derrière "Aut'Chose".

Le fait était d'autant plus frappant, lundi soir, que Michel Pagliaro a succédé à ce groupe. Il y a une force qui supporte malgré eux (ou avec leur consentement) les spectateurs de ce chanteur. Sa musique, ses mots et sa voix contiennent finalement plus de brutalité à l'emporte-pièce que dans ce que propose Aut'Chose. La façon dont il chantait "J'en tends frapper" et le rythme dur, irrésistible, qui soutenait sa voix ont vraiment donné le ton à cette soirée rock. La finale du spectacle, assurée par "Offenbach" fut aussi remarquable. En jouant sauvagement plusieurs chansons de Pierre Harel, comme "Faut que j'me pousse", "Colline de doux blues", "Mourir de rire" avant de terminer par une curieuse adaptation "heavy" de "L'Hymne à l'amour" chantée autrefois par Edith Piaf, les musiciens ont vraiment retrouvé la force brutale qui fait l'intérêt du rock.

Sur la rive sud du Saint-Laurent, à une vingtaine de milles de Québec, naissait le 25 juin dernier un nouveau théâtre d'été. A quelques pieds du fleuve, juste en face de l'île d'Orléans, en bordure de la route 2, le Théâtre Beaumont-Saint-Michel jouit d'un site fort enviable. Lorsque j'y suis allé, cette grange estivale était remplie à capacité. Je me suis laissé dire que c'était ainsi depuis un bon bout de temps. Quel départ!

Le théâtre appartient à un trio qui exerce un attrait certain sur le grand public. Jean Dupont, Yves Létourneau et Lionel Villeneuve sont des comédiens chevronnés connus de tous. De plus, le trio a fait appel à Jean-Marie Lemieux et Hélène Loisel pour tenir les rôles principaux. Ils comptent parmi nos grandes vedettes. Enfin la pièce à l'affiche: "Le canard à l'orange" est une comédie éprouvée. On possède là tous les ingrédients d'un succès vite confirmé par les nombreux spectateurs.

"Le canard à l'orange" comédie en quatre tableaux de W.D. Home, appartient à cette catégorie de boulevardiers anglais à l'humour particulièrement développé. La version française de Marc-Gilbert Sauvageon reproduit bien cette dimension. Dans l'univers surpeuplé des boulevardiers, la situation présente n'offre rien d'original. Deux

couples, une bonne, milieu cossu, problèmes de cœur, quoi de plus conventionnel! Il apparaît évident que c'est par ses vertus humoristiques et ses qualités de production autant que d'interprétation que ce texte, passablement verbeux il faut bien le dire, remporte un vif succès.

Les quatre tableaux se déroulent de la façon habituelle. Le premier présente le couple Preston chez qui se passe l'action. Il consiste en un long dialogue nous apprenant que Liz trompe son mari avec un agent de change nommé John Brownlow. Le mari prend la chose en se réfugiant derrière l'humour. Devant les pires situations, il tente de garder un flegme apparent. Hélène Loisel et Jean-Marie Lemieux mènent sans mal cette trame initiale. Cependant comme beaucoup d'expositions, elle pêche par une durée interminable.

Hugh Preston réagit en parfait gentleman, toujours en apparence du moins, quand il apprend qu'il est cocu, et que sa femme veut divorcer. Il offre même de prendre tous les torts de son côté. En réalité, il ne les prend pas du tout. Dès le moment où il invite l'amant John Brownlow puis sa secrétaire Patricia Forsyth à la fin du premier tableau, il accumule machination sur machination pour détourner sa femme de son projet. La majeure partie

de la pièce y est consacrée. Hugh Preston arrivera à ses fins (on le savait dès le début) parce qu'il est intelligent, fût-il qu'en comédie, ça doit bien finir.

On ne peut nier la relative finesse de la joute verbale du "Canard à l'orange". Le mari mène le bal devant: sa femme de plus en plus nerveuse, l'amant sans cesse interloqué et choqué, sa secrétaire amusée, la bonne scandalisée. Malgré les nombreux parlotages inutiles, on finit toutages par être rattaché au détournement d'un bon mot, d'une réaction amusante. Il reste qu'on n'est pas très pris pour autant. Une épuratoire ne serait pas à dédaigner.

La mise en scène de Jean-Marie Lemieux (à ma connaissance, il s'agit d'une première dans son cas) pêche bien par quelques éclats superflus mais elle convient néanmoins à ce genre de comédie. Rein de neuf sur ce plan! De toute façon, serait-ce possible? Le décor soigné permet un environnement agréable de l'ensemble.

Les comédiens se défendent tout bien, certains très bien. On est habitué de voir Lénie Scobie dans les rôles de bonnes, sa madame Gray est typique. Jean Leclerc campe avec facilité le riche John Brownlow. Ses airs outrés d'homme du monde le caractérisent bien. La secrétaire décontractée Patty-Pal d'Anne Villeneuve évolue sans mal. On retrouve son personnage dans quasi tous les boulevardiers du genre.

Hélène Loisel peut jouer presque n'importe quel rôle, alors... On remarque cependant des allures à la Blanche Dubois quand sa Liz devient nerveuse. Le spectacle, j'entends la comédie, repose surtout sur Hugh Preston. Même si Jean-Marie Lemieux le fait sauter un peu trop, il reste le meneur de jeu, le porteur d'humour par excellence, celui qui permet à la soirée de plaire.

musique

par Gilles Potvin

Au Centre d'arts d'Orford

Un gala Ravel à ne pas manquer

Les manifestations musicales du Centre d'arts d'Orford prennent l'allure d'un véritable festival Maurice Ravel pour marquer le centenaire de la naissance du célèbre compositeur français. A la suite des mémorables interprétations de Gérard Souzay des "Histoires naturelles" et des "Cinq mélodies populaires grecques" et celle, également mémorable, du Quatuor Orford du "Quatuor en fa" ces dernières semaines, nous entendons samedi soir le violoniste Jean-Jacques Kantorow et le pianiste Jacques Rouvier interpréter la "Sonate en sol majeur" et la célèbre rhapsodie "Tzigane". Samedi soir prochain, ces deux musiciens français auxquels se joindra le violoncelliste Philippe Muller participeront à un Gala Ravel qui devrait terminer en beauté la saison à Orford. On entendra alors "Le Tombeau de Couperin" et "Gaspard de la nuit" ainsi que la Sonate pour violon et violoncelle ainsi que le Trio en la mineur pour piano, violon et violoncelle.

MM. Kantorow et Rouvier ont donné de cette oeuvre injustement négligée qu'est la "Sonate en sol majeur" une exécution d'un extraordinaire relief qui a trouvé son sommet dans le mouvement

central, "Blues", hommage que le musicien français rendit à la musique américaine avant qu'il ne traverse l'Atlantique en 1928 pour une tournée qui le mènera aux Etats-Unis ainsi qu'à Vancouver et à Montréal. Cette page d'une prenam nostalgique est encadrée d'un allegretto d'une rigueur toute classique et d'un enserment "Perpetuum mobile" dans lequel le compositeur lorgne du côté de Paganini tout en se souvenant qu'il est d'abord Ravel. L'exécution fut un modèle de collaboration entre deux musiciens de premier ordre. Il en fut de même du célèbre "Tzigane", joué à l'emporte-pièce par M. Kantorow et remportant un succès tel que la pièce dut être bisnée.

Dans la première moitié du récital, les deux artistes ont exécuté la Sonate n° 3, en ré majeur, de Jean-Marie Leclair qui s'achève par un enlèvement "Tambourin", la Sonate en sol majeur, K. 379, moins réussie à cause d'une conception étrangement grandiloquente, ainsi que la Sonate en sol mineur de Debussy, un autre sommet de la musique française pour violon et piano.

Vendredi soir, la claviciniste Mireille Lagacé, entourée du flûtiste Marcel St-Jacques et du gambiste Louis Bégin, a

présenté un programme de musique française consacré à François Couperin, Jacques Duphy et Anne Danican di Philidor, ce dernier appartenant au sexe fort en dépit de son prénom, fondateur des Concerts spirituels en 1725 et père de François-André, aussi compositeur mais surtout célèbre comme joueur d'échecs. Madame Lagacé joua d'abord le "25e Ordre" de Couperin, pages riches de substance, à l'ornementation expressive. Les trois pièces de Duphy, d'une facture soignée, suivent cependant la voie tracée par Couperin, dont le "Concert royal n° 4", joué par l'excellent flûtiste Marcel St-Jacques firent oublier les pages assez superficielles de Philidor. Au total, ce fut un concert soigné, par trois musiciens sérieux et compétents.

En plus du Gala Ravel de samedi, la dernière semaine du Centre d'arts d'Orford comprend la création publique de "Genesis", oeuvre de Micheline Coulombe-Saint-Marcoux, vendredi soir, par le Quintette à vent du Québec ainsi qu'un récital à l'abbaye Saint-Benoît-du-Lac, samedi à 16 heures, auquel participent le contralto Janice Taylor, le flûtiste Ronald Taylor et l'organiste dom André Laberge.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 13

- 10.40 Ouverture et horaire
- 10.45 En mouvement
- 11.00 La souris verte
- 11.15 Les contes de la rive
- 11.30 Les Péralles
- 12.00 Francis au pays des grands fauves
- 12.30 Vers l'an 2000
- 1.00 Dans la note
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Réseau-sol
- 2.30 Cinéma: "La fille d'en face" (drame psychologique - Français 1967)
- 4.00 Allo Grenouille
- 5.00 La loi en mouvement
- 6.00 Les insectes
- 6.30 Actuelles 24
- 7.00 Genes en herbe
- 7.20 Ici et là
- 8.00 Baseball: "San Francisco à Montréal"
- 10.30 Téléjournal
- 10.30 Nouvelles du sport
- 11.00 Réseau-Sol
- 12.00 Les espions
- 1.00 Téléjournal

CFTM 10

- 10.00 Bonjour Montréal
- 11.00 A votre service
- 11.30 Pour vous mesdames: "Médium de famille"
- 12.00 Les bouts d'chou
- 12.30 Cinéma: "A communiquer"
- 4.00 Patatouille
- 4.30 Aventures
- 6.00 Parle, parle, jase, jase
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Le ranch à Willie
- 8.00 Les grandes productions
- 10.00 L'aventurier
- 10.30 Les nouvelles TVA
- 11.00 La couleur du temps
- 11.15 Sans papiers
- 12.45 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

- 19.00 La même langue que nous autres: "La francophonie africaine vue à travers le cinéma africain"

CBMT 6

- 9.30 Summer Schools
- 10.00 Mon ami
- 10.15 Friendly giant
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 Bob Switzer
- 1.00 All around the circle
- 1.30 Lady is a four letter word

cinéma

- ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-9600 "Un jour la fête" 6.15, 9.30 et "Les deux filles du parrain" 8.00
- ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 931-4246 "Dragon flies" 1.05, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15
- ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Funny Lady" 7.00, 9.30
- AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Hennessey" 1.20, 3.15, 5.10, 7.10, 9.10
- BEAVER: 5117 ave. Parc 844-1932 "Francisco's sexual whirlpool" 12.00, 2.30, 5.40, 8.20 "French love secret" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50
- BERRI: 1280 St-Denis 288-2929 "La tour infernale" 12.5, 4.50, 8.15
- BIRON: 8030 Papineau 527-9131 "La chatte sans pailleur" 1.10, 4.05, 9.40 "La main de ma sœur" 2.30, 5.25, 8.25
- CANADIAN: 1284 Ste-Catherine E. 523-3180 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45
- CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1665 "Les anges gardiens" 1.00, 5.00, 9.00, et "Le shérif ne pardonne pas" 3.10, 7.05
- CHEVALER: 1590 St-Denis 845-3222 "Une partie de plaisir" 12.55, 3.05, 5.15, 7.25, 9.35
- CINEMA 2001: 855 Decarie 277-5000 "Fillmore" 7.00, "Phantom of the paradise" 9.30
- CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
- CINEMA 76 ART: 3180 Bélanger E. 722-0922 "Duel" 7.30 et "747 en peril" 9.05
- CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7533 "Scorpio" 7.30 "Terreur sur le Britannia" 9.30
- CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Once is not enough" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10
- CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30
- DAUPHIN: 2386 Beaubien E. 721-6060 "Sal le Renard" "Une passion" 7.30, 9.30, "Sal le Macaron" "Chastoune" 7.15, 9.30
- EYSEK: 35 Milton, 842-6053 (Salle Reine) "Parade" 7.30, 9.30, (Salle Essentiel) "L'escapade" 7.30, 9.30

sur scène

BATEAU THEATRE L'ESCALE: (St-Marc sur le Richelieu) "L'été s'appelle Julie" de M. Dube du mardi au vendredi 21h. Sam. 19h et 22h. Dim. 20h. Relâche: lundi. LA BUTTE & MATHEU: (Val David) Emmanuel. Sur sem. 21h. Sam. 20h30 et 23h. Relâche: lundi.

CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 boul. Édouard-Montpetit. "La garde montée ou un épisode dans la vie canadienne de Don Quichotte" de J.C. Germain — du mardi au samedi 21h. Relâche: dim. et lundi.

MAISON DES ARTS LA SAUVGARDE: 160 Notre-Dame Est. "Les voyages de M. Garneau. Du jeudi au samedi 21h. Relâche: du dim. au mercredi.

PATRIOTE STE-AGATHE: Jean Guy Moreau. Sur semaine: 21h. Sam. 20h et 23h. Relâche: lundi.

LA POUDRIÈRE: (Ile Ste-Hélène) "Who's Home?" de J.H. Crip du mardi au vendredi 20h30 Samedi: 18h30 et 21h30. Relâche: dim. et lundi.

STUDIO-THÉÂTRE: (Ste-Sophie-de-Lacorne) "Les Tourtereaux ou la vieillesse, frappe à l'aube" de J.C. Germain Du jeudi au sam. 21h. Relâche du dim. au mercredi.

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" de J.C.

Germain. Du mercredi au dim.: 20h30. Relâche: lundi et mardi.

THÉÂTRE DU HORIA: (St-Bruno) "Le sergent qui tue" de M.R. de Cotret et "Les métales de l'acier" de C.J. Magnier. Du mercredi au vendredi: 20h30. Sam. 20h et 23h30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DES MARQUETTES: (Trois-Rivières) "C'est malin" de F. Janin du mardi au vendredi: 21h. Sam. 19h30 et 22h30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DE MARJOLEINE: (Eastmain) "Madeline de Vercheres" Sur semaine: 21h. Sam. 19h et 22h15. Dim. 20h. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "Citrouille" de Jean Barbeau. Du mardi au samedi: 21h. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DES PRAIRIES: (Notre-Dame des Prairies) "La libellule" d'Aldo Nicolai, du mardi au vendredi: 21h. Sam. 19h30 et 22h30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE PIGARRIE: (North Haley) "Oh Coward" de R. Cook. Du mardi au vendredi: 20h30. Sam. 18h30 et 21h30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE SUN VALLEY: (Lac-Acadou) "O mes aïeux" de José André Lacour. Du mardi au vendredi: 21h. Sam. 20h et 22h30. Dim. 20h. Relâche: lundi.

- FESTIVAL: 2106 Ste-Catherine E. 525-8800 "Tout le monde est en eau, tout le monde il est gentil" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
- FLEUR DE LYN: 858 Ste-Catherine E. 288-2395 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
- JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Les fous du stade" 7.10, 10.15, et "Les charlots font l'Espagne" 8.45
- KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Jaws" 12.25, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
- LOEWS: 934 Ste-Catherine O. 865-5851 "Jaws" 12.10, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
- MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les fous du stade" 7.10, 10.15, et "Les charlots font l'Espagne" 8.45
- MERCIER: 4800 Ste-Catherine 255-6224 "Le nouvel amour de coqueline" 2.30, 6.15, 9.40, et "Quatre bassets pour un danois" 1.00, 4.25, 7.50
- MONKLAND: 5304 Monkland 484-3579 "Airport 75" 2.30, 6.05, 9.50 et "Front page" 12.45, 4.15, 8.00
- OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Summer 42" 6.00 "Johnny s'en va-t-en guerre" 8.00 "Lonesome cowboy" 10.00
- PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6091 "Walking Tall II" 12.30, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30
- PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Voyage de mal" se faire plaisir" 12.30, 3.30, 6.35, 9.35, "Sexe à crédit" 2.00, 5.00, 8.05, "Salle no 11" "Adolescence perverse" 2.40, 6.00, 9.25 "Piens jeux sur un voyeur" 1.00, 4.20, 7.40
- PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le monstre étrange" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40
- PLACE DU CANADA: Hotel Champlain 861-4500 "Russian roulette" 7.15, 9.15
- PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2444 "Mandingo" 12.10, 2.30, 4.30, 6.45, 9.00
- PIERRE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2444 "Nabucco" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30
- PIAZA: 6505 St-Hubert 274-8155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45
- PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 377-0025 "Computer Game" 12.20, 2.30, 5.40, 8.25 et "House of a Thousand Delights" 1.30, 4.15, 6.00, 9.45
- RIVOLI: 6009 St-Denis 271-4129 "Emmerson lake and palmer" 7.00, 9.40, 9.55, "Amouge" 1.00, 4.25, 7.55
- RIVOLI II: 6009 St-Denis 277-4129 "La gifle" 1.20, 5.20, 9.20 et "Vincent, François, Paul et les autres" 3.10, 7.15
- ST-DENIS: 1504 St-Denis 849-4211 "Les deux filles du parrain" 1.20, 4.50, 8.20, "Un jour la fête" 2.50, 6.25, 9.55
- SYLVIE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Rollerball" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00
- SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322 "Night moves" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.10
- VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Mandingo" 12.30, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25
- VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Happy days" 12.30, 3.35, 6.40, 9.45 "Teenage bride" 1.30, 5.00, 8.05
- VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "Le nouvel amour de coqueline" 2.30, 6.15, 9.40, 9.50 "Quatre bassets pour un danois" 1.30, 4.50, 8.00
- VERSAILLES: (Salle Rouge) 7285 Sherbrooke E. 352-4020 "L'arrête le diable" Mary la gare" 8.40 et "Zardoz" 7.00
- VERSAILLES: (Salle Bleue) 7285 Sherbrooke E. 352-4020 "Serre moi contre toi" 7.50 et "Au lit il faut du ressort" 6.15, 9.40
- VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le nouvel amour de coqueline" 2.30, 6.15, 9.40, et "Quatre bassets pour un danois" 1.00, 4.25, 7.50
- WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2744 "The wind and the lion" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00
- YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Return of the pink panther" 12.45, 5.20, 4.30, 7.00, 9.15

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "The Helen Morgan Story" de M. Curtis — 8.00

ingmar bergman 14 ANS

"une passion"

(V.O. Sous-titres en français) 7.30 - 9.30

LE DAUPHIN

DEMBRIEN PRÈS D'IRREVILLE, 721-6060

la maison des arts la sauvegarde

présente

reprise de la pièce de Michel Garneau "Les Voyages de..."

du 3 juillet au 30 août les jeudis, vendredis et samedis à 21h

"Nous demandons \$3 aux adultes et \$2 aux étudiants. Merci!"

La troupe Voyageurs

Les concerts de Robert Lemieux, guitariste

du 2 au 31 août les samedis et dimanches à 16h

"Un prix d'entrée de \$1.50 est demandé. Merci!"

Robert Lemieux

160 est, rue Notre-Dame, Montréal Tél.: 861-2658

PARADE

C'est tout un spectacle!

l'escapade

Production de la Poudrière

les mercredis, jeudis, vendredis, samedis

Français 2h - Anglais 4h.

Renseignements: 526-0821

MICHEL FUGAIN POUR TOUS

et le BIG BAZAR

dans

Une explosion de chansons et d'amour!

ST-DENIS - 849-4211

GALERIE D'ANJOU

OMEGA #2

SALABERRY VALLEYFIELD

DE MOSCOU!

BERVOLZA

100 DANSEURS CHANTEURS MUSICIENS

\$10, \$8, \$6, \$4, \$3

Du 2 au 6 SEPT. 8.30 p.m.

Mat. 7 SEPT. 2.30 p.m.

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal

Trust PVM, Sauvé & Frères. Demi-tarif sur \$8: enfants, étudiants et Age d'Or en vente à CCA seulement.

CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

Groupes: 932-2171

SALLE WILFRID-PELLETIER

Placement de Sweet sur le dernier jeu

Les Alouettes battent Ottawa 34-31

OTTAWA (Le Devoir) — Les Rough Riders d'Ottawa ont dominé dans tous les domaines hier soir au Parc Lansdowne devant 31,688 de leurs supporters sauf sur les retours de bottes, et cette faille dans leur système de jeu leur aura finalement coûté la victoire puis-

qu'un placement de Don Sweet sur le dernier jeu du match a procuré aux Alouettes de Montréal une victoire de 34-31 sur les Riders.

Dans le domaine des verges gagnées par la voie des airs et au sol, les hôtes ont accumulé au moins trois fois plus de ter-

rain que les Alouettes, mais ceux-ci ont mis les conseils de Marv Levy en pratique, tous leurs touches, exception faite du dernier, ayant été le résultat de belles courses de retour de bottes de dégagement.

Pourtant, les troyens de Levy furent déclassés tout au long du match. Les piroquettes du quart-arrière recrue Concedge Holloway causant de nombreux problèmes à l'escouade défensive montréalaise.

Ce dernier a tout simplement volé le spectacle, tant par ses courses spectaculaires que par ses passes précises. Il a gagné au sol plus de verges que les porteurs de Montréal, Steve Ferrughelli et Larry Smith.

En ce qui a trait à l'offensive montréalaise, menée par Sonny Wade, elle n'a jamais pu établir son attaque au sol. Et quand venait le temps d'emprunter la voie des airs, Wade n'avait jamais le temps voulu pour bien viser ses receveurs. De toute façon, il fut imprécis et seul Peter Dalla Riva a trouvé le moyen de capter ses passes, ce qui lui valut un touché de toute beauté au 3e quart.

Avec le pointage 31-23 en faveur des Riders à deux minutes de la fin du match, Larry Smith réussit le plus beau touché du match, galopant frénétiquement entre quatre plaqueurs adverses pour finalement tomber épuisé dans la zone des buts. Dalla Riva converti le touché d'un deux points et le compte était égal 31-31. Par la suite, la défensive montréalaise, qui joua assez bien malgré la menace constante qu'était Holloway, a tenu les Riders loin dans leur territoire.

Finalement, forcé de dégager leur territoire, le botteur des Riders manqua complètement

son botté et le ballon revint aux Alouettes à la ligne de 16 des Riders. Un botté de 16 verges de Sweet donna la marge nécessaire pour que les Alouettes récoltent leur 2e victoire contre autant de revers.

Montréal rejoint ainsi les Riders au sommet de la section Est de la LCF.

Johnny Rodgers n'a pas joué. Carl Winfrey et Lewis Cook étaient les nouveaux venus dans le camp de l'équipe montréalaise et ils ont bien tiré leur épingle du jeu.

Surtout Cook (qui faisait partie de l'édition des Alouettes de 1970 quand elle remporta la coupe Grey), qui a effectué un retour de botté de dégagement de 97 verges pour le premier touché de Montréal. Il en effectua un second de 85 verges un peu plus tard. Quant à Dickie Harris, son retour de 52 verges vers la fin du premier quart résulte en un touché de Ferrughelli sur un plongeon d'une verge.

Montréal 34, Ottawa 31

1er quart
OTTAWA — placement de 47 verges d'Organ 5:02
MONTREAL — placement de 19 verges de Sweet 7:47

2e quart
OTTAWA — touché de Nixon, passe de 32 verges de Foley, converti par Organ 10:19
MONTREAL — touché de Cook, retour de botté de dégagement de 97 verges, converti par Sweet 13:14

3e quart
OTTAWA — touché de Nixon, passe de 38 verges d'Holloway, converti par Organ 7:16
MONTREAL — touché de Dalla Riva, passe de 14 verges de Wade, converti de deux points par Smith 9:25

4e quart
OTTAWA — touché de Bledsoe, plongeon d'une verge 2:32
OTTAWA — touché de Green, course de 47 verges, converti par Organ 7:26
MONTREAL — touché de Smith, passe de 10 verges de Wade, converti de deux points de Dalla Riva 12:21

MONTREAL — placement de 19 verges de Sweet 15:00
MONTREAL 34
OTTAWA 31
A 31.688

football

Ligue Canadienne	
Dimanche	Ce soir
C.-B. 28, Saskatchewan 27	Hamilton à Toronto
Hier soir	
Montréal 34, Ottawa 31	
Winnipeg à Calgary, 22h	Jeu
	Edmonton à C.-Britannique

LIGUE CANADIENNE	
Section Est	
Pj	g
MONTREAL	4 2 2 0 105 93 4
OTTAWA	4 2 2 0 94 75 4
TORONTO	3 1 2 0 44 46 2
HAMILTON	3 1 2 0 47 72 2
Section Ouest	
Pj	g
SASKATCHEWAN	4 3 1 0 85 62 6
WINNIPEG	3 2 1 0 56 53 4
CALGARY	3 2 1 0 60 61 4
EDMONTON	2 1 1 0 44 39 2
C.-BRITANNIQUE	4 1 3 0 78 102 2

baseball

Ligue Nationale	
Lundi	Ligue Américaine
San Francisco 9, Montréal 2	Baltimore 4, Kansas City 0
Pittsburgh 8, Atlanta 1	Texas 7, Detroit 0
Cincinnati 9, Chicago 3	Minnesota 8, Milwaukee 7
New York 8, San Diego 4	Californie 8, New York 1
Houston 7, St-Louis 2	Oakland 4, Boston 3
Los Angeles 7, Philadelphie 1	
Hier soir	Hier soir
Cincinnati 12, Chicago 8	Texas 4, Detroit 3
New York 9, San Diego 4	Kansas City 4, Baltimore 2
Los Angeles 7, Philadelphie 6	Cleveland 6, Chicago 3
Atlanta 3, Pittsburgh 2	Milwaukee à Minnesota, 21 h
San Francisco 5, Montréal 2	Boston à Oakland, 23h
(11 manches)	
St-Louis 5, Houston 4	Aujourd'hui
Aujourd'hui	Kansas City, Patten (8-7) à Baltimore, Palmer (17-7), 19h30
Pittsburgh, Ellis (7-7) à Atlanta, Dal Canton (0-5), 19h35	Texas, Jenkins (14-12) à Detroit, Coleman (8-14), 20h
Los Angeles, Hooton (8-9) à Philadelphie, Carlton (11-8), 19h35	Cleveland, Hood (4-4) à Chicago, Osteen (6-11), 21h
San Francisco, Montefusco (10-6) à Montréal, Warthen (5-4), 20h05	Milwaukee, Hausman (3-4) à Minnesota, Goltz (9-10), 21h
San Diego, Spillner (4-10) à New York, Tate (4-10), 20h05	Boston, Cleveland (9-8) à Californie, Figueroa (9-8), 22h30
St-Louis, Forsch (11-8) à Houston, Niekrö (4-4), 20h35	New York, Gura (4-4) à Oakland, Bahnsen (7-10), 23h

LIGUE NATIONALE	
Section Est	
Pj	g
PITTSBURGH	67 50 573 —
PHILADELPHIE	63 53 547 3
ST-LOUIS	61 55 526 5½
NEW YORK	60 56 517 6½
CHICAGO	55 65 458 13½
MONTREAL	48 66 421 17½
Section Ouest	
Pj	g
CINCINNATI	78 39 667 —
LOS ANGELES	63 55 534 15½
SAN FRANCISCO	58 59 496 20
SAN DIEGO	53 64 453 25
ATLANTA	52 66 441 26½
HOUSTON	45 76 372 35

LIGUE AMERICAINE	
Section Est	
Pj	g
BOSTON	70 46 603 —
BALTIMORE	63 52 548 6½
NEW YORK	59 56 513 10½
MILWAUKEE	54 63 462 16½
CLEVELAND	52 61 460 16½
DETROIT	46 72 390 25
Section Ouest	
Pj	g
OAKLAND	71 45 612 —
KANSAS CITY	65 51 560 6
CHICAGO	56 60 483 15
TEXAS	57 61 483 15
MINNESOTA	53 65 449 19
CALIFORNIE	52 66 441 20

San Francisco à la 11e manche: 5-2

Bobby Murcer a frappé un double de deux points dans le coin du champ gauche à la 11e pour briser une égalité de 2-2 et les Giants de San Francisco sont revenus de l'arrière pour défaire les Expos de Montréal 5-2 hier soir au parc Jarry.

Le double de Murcer est venu après que Gary Thomasson ait débuté cette manche avec un double et qu'il se fut avancé au troisième but sur le simple de Derrell Thomas. Après que Thomas ait volé le second cousin, Murcer réussit son coup sûr gagnant.

Les Giants ont clos le pointage avec un autre point quand Gary Matthews soutira un but sur balles pour finalement compter sur le 3e double des Giants dans cette 11e manche, celui de Willie Montanez.

Les Expos avaient bien entrepris le match en croisant le marbre à deux reprises dès la première manche contre le lanceur débutant des visiteurs Peter Falcone. Larry Parrish fit compter Pete Mackanin et Gary Carter. Il s'agissait d'un 9e match consécutif au cours duquel Parrish réussissait au moins un coup sûr.

Il s'agissait de la 4e défaite d'affilée pour les Expos.

La relève des Giants s'est montrée supérieure à celle des hôtes en blanchissant les Expos pendant 10 manches. C'est

Mike Caldwell qui a récolté sa victoire, sa 6e en 18 décisions. Dale Murray a encaissé l'échec, portant son dossier à 5-7.

Ligue Nationale	
San Francisco	010 000 001 03—5 14
Montréal	200 000 000 00—2 8 1
Falcone	Mottitt 8e, Lavelle 9e, Williams 9e, Caldwell (6-12) 10e et Rader Hill 9e, Reno, Fryman 7e, Murray (5-7) 10e, Scherman 11e, Carrithers 11e et Fouts.
Pittsburgh	010 000 001—2 12 0
Atlanta	100 000 20x—3 5 0
Kison (9-), Hernandez 7e et Sanguinelli; Morton (15-12), House 9e et Pocoroba	
C. Pitt—Robinson 5e	
Los Angeles	301 000 000 3—7 11 0
Philadelphie	012 001 000 2-6 14 0
Rau, Rhoden 3e, Marshall (8-11) 6e et Yeager; Underwood, Schuler 3e, Garber (9-7) 6e, McDraw 10e et Boone.	
CC: LA—Yeager 7e; Phil—Allen 6e, Johnston 6e.	
San Diego	000 000 220—4 9 3
New York	014 020 20x—9 13 0
Johnson (1-1), Folkers 3e, Tomlin 5e, Friesella 7e et Hundley; Seaver (16-7), Apodaca 9e et Griffe.	
CC: SD—Hundley 2e	

Ligue Américaine	
Kansas City	000 100 010 2—4 11 2
Baltimore	000 002 000 0—2 4 0
Spittorch; Bird (8-4) et Martinez; Sinton 9e; Brimley, Miller (3-3) 8e et Duncan, Hendricks 10e.	
Texas	400 000 000—4 5 0
Detriot	001 000 220—3 8 0
Perzanowski (1-1), Thomas 7e, Foucault 7e et Sundberg; Ruhlé (9-9) et Freeman, Wockenliss 1er.	
Cleveland	000 011 220—6 11 1
Chicago	020 000 010—3 6 2
Petersen (7-7), LaRoche 8e et Ellis; Wood (12-15), Gossage 7e, Ughav 9e et Downing.	
CC: Cle—Hendrick 17e.	

canoe-kayak

Dix-huit pays au bassin olympique

La tradition vs la régionalisation

par François Lemenu

Trois semaines après la présentation des championnats mondiaux d'aviron pour juniors, le bassin olympique de l'Est Notre-Dame accueillera dans ses eaux, du 28 au 31 août, la compétition internationale de canoe Canada 75, à laquelle participeront 200 athlètes de 18 pays, dont 40 du Canada.

Les organisateurs de la rencontre ont retenu des épreuves de canoe et de kayak pour les hommes et des courses de kayak seulement pour les femmes. Ainsi, ces dernières pourront participer à des courses de 500 mètres en kayak monoplace et biplace, cependant que les hommes prendront part à des épreuves de 500 et 1,000 mètres en kayak monoplace et biplace. Une course de 1,000 mètres a enfin été réservée aux kayaks quatre places. En canoe, les athlètes rivaliseront sur 500 1,000 mètres dans des embarcations de type monoplace et biplace.

Mais le scénario risque de ressembler à celui des championnats d'aviron où les formations d'Europe de l'Est ont complètement dominé. Toutefois, la Hongrie, absente en aviron, sera l'une des nations dont les prétentions aux médailles seront les plus légitimes. Tant en kayak qu'en canoe, les Hongrois représentent des valeurs sûres et seuls les Soviétiques, les Roumains et les Bulgares peuvent espérer les déloger du podium. Chez les femmes, les Est-Allemandes restent apparemment sans égales.

La composition de l'équipe canadienne n'est pas encore connue puisque la sélection se fera à l'occasion des 75e championnats canadiens de canoe-kayak, les 23 et 24 août au bassin olympique. Il est cependant pressenti que assurés que les Québécois Steven King et Denis Barré, ainsi que Phil Hepburn et Peter Patassi, du club de Cartierville, représenteront la province à la fin du mois.

Largement dominé par l'élément anglophone, le canoe-kayak intéresse cependant de plus en plus les Francophones, notamment en raison des efforts fournis par la Fédération de canotage du Québec présidée par Yves Nadeau.

"Depuis deux ans environ, avec le concours du directeur technique Pierre Lebrun et de son successeur Gilles Girard, la fédération a favorisé une régionalisation et une décentralisation de la discipline, si bien que l'an prochain le canoe-kayak sera inscrit aux Jeux du Québec," a expliqué Nadeau.

"Certes, une telle décentralisation ne peut plaire à tous, a-t-il ajouté. Il y a deux ans par exemple, seuls les grands centres de Montréal et Québec bénéficiaient de clubs fort bien organisés, alors qu'aujourd'hui nous en comptons 18 à travers le Québec. Une telle évolution implique bien sûr un partage différent des subventions gouvernementales, et les anciens clubs ne sourient guère à la perspective de diviser le gâteau." Bref, une certaine tradition n'y trouve plus son compte dans la régionalisation.

Sport de compétition par excellence, le canoe-kayak demeure en dépit de la volonté de la fédération d'élargir la participation aux adeptes de randonnées. L'achat d'embarcations moins versantes et de contrôle plus facile devient une priorité qui, faute de moyens, doit être mise en veilleuse.

Le développement de la discipline se poursuivra néanmoins grâce aux bateaux d'une valeur de \$106,000 que le COJO et le gouvernement du Québec remettront à la fédération après les Jeux Olympiques.

Nadeau s'interroge par contre sur l'utilisation que l'on fera du bassin olympique après les Jeux. Il souhaite comme tant d'autres que le bassin ne devienne pas un éléphant blanc mais, au contraire que, les installations permettront aux athlètes de pointe de différents niveaux de s'entraîner sous la direction d'instructeurs compétents et ce, depuis la fin d'avril jusqu'en novembre.

Mais rien n'est encore décidé et il faudra vraisemblablement attendre la fin des Jeux pour connaître le sort réservé au bassin olympique.



L'italien Perri Oresti, champion du monde en kayak monoplace sur 1000 mètres, participera à compétition internationale de Montréal à la fin du mois au bassin olympique.

Le Néo-zélandais retranche 1.6 seconde !

Mille record de Walker: 3:49.4

GOETEBORG, Suède (d'après Reuters) — Le Néozélandais John Walker a établi un nouveau record du monde du mille, courant la distance en trois minutes et 49.4 secondes, hier au cours d'une rencontre internationale d'athlétisme à Goeteborg.

Walker a battu de 1.6 seconde le précédent record (3:51.0) établi en mai dernier à Kingston (Jamaïque) par le Tanzanien Filibert Bayi.

Avant de réaliser son exploit, Walker avait exprimé à Paris l'espoir qu'il pourrait rééditer le record, lui qui devient ainsi le premier coureur à franchir les 5,280 pieds en moins de 3:50 minutes.

LA COMPÉTITION internationale entre l'URSS et le Canada au hockey, amorcée de façon spectaculaire en 1972, feraient une nouvelle tournée cette année avec la présentation

de matches entre des formations régulières de la première division soviétique et de la Ligue nationale. C'est ainsi que le Canadien recevra la visite, le 31 décembre prochain au Forum, de l'équipe de l'Armée centrale de Moscou, six fois titulaire d'URSS au cours des huit dernières années. L'Armée, qui compte dans ses rangs des noms aussi connus que le gardien Vladimir Tretiak et les avants Boris Mikhailov, Vladimir Petrov et Valery Khramov, affronterait également les Rangers de New York, les Flyers de Philadelphie et les Bruins de Boston. Durant ce temps, les Ailes soviétiques rencontreraient les Penguins de Pittsburgh, les Sabres de Buffalo, les Black Hawks de Chicago et les Islanders de New York. Seules quelques formalités resteraient à régler avant que cette double tournée ne se concrétise.

ROD LAVER, d'Australie,

Bjorn Borg, de Suède, et l'Américain Harold Solomon ont facilement gagné leur match d'ouverture, hier à Toronto où se déroule l'Omniom canadien de tennis doté de \$130,000 en prix. Laver a battu le Mexicain Joquin Loyo-Mayo 6-2 et 6-3, Borg a disposé du Torontois Dave Brown 6-0 et 6-2, et Solomon a éliminé le Québécois Rejean Genois 6-0 et 6-1. Chez les femmes, Susan Stone, de Vancouver, titulaire canadienne, a cédé 6-2 et 6-2 face à l'Américaine Donna Gantz.

STEVE PICKELL, de Vancouver, et la toute jeune Nancy Garapick, de Halifax, gagnants respectivement de quatre et deux médailles d'or aux championnats canadiens de natation qui prenaient fin avant-hier soir à Calgary, ont déclaré l'offre qu'on leur faisait de représenter le pays aux Jeux pan-américains de Mexico, en octobre prochain. Les deux grands noms de la natation ca-

nadienne ont d'ailleurs participé aux derniers championnats du monde, en juillet dernier à Cali (Colombie). "C'est peut-être mieux ainsi, car cela permettra à d'autres jeunes nageurs d'être exposés à la compétition internationale", a commenté un dirigeant de l'Association canadienne de la suite de la décision de Pickell et Garapick.

LE QUEBEC sera représenté par Pierre Archambault, du club Laval-sur le Lac, André Gagné, de Boischat, Bruce Heuchan, d'Ottawa, et Robbie Jackson, du Royal Montréal, à l'occasion du championnat interprovincial de golf amateur (coupe Willingdon) qui commence aujourd'hui à Saint-Jean (N.B.). Le quartenaire de succéder au Manitoba et à l'Alberta, titulaires en 1974 et 1973 respectivement. Ils participeront également au championnat individuel qui est présenté conjointement.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

AVIS est donné que WYBOR LIMITEE demandera la permission d'abandonner sa charte devant les dispositions de la loi des compagnies du Québec.
Montréal, le 8 août 1975
Coblentz & Coblentz
Procureurs de Wybor Limitee

"AVIS"
PRENEZ AVIS que Camille Lefebvre, détenteur du permis M-502292-0-001 demandera à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis additif pour la région numéro 6.
Toute personne désirent s'opposer à la présente demande pourra le faire dans les quatre (4) jours de la publication du premier avis, à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, P.Q.
1ère Parution: 11 Août 1975
2ème Parution: 12 Août 1975
3ème Parution: 13 Août 1975
CAMILLE LEFEBVRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)
NO 500-12-052716-754
JEAN BOUCHARD, homme d'affaires, résident et domicilié au 2554 Côte St-Philippe, Mascouche, district de Montréal.
Requérant
-VS-
DAME YVETTE LAVICOTTE, autrefois domiciliée dans le district de Montréal et maintenant de domicile inconnu.
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, Dame Yvette Lavicotte, est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez avis de plus qu'à défaut de vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures provisoires.
Montréal, le 8 août 1975
GILLES ST-PIERRE
Procureurs du requérant

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 juillet 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Iberica Sporting Goods Ltd. ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4e jour d'août 1975, sous le numéro 2623111.
Ce 7e jour d'août 1975
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 juillet 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Willy K. Shirts Ltd. — Chemies Willy K. Ltee. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le 6ème jour d'août 1975, sous le numéro 262-3892. Ce 11ème jour d'août 1975
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 12-045-337-742
DAME GINETTE MALLETT, des ville et district de Montréal, Requérante
-VS-
ROBERT MOORE, de domicile inconnu, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ROBERT MOORE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la dernière publication. Une copie du JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de produire un avis d'appel au greffe de la Cour d'Appel dans les délais légaux, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce.
MONTREAL, ce 1er août 1975
(S) A. BEAULIEU
Registraire-adjoint
BELLEAU & MARSTO
Procureurs de la requérante
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.

AVIS est donné que les PRODUITS VENDOME / D.C. LTEE demandera au ministre de la Consommation et des Corporations de l'autoriser à abandonner sa charte.
Montréal, le 11 août 1975
Coblentz & Coblentz
Procureurs de la Société

Règlement n° 19 — Transport Saisonnier — Catégorie économique
Je Thérese Bélanger DEMANDE à la Commission des Transports du Québec l'émission permis spécial pour effectuer transport enfants 3 à 7 ans résidant dans Longueuil, St-Hubert et Brossard et fréquentant l'Ecole Maternelle Lussier située à St-Basile, et retour. Service à être donné de septembre 1975 à juin 1976.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours suivant la date de la première parution dans les journaux.
1ère publication: 11 août 1975
2ème publication: 12 août 1975
3ème publication: 13 août 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-053-235-754
DAME PAULINE VIGER domiciliée et résidant au 2225, rue de la Sorbonne, à ville St-Laurent, district de Montréal.
Requérante
-VS-
WINSLOW LAURENT présentement d'adresse inconnue
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, WINSLOW LAURENT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, qu'elle sollicite contre vous.
Fait à Montréal, le 8 août 1975
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE
DESCOTEAUX, ROSEN & LORD
a/s Me Simon Descoteaux
696, boul. Ste-Croix
Ville St-Laurent

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 juillet 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Excellio Importers & Distributors Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le premier jour d'août 1975, sous le numéro 2622985. Ce 6ème jour d'août 1975
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571 (4) du Code Civil qu'une cession et un transfert de toutes les créances et comptes des livres actuels et futurs fait le 3ème jour de juin 1975 par Monsieur Paul-Henri Larouche, dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est à Clérmont, en faveur d'Imperial Oil Limited, a été enregistré au bureau d'enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Charlevoix No 1 le 11 août, sous le numéro 62957.
Montréal, le 7 août 1975
IMPERIAL OIL LIMITED
2 Place Ville Marie
Montréal, H3B 3Z2, P. Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-022562-750
BILLY KALCO, résident et domicilié en les cité et district de Montréal
DEMANDEUR
-VS-
YVES CLEMONT, et
ROGER BEAUGRAND, autrefois résident et domicilié en les Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus
DEFENDEURS CONJOINTS
et SOLIDAIRES
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, ROGER BEAUGRAND est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours: à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 11 août 1975
CLAUDE DUFOUR G.A.C.P.M.
P.C.S.M.
Me ALLAN ZILBERT

Vers un marché commun Canada-USA pour l'émission des prospectus?

par Michel Nadeau

Un haut fonctionnaire de la US Securities and Exchange Commission a proposé, hier, la coordination et la réciprocité dans l'acceptation des prospectus déposés par les entreprises devant les organismes de contrôle américains et canadiens du commerce des valeurs mobilières.

Soulignant l'identité de vues entre les grandes commissions des valeurs mobilières en Amérique du Nord, M. Alan Levenson, directeur de la division du financement des entreprises à la SEC, a lancé l'idée d'un marché commun entre le Canada et les États-Unis pour ce qui est de la présentation des prospectus. "Un document accepté à Washington donnerait le feu vert pour le marché canadien et, vice versa, une demande autorisée à Montréal ou Toronto n'aurait pas à être reformulée aux États-Unis", a expliqué M. Levenson qui participait au congrès des juristes américains (ABA).

Le président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, M. Robert Demers a sursauté devant l'offre en rappelant à son collègue américain que "si les prospectus américains sont, la plupart du temps, acceptés sans histoire au Québec, la réciproque n'est pas toujours vraie aux États-Unis".

Il faut dire que les exigences des autorités américaines vont beaucoup plus loin que les demandes d'information des organismes provinciaux qui ont à surveiller un marché plus réduit et plus homogène.

Dans cette veine, M. Levenson

son a tracé les voies de l'avenir en énonçant quelques points d'information qui pourraient un jour apparaître dans les prospectus des entreprises qui sollicitent l'autorisation d'un financement public ou privé.

● Les compagnies pourraient être contraintes d'apporter des éclaircissements sur la politique sociale suivie par la direction: proportion d'employés féminins, noirs, contrôle de la pollution...

● A la suite des scandales récents, les entreprises pourraient, dans un avenir rapproché, être invitées à dévoiler tous les dons accordés à des fonctionnaires, des organismes politiques ou à des représentants de gouvernements étrangers en vue de l'obtention de contrat.

● Des données sur les prévi-

sions financières des firmes pourraient être intégrées dans la requête afin de permettre au public d'entrevoir l'horizon financier de la société.

Pour M. Robert Demers, ces exigences devraient être satisfaites en dehors du processus de financement public. Le président de la CVMQ soutient que la véritable information devrait être dans les rapports (financiers périodiques) et porter principalement sur les changements majeurs dans la vie de l'entreprise: gestion, commercialisation etc.

Pour sa part, le président de l'Ontario Securities Commission, M. Arthur S. Pattillo s'est refusé à tout commentaire sur le sujet.

Au cours de son exposé, M. Pattillo a décrit différents aspects de la réglementation canadienne du commerce des va-

leurs mobilières en ce qui concerne la participation d'intérêts étrangers notamment américains. Il s'est attaché à définir la distinction entre une transaction publique et une transaction privée. La publicité et l'importance financière des personnes ou organismes impliqués seraient les principaux balises pour distinguer l'une de l'autre.

M. Demers a enchaîné en expliquant les particularismes du régime canadien et la grande distinction entre les deux systèmes en raison de l'absence d'organisme fédéral de contrôle au nord du 45ème parallèle.

Un autre participant à ce colloque, M. Pierre Legrand, un avocat de la métropole, a décrit aux hommes de loi américains les contours juridiques des prescriptions du gouvernement canadien dans l'examen de l'investissement étranger.

Power Corporation: chute de 18% des profits au premier semestre

A la suite d'un recul des profits de Consolidated-Bathurst et des Journaux Trans-Canada (La Presse, la Tribune...) et des pertes encourues par SMA, les bénéfices de Power Corp ont diminué de 16% au premier semestre par rapport à 1974. Le revenu net de la société de gestion contrôlée par M. Paul Desmarais s'est élevé à \$15,8 millions comparativement à \$18,9 millions pour les six premiers mois de l'an dernier.

Par ailleurs, Canada Steamship Lines, qui a connu l'an dernier une année médiocre, a été responsable de l'accroissement de près de 21% du revenu brut d'exploitation. Le chiffre d'affaires est en effet passé de \$95 millions à \$114,7 millions en raison de la livraison de navires et de l'activité accrue du transport maritime durant le premier semestre de cette année.

En tenant compte de la dilution, le bénéfice par action privilégiée participante et par action ordinaire s'élève à 95 cents en 1975 par rapport à \$1,14 en 1974.

Le dividende de 15 cents sera payé le 30 septembre.

A la Bourse, la cote de l'action n'a pas bronché et demeure à \$9. Le titre demeure ferme depuis l'annonce à la dernière assemblée annuelle d'une hausse du dividende trimestriel. Ce dernier a été porté à 15 cents à la grande satisfaction de tous les actionnaires dont évidemment, M. Desmarais.

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à \$14,884,000, alors qu'il était de \$14,468,000 pour cette période l'an dernier.

Les gains nets réalisés au premier semestre de 1975 à la vente d'actifs de la compagnie et des filiales consolidées et la part des postes extraordinaires des filiales non consolidées et des compagnies affiliées se sont élevés à \$90,000, comparativement à des gains de \$367,000 pour le même trimestre en 1974. En tenant compte de la dilution, les bénéfices représentent, après postes extraordinaires, 60 cents par action privilégiée participante et par action ordinaire pour le second trimestre de 1974, au regard de 75 cents l'an dernier.

Air Liquide investit \$7 millions à Varennes

La compagnie Air Liquide Canada a annoncé hier un investissement de \$7 millions, qui lui permettra de doubler la capacité de sa centrale de production d'oxygène et d'azote de Varennes, Qué. La nouvelle usine s'élèvera à côté d'une autre, en activité depuis 1967. Une fois la nouvelle usine en marche, à l'automne 1977, la capacité de production totale de l'usine atteindra près de 350 tonnes d'oxygène et d'azote par jour. De cette production totale, 260 tonnes

par jour sera sous forme liquide, ce qui fera de cette usine le plus important centre de production d'oxygène et d'azote liquides au Québec.

Varennes est située à environ 20 milles en aval de Montréal, sur la rive sud du Saint-Laurent. Le quart de l'oxygène et de l'azote produits par l'usine d'Air Liquide sera fourni sous forme gazeuse, par canalisation directe, aux industries chimiques et pétrochimiques avoisinantes.

La compagnie Air Liquide Canada, une filiale d'une compagnie française, est au Canada le plus important producteur et fournisseur de gaz industriels et médicaux, ainsi que de matériel de soudage. La compagnie exploite des centrales de séparation d'air de gros tonnage depuis St. John's, Terre-Neuve jusqu'à Vancouver, Colombie Britannique.

Ingersoll Rand: La société américaine Ingersoll-Rand a annoncé son intention d'investir de \$8 à \$9 millions, au cours des

trois prochaines années, à son usine de Sherbrooke.

Le président de la compagnie, M. Richard Wendeborn, a précisé que ces investissements avaient pour but de tenter une percée sur le nouveau marché de la baie James.

L'Ingersoll-Rand, qui se spécialise dans la fabrication de machineries lourdes, a des usines tant au Canada, aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne.

L'usine de Sherbrooke, établie il y a 89 ans, emploie actuellement un millier d'ouvriers. On prévoit en ajouter 150 autres au cours des trois prochaines années.

Ingersoll Rand vient d'acquiescer le contrôle de Canada Machinery de Galt.

Les Industries Abex ont approuvé, hier, un montant de \$2,300,000 pour une expansion majeure à l'usine d'Amisco, à Joliette.

Commentant la nouvelle, M. H.M. Brownrigg, président de

Industries Abex Limitée, a mentionné que cette expansion nécessitera de la machinerie lourde et ajoutera quelque 36,000 pieds carrés de bâtiments. La présente capacité de production sera augmentée d'au moins 25 pour cent et environ 35 nouveaux emplois seront créés.

La division canadienne Amisco-Joliette, incluant l'usine de Selkirk au Manitoba, est la plus importante productrice des aciers au manganèse au Canada. Ses principaux marchés canadiens et internationaux sont les mines, les chemins de fer, les cimenteries et la construction. Récemment, l'usine de Joliette a reçu une commande pour la fabrication du plus gros godet à être coulé au Canada. Ce godet de 25 verges cubes sera utilisé dans une mine de charbon de la Colombie-Britannique.

La Verendrye Gestion: L'augmentation de 25,4% des revenus au deuxième trimestre et de 6% pour l'ensemble du premier semestre de 1975 n'ont pas permis à Corporation de gestion La Verendrye d'amortir les ef-

fets de l'arrêt de travail de six semaines qui, du 6 janvier au 14 février, a paralysé l'industrie du camionnage au Québec.

Au premier trimestre, la grève a occasionné une perte de \$138,991, ou 26 cents l'action, comparativement à un profit de \$137,263 ou 17 cents l'action au premier trimestre de 1974. Une augmentation du quart des revenus au deuxième trimestre de cette année par rapport à la même période l'an dernier et un profit de 30% supérieur n'ont pu empêcher le profit du semestre de dégringoler de \$296,470 ou 38 cents par action à \$68,447 ou 3 cents l'action.

La Banque Canadienne Nationale a jusqu'au 31 août pour examiner la proposition de La Verendrye en vue de l'acquisition de certains actifs et certains permis de transport des Industries D.C.B. Ltée, une compagnie de transport faillie passée aux mains de la BCN. L'offre prévoit que l'acquisition sera payable par l'émission d'actions privilégiées et de dettes de Corporation de gestion La Verendrye.

COURS DE 1^{ère} ANNÉE DU MBA
OFFERTS LE SOIR
dans le cadre du programme de

DIPLOME EN SCIENCES ADMINISTRATIVES

- L'INTENTION
 - des diplômés d'un 1^{er} cycle universitaire
 - de ceux qui détiennent un dossier jugé équivalent
- LE PROGRAMME (30 crédits)
 - 15 crédits obligatoires
 - 15 crédits optionnels
- LA DURÉE
 - généralement inférieure à trois ans
 - au rythme de deux soirs de cours par semaine
 - durée maximale de 5 ans

DEMANDEZ LE PROSPECTUS

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
École des Hautes Études Commerciales
5255 avenue Decelles, Montréal
Tél.: 343-4440

INSCRIPTION EN PERSONNE
du 11 au 22 août

COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

Voir autres Avis légaux, en page 11

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 mai 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CORDNET LEATHER GARMENTS LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 23ème jour de juillet 1975, sous le numéro 2620708. Ce 11ème jour d'août 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

"CHEZ LE PERE MOUSSE INC."

PRENEZ AVIS que la compagnie "Chez le Père Mousse Inc." demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives la permission d'abandonner sa charte.

Procureurs de la requérante
DUGUAY & SALOIS
1030 rue Cherrier, suite 304
Montréal H2L 1H9, Qué.

Règlement -19 - Transport saisonnier Catégorie Économique -
École Maternelle Lussier Enrg.
La requérante S'EST ADRESSÉE à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'effectuer les services suivants:

CLASSE DE PERMIS: Service d'Autobus.

SERVICE: a) Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans demeurant dans St-Basile-le-Grand - Ste-Julie - Domaine des Hauts-Bos situés dans Ste-Julie - Boucherville - Longueuil - St-Hubert - St-Bruno - Bécancour - MacMasterville et fréquentant l'École Maternelle Lussier Enrg. situé au 1682 rue Montarville, St-Bruno, P. Qué. et retour.

b) Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans demeurant dans Ste-Rosalie - St-Hyacinthe - St-Hyacinthe Annexe - St-Thomas - Douville - St-Joseph - La Providence et fréquentant l'École Maternelle Lussier Enrg. située au 1480, rue Brunette, St-Joseph, (St-Hyacinthe) P. Qué. et retour.

Ces services seront donnés de septembre 1975 à juin 1976.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.

1ère publication: 11 août 1975
2ème publication: 12 août 1975
3ème publication: 13 août 1975

SAMUEL BREITMAN, KENNETH MAYERS, ARNOLD ROBINS et MORTIMER BOOTH donnent avis qu'ils déposent auprès du Secrétaire des Commissions de l'Assemblée Nationale du Québec un projet de loi privé ayant pour objet de révoquer la dissolution de la Charte de COLUMB REALTY CORPORATION, incorporée par lettres patentes émises le 9 janvier 1959.

MONTRÉAL, ce 5ème jour de juin 1975

KAUFMAN, RESPIZZ, SEDOFF, SHUGAR & SEGAL
Procureurs des Intéressés

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

NO 500-12-050959-752

DAME MADELINE ST-GEORGES, résidant et domiciliée au 4707, 41ème avenue, Laval-Ouest, district de Montréal, requérante

-VS-
ANDRÉ LAVOIE, de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ANDRÉ LAVOIE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

LAVAL, le 23 juillet 1975
(S) A. BEAULIEU
Registraire adjoint

Saint-Aubin, Lorrain, Charbonneau & Lacroix,
a/s Me Gilles Lorrain,
3509 boul. de la Concorde,
suite 207,
Dorval, Laval, P.Q.

DOM. ELU: 31 Ouest, St-Jacques, Montréal, P.Q.
a/s Linteau & Linteau, H.C.S.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE

02-026 102-75
VILLE DE MONTRÉAL, corps politique dûment constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 275 est, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal,

demanderesse

VS

ALFRED HARRIS, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant à 873 South - 20th Street, Newark au New Jersey, U.S.A., et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à Alfred Harris, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 août 1975

Me Ginette Séguin

MM. Côté, Pélouin et Bouchard

Bureau 308

275 est, rue Notre-Dame

Montréal, Qué.

H2Y 1C6

Avocats de la demanderesse

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Divorces)

NO (500) 12-053423-756

Denise Foisy, Régulante

-VS-
Michel Komgum, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Michel Komgum est requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention au greffe des divorces. À défaut par vous de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans le dit délai, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire.

Montréal, ce 11 août 1975

Claude Dufour, registraire adjoint

s/d Me Gérard Raymond, C.R.

276 rue St-Jacques, Suite 108, Montréal

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCL-75-1918 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 septembre 1975

Région Richelieu

CONSTRUCTION DE CONDUITES SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS AU POSTE MERCIER DANS LA VILLE DE MERCIER

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 31 juillet 1975

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Métropolitain Sud (1967) Inc., du 118 Boul. Industriel à Longueuil, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à effectuer le transport saisonnier, en vertu du règlement 19, Transport saisonnier, catégorie régulière, d'élèves, en provenance de la Longue-Pointe vers les baraquements de l'aéroport de St-Hubert pour y suivre des cours de pilotage et retour à raison de 1 à 2 voyages aller et retour par jour, cinq jours par semaine, pour le compte de War-Del Aviation Ltd. Toute personne intéressée peut faire opposition à la présente demande dans les quatre jours qui suivent la première parution dans les journaux de la présente demande.

1ère publication: 11 août 1975
2ème publication: 12 août 1975
3ème publication: 13 août 1975

Pierre St-Pierre, procureur de la requérante
505 est. Boul. de Maisonneuve, Montréal, P.Q. H2L 1Y4

COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)

NO 500-12-052-890-757

Mary Elizabeth Langille, ménagère, de la Cité de LaSalle, District de Montréal, requérante

-VS-
Elver D. Hasulyo, présentement de lieux inconnus, intimé

Par ordre de la cour

L'intimé Elmer D. Hasulyo, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours

de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, certificat d'avocat, avis de contestation, et certificat du registraire a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera contre vous à obtenir, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 6 jour d'août, 1975

Me Marks Shapiro Hoffman, Green & Benbaker 360 rue St-Jacques Ouest, suite 1500, Montréal, Québec, H2Y 1P5, Avocats de la requérante.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DRU-75-19156 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 2 septembre 1975

Région Richelieu

CONSTRUCTION DE CONDUITES SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS AU POSTE MERCIER DANS LA VILLE DE MERCIER

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le Chef de service de l'Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement, BRUNO BOISVERT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)

NO 500-12-052-890-757

Mary Elizabeth Langille, ménagère, de la Cité de LaSalle, District de Montréal, requérante

-VS-
Elver D. Hasulyo, présentement de lieux inconnus, intimé

Par ordre de la cour

L'intimé Elmer D. Hasulyo, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours

de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, certificat d'avocat, avis de contestation, et certificat du registraire a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera contre vous à obtenir, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 6 jour d'août, 1975

Me Marks Shapiro Hoffman, Green & Benbaker 360 rue St-Jacques Ouest, suite 1500, Montréal, Québec, H2Y 1P5, Avocats de la requérante.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DRU-75-19156 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 2 septembre 1975

Région Richelieu

CONSTRUCTION DE CONDUITES SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS AU POSTE MERCIER DANS LA VILLE DE MERCIER

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le Chef de service de l'Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement, BRUNO BOISVERT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)

NO 500-12-052-890-757

Mary Elizabeth Langille, ménagère, de la Cité de LaSalle, District de Montréal, requérante

-VS-
Elver D. Hasulyo, présentement de lieux inconnus, intimé

Par ordre de la cour

L'intimé Elmer D. Hasulyo, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours

de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, certificat d'avocat, avis de contestation, et certificat du registraire a été laissée à

Le taux de chômage se maintient à 7.2%

OTTAWA (PC) — Le taux de chômage au Canada est demeuré stable à 7.2% en juillet, maintenant ainsi la tendance amorcée en mars dernier, indiquent les données mensuelles de Statistique Canada. A la même période l'année dernière, le taux de chômage désaisonnalisé se chiffrait par 5.2%.

Au Québec, le niveau de chômage s'est maintenu à 8.8 pour cent, au regard de 6.8% en juillet 1974. A Terre-Neuve, le taux de chômage a augmenté de un pour cent pour atteindre 13.9%. Il a également progressé de 0.2% en Alberta, pour un taux désaisonnalisé de 4.4%.

On note toutefois des diminutions au Manitoba, au Nouveau-

Brunswick, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Ecosse, et en Ontario.

A l'instar du Québec, la Saskatchewan a enregistré le même taux de chômage que le mois précédent, soit 2.9%.

En chiffres réels, le Canada comptait 653,000 chômeurs en juillet sur une population active évaluée à 10,479,000 personnes.

Le taux non-désaisonnalisé de chômage atteignait ainsi 6.2% en juillet, au regard de 4.6% à la même période l'année dernière.

Le chômage, en termes désaisonnalisés, a diminué de 0.3% pour atteindre 12.3% chez les personnes âgées de 14 à 24 ans. En juillet 1974, ce taux at-

teignait 9.2%.

Chez les hommes de 25 ans et plus, le taux de chômage passait en juillet de 5.6% à 5.5%, au regard de 3.6% l'année précédente.

Le taux de chômage chez les femmes de 25 ans et plus a augmenté de 0.5% pour se chiffrer par 4.7% en juillet, comparativement à 3.6% l'année précédente.

Selon le relevé de l'enquête, Montréal a connu une baisse sensible de son taux de chômage en juillet 1975, ce dernier s'établissant à 6.0% comparativement à 6.4% enregistré le mois précédent. Bien que ce soit le cinquième mois consécutif pour lequel Montréal con-

naîsse une diminution du chômage, la présente baisse correspond au mouvement normale observé entre ces deux mois de l'année.

Les réactions à la publication par Statistique-Canada des chiffres sur le chômage ont été vives dans les milieux d'opposition.

M. Russell Bell, directeur de la recherche pour le Congrès du travail du Canada s'est empressé de prédire que le taux de chômage atteindrait 8% au cours de 1976 avant de redescendre. M. Bell a expliqué que la baisse du nombre de sans-travail au pays ne surviendrait pas avant que les Etats-Unis,

notre premier partenaire commercial, ne soit complètement sorti de la récession. Alors seulement, les USA achèteront massivement des biens canadiens.

Le porte-parole syndical a suggéré de recourir à des projets d'expansion économique locaux pour soulager les régions les plus durement frappées. M. Bell a cité en exemple le taux de chômage de 19.8% qui afflige Terre-Neuve, rappelant tristement les durs moments des années 1930.

M. Stanley Knowles, député de Winnipeg centre-nord et porte-parole du NPD a prié instamment le gouvernement Trudeau de privilégier la lutte au chômage à la lutte à l'inflation. Le représentant socialiste a affirmé que la stabilisation des statistiques du chômage n'était en rien réjouissante et satisfaisante.

L'homme politique a suggéré de mettre en marche un important programme de construction domiciliaire pour créer des emplois.

M. Sinclair Stevens, député Progressiste-Conservateur de York-Simcoe a parodié M. Trudeau en lançant que les Canadiens devaient faire face à "la dure réalité" du chômage plutôt qu'à "la dure réalité" de l'inflation.

M. Stevens a conclu que le gouvernement était totalement inhabile à juguler et l'inflation et le chômage. Le coût de la vie s'est accru de 1.4% en juillet, la moitié de la hausse étant attribuable à la hausse du coût des aliments et le tiers, à la taxe de 10 cents sur le gallon d'essence qu'impose, depuis le 1er juillet le gouvernement fédéral.

Pour sa part, la CSN affirme que "les dernières statistiques sur le chômage indiquent que malgré les excuses des gouvernements et des économistes bourgeois, le taux de chômage continue de se maintenir à un niveau très élevé. La dépression actuelle est encore plus grave pour les régions éloignées: à Terre-Neuve 18.9% soit une augmentation de 1 (un) %".

"Cependant, ces statistiques cachent un phénomène particu-

lier à la crise économique que nous vivons. La population active a diminué de 12,000 personnes, et le taux d'activité est passé de 57.4% en juin, à 57.1% en juillet. Cela se traduit par un autre 12,000 chômeurs qu'il faut ajouter aux statistiques gouvernementales. Ces travailleurs, découragés de ne pouvoir se trouver un emploi, ne font plus partie de la main-d'œuvre active. Les statistiques ont beau indiquer une baisse du nombre de chômeurs de l'ordre de 2,000, il n'en demeure pas moins que le nombre d'employés et le nombre de la population active ont accusé une diminution de 14,000 personnes" soutient la centrale syndicale.

Ottawa: un déficit plus important que prévu

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a dépensé \$954 millions de plus qu'il n'a recueilli de recettes fiscales au cours du premier trimestre de son exercice financier.

Un rapport du ministère des Finances indique qu'Ottawa s'achemine vers un déficit plus important que celui qui a été prévu en raison de dépenses de l'ordre de \$6.874 milliards et de rentrées de \$5.92 milliards.

Au cours de ce premier trimestre de l'année fiscale de 1974, les recettes avaient dépassé les dépenses par plus de \$180 millions.

Dans son budget du 23 juin, le ministre John Turner a annoncé des coupures de plus d'un milliard de dollars et un déficit prévu pour l'exercice 1975-1976 de \$3.175 milliards. Trente pour cent de ce déficit est déjà atteint alors que le quart de l'année est écoulé.

Avis de décès



CHARLES HERSHORN

M. Charles Hershorn, président de l'entreprise de transport Murray Hill, est décédé très tôt dimanche, le 10 août, à l'Hôpital Général de Montréal. Jusqu'au moment de son décès il dirigea les affaires de sa compagnie.

En 1922, M. Hershorn s'associa à son frère aîné, Samuel, dans la Compagnie Hyde Park Clothes Ltd, et quitta les affaires de la famille en 1950. Peu de temps après, il devint acquéreur de Murray Hill Limousine Service, une petite entreprise, qui depuis le milieu des années '30 fut une pionnière dans un service de transport routier de l'aéroport de St-Hubert à Montréal, pour les lignes aériennes canadiennes.

Sous la direction de M. Hershorn, Murray Hill a pris une expansion considérable avec l'industrie aérienne et au moment de son décès la flotte comprenait des autocars et des limousines, facilitant le transport entre Montréal et l'aéroport International, l'un des plus occupés du monde. Murray Hill sert d'hôte aux hommes d'affaires et est mondialement reconnu pour son rôle important dans le développement du tourisme et des conventions.

Les autobus-observateurs de Murray Hill dont plusieurs furent conçus par M. Hershorn et construits dans les propres ateliers de la compagnie sont devenus une vue familière pour le Grand Montréal et un élément important pour tous les visiteurs de tous les pays du monde.

A l'occasion du soixantième anniversaire de Murray Hill, l'American Sightseeing Association présenta sa Récompense au Mérite à M. Hershorn, en reconnaissance de son immense dévouement au tourisme international.

Mondialement reconnu pour sa philanthropie non-sectaire, M. Hershorn était un membre important au sein de la Communauté Juive de Montréal. Il était affilié au Shaar Hashomayim Congregation et était aussi membre du Montefiore Club et du Elm Ridge Golf and Country Club.

Lui survivent son épouse, née Goldye Shapiro; deux fils, Paul et Peter; un petit-fils Jared; deux frères Samuel et Myer; et deux soeurs, Mme J. Victor et Mme J.J. Abrahamson.

Un service funéraire fut célébré à la Chapelle Paperman and Sons, chemin Côte-des-Neiges, mardi midi le 12 août. L'inhumation eut lieu au Shaar Hashomayim Cemetery, Boul. Mont-Royal.

Quinze entreprises canadiennes passent sous contrôle étranger

Trois entreprises québécoises passent ou demeurent aux mains des Américains. L'Agence de tamisage des investissements étrangers en a décidé ainsi.

Cyanamid of Canada, filiale montrealaise d'une entreprise américaine, acquiert Les Engrais Idéal Ltée de St-Remi qui fabrique et vend des fertilisants. Transport International Pool Québec, de Ville St-Laurent, déjà filiale américaine, passe aux mains de Gelco-Feld Corp. de Minneapolis.

Une autre compagnie québécoise, déjà propriété américaine, IRECO of Canada de Dorval, change de propriétaire américain. Gulf Resources and Chemical de Houston acquiert l'entreprise.

Ces trois entreprises québécoises qui appartiendront à des Américains sont au nombre de 15 compagnies canadiennes qui changent de propriétaires au profit de l'étranger. Les acquéreurs sont principalement américains, hollandais, belges et japonais.

Sur 17 propositions présentées à l'Agence fédérale de ta-

misage, deux seulement ont été refusées, dont une au Québec. Larochelle et Frères de Sherbrooke, filiale de la firme américaine Nelvana Corp. ne pourra prendre le contrôle de La Boulangerie Racine de Granby.

L'autre refus était déjà connu. WCI Canada s'est vu interdire l'acquisition de l'usine d'appareils ménagers de Westinghouse Canada située à Hamilton. WCI Canada est la filiale de White Consolidated Industries de Cleveland.

Aucune raison n'a été donnée pour ces deux refus mais de toute évidence, ils ne répondent pas aux critères de la Loi sur le contrôle des investissements étrangers.

Des intérêts étrangers ne peuvent acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne que si la transaction se traduit par des avantages pour le Canada, que ce soit en termes d'emploi, d'investissement, d'accroissement des exportations, de la productivité, du développement technologique, de la recherche ou de la participation canadienne.

Depuis sa création l'an dernier, l'Agence de l'examen de l'investissement étranger a permis la vente de 23 entreprises québécoises à des firmes de l'extérieur du pays. Sept de ces ventes ont été repoussées. Le taux de refus au Québec (23%) dépasse largement la moyenne canadienne (19%).

Voici la liste des autres acceptations par l'Agence de tamisage des investissements étrangers:

● Sony of Canada, filiale japonaise, prend le contrôle de General Distributors de Calgary.

● AMAX Petroleum of Canada de Toronto, filiale de l'entreprise américaine du même nom, acquiert Production Operators of Calgary.

● Wrap-O-Matic Machinery de Toronto, spécialisée dans l'emballage, passe aux mains de American Packaging de l'Ohio.

● Canadian Machinery de Galt, Ontario, fabricant de biens durables, passe aux mains de Canadian Ingersoll-Rand, entreprise américaine établie au Québec.

● Playtex de Malton, filiale américaine change de propriétaire en passant aux mains de Esmark Inc. de Chicago.

● Georgia-Pacific Building Materials acquiert Evans Product de Vancouver.

● Baetz, fabricant de meubles de Kitchener, passe à HLF de Waterloo, filiale américaine.

● Keen Industries d'Edmonton, contrôlée par des intérêts hollandais, prend le contrôle de Tompkins Contracting de Dawson Creek en Colombie-Britannique, un constructeur de routes.

● London Drugs de Richmond en Colombie-Britannique opérant sept pharmacies est vendu à Pay Less Drug Stores de Oakland en Californie.

● Petrofina de Montréal, société belge, acquiert Tom Pollock Services Ltd. de Halifax, un opérateur de stations-services.

● Le fabricant de pièces d'automobiles Combines Automotive Products, déjà aux mains d'Américains, le demeure en passant à State Automotive Corp. du New-Jersey.

Réserves du Canada

Les réserves officielles du Canada accusent une baisse de \$104 millions pour le seul mois de juillet, pour tomber à \$5 milliards, 230 millions. Depuis février 1975, les réserves du Canada totalisent des pertes de plus de \$700 millions. Ces pertes sont surtout dues au dollar américain qui vaut depuis février 3 cents de plus que le dollar canadien. A la fin de février, les réserves officielles du Canada atteignaient quelque \$6 milliards.

Taxe sur le pétrole

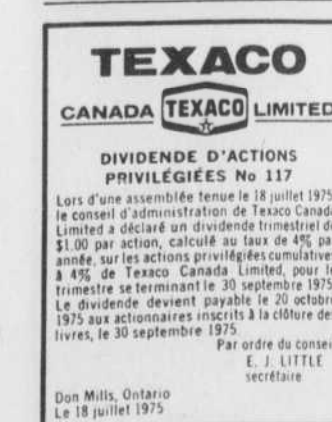
Une nouvelle taxe de \$0.25 sera imposée à compter du 1er septembre sur chaque baril de pétrole brut et d'hydrocarbures exporté par le Canada. Le gouvernement Trudeau a pris cette décision dans le but de maintenir le prix du pétrole canadien à un niveau compétitif et en raison de la stabilité actuelle du prix du pétrole sur le marché international.

Taxe sur autos

Le Marché commun européen a dénoncé la décision du gouvernement ontarien de rembourser la taxe de vente provinciale aux acheteurs d'automobiles fabriquées au Canada et aux Etats-Unis. La Commission de Bruxelles accuse le gouvernement Davis de violer l'Accord international sur le commerce et les tarifs.

Saskatchewan: gel des prix du pétrole

Le gouvernement de la Saskatchewan ne prolongera pas au-delà du 15 août le gel des prix des produits pétroliers. La Saskatchewan avait songé un certain temps à imiter l'Ontario en prolongeant cette période de gel jusqu'au 1er octobre.



Un prospectus préliminaire décrivant ces valeurs a été déposé aux commissions ou administrateurs de valeurs mobilières dans toutes les provinces et territoires du Canada, mais il n'est pas encore devenu final. Cette annonce est publiée afin de permettre au public canadien de se procurer ce prospectus préliminaire de façon à étudier ces valeurs à des fins d'investissement. Elle ne constitue pas une offre de vente de ces valeurs. L'offre ne sera faite que par l'intermédiaire du prospectus final, et aucune offre d'achat de ces valeurs ne sera acceptée dans quelque province ou territoire que ce soit avant que la commission ou l'administrateur provincial des valeurs mobilières n'ait signifié sa réception du prospectus final ou n'ait donné toute autre autorisation à cet effet.

corporation de développement du Canada

Offert uniquement aux citoyens canadiens ou aux résidents du Canada

Offre d'achat d'actions éventuelle

Actions privilégiées de catégorie B à 7%, convertibles et rachetables

(valeur au pair: \$100 l'action)

points saillants:

- **Dividendes trimestriels.** Des dividendes préférentiels cumulatifs fixes seront payés en espèce trimestriellement au taux de 7% par an.
- **Convertibilité en actions ordinaires.** Chaque action privilégiée de catégorie B pourra être convertie en 10 actions ordinaires de la CDC.
- **Deux actions ordinaires en boni.** Chaque action privilégiée de catégorie B donne le droit de recevoir en 1980 et 1985 deux actions ordinaires en boni.
- **Rachat sur demande du détenteur.** Les actions privilégiées de catégorie B seront rachetées par la CDC au prix de \$100 l'action plus les dividendes accumulés, sur demande du détenteur, entre le 2 octobre 1985 et le 1er octobre 1986.

PRIX: \$100 l'action

La CDC a été fondée en novembre 1971 en vertu d'une loi du parlement canadien. L'article 2 de cette loi stipule:

"La présente loi a pour objet d'établir une corporation qui aidera à développer et à maintenir des corporations fortes contrôlées et dirigées par des Canadiens dans le secteur privé de l'économie et élargira, pour les Canadiens, les possibilités d'investir pour le développement économique du Canada et de participer à ce développement."

Les présentes valeurs sont spéculatives. Elles ne sont d'aucune façon garanties par le gouvernement du Canada ni par aucun autre gouvernement, de même qu'aucun gouvernement n'a directement ou indirectement d'obligations relativement à ces valeurs.

L'offre sera faite seulement par l'entremise des courtiers en valeurs enregistrés. Pour recevoir un exemplaire du prospectus préliminaire, contactez votre courtier en valeurs, agent de change, ou postez le coupon ci-joint.

À: Boîte postale 6054, succursale "A", Montréal Québec

Veuillez m'envoyer un exemplaire du prospectus préliminaire concernant l'offre publique éventuelle d'actions de la CDC.

NOM _____ en majuscules s.v.p.

ADRESSE _____

No _____ Rue _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____